

Collection
Études théoriques

no ET0703
**Un siècle et demi d'économie
sociale au Québec : plusieurs
configurations en présence
(1850-2007)**

Benoît Lévesque

Copublication
CRISES/ÉNAP/ARUC-és

avril 2007

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Études théoriques – no ET0703

«Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007)»

Benoît Lévesque

91 pages

ISBN-10 : 2-89605-276-3

ISBN-13 : 978-2-89605-276-9

EAN : 9782896052769

Dépôt légal : 2007

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Benoît LÉVESQUE est professeur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et membre du CRiSES.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	ix
RÉSUMÉ	xi
INTRODUCTION	1
1. D'UNE « ÉCONOMIE » SOLIDAIRE À UNE « ÉCONOMIE SOCIALE » : SECONDE MOITIÉ DU XIX ^e SIÈCLE.....	3
1.1. Milieu urbain et classe ouvrière : une économie « solidaire »?.....	3
1.2. Milieu rural et monde agricole : vers une économie sociale ?	6
1.3. Conclusion.....	9
2. UN MOUVEMENT COOPÉRATIF INSPIRÉ PAR LE CORPORATISME ET LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE : PREMIÈRE MOITIÉ DU XX ^e SIÈCLE.....	11
2.1. Décollage en milieu rural suivi d'« années sombres » (1900-1932)	11
2.1.1. Les caisses populaires	12
2.1.2. Les coopératives agricoles.....	14
2.2. La coopération après la crise économique (1933-1950).....	16
2.2.1. L'âge d'or de la coopération ?.....	17
2.2.2. Des tensions créatrices ?.....	19
2.3. Conclusion.....	22
3. D'UN MOUVEMENT COOPÉRATIF INSCRIT DANS LE NATIONALISME ÉCONOMIQUE À UN PROJET COOPÉRATIF PLURIEL (1950-1980)	25
3.1. Coopération et nationalisme économique.....	25
3.2. Vers un projet coopératif pluriel?.....	33
3.3. Conclusion.....	37

4. VERS UNE CONVERGENCE DE L'« ÉCONOMIE SOCIALE » ET DE L'« ÉCONOMIE SOLIDAIRE » (DEPUIS 1990).....	39
4.1. Repositionnement des acteurs pour une convergence	39
4.2. Compromis fondateur et définition de l'économie sociale	41
4.3. Les composantes de l'économie sociale	43
4.3.1. Les coopératives et les mutuelles	43
4.3.2. Les fonds de travailleurs : des entreprises d'économie sociale	45
4.3.3. Les associations ayant des activités économiques.....	47
4.4. Regroupements et rapport à l'État	48
4.4.1. Le CQCM et le soutien de l'État	49
4.4.2. Le Chantier de l'économie sociale et l'économie sociale	52
4.5. Conclusion.....	57
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 59
 BIBLIOGRAPHIE	 65

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Configurations prédominantes pour une période donnée.....60
-----------	---

RÉSUMÉ

À partir principalement des études historiques et sociologiques réalisées sur les coopératives, les mutuelles et les associations ayant des activités économiques, nous esquissons un aperçu de l'économie sociale sur un siècle et demi, soit de 1850 à aujourd'hui. S'il fut question de l'économie sociale au tournant du XX^e siècle, le terme ne fut guère utilisé pour un peu moins d'un siècle alors qu'il réapparait en 1996. Toutefois, si l'on adopte un point de vue analytique, il est possible d'identifier les moments forts où des groupements de personnes engagés dans la production de biens et de services ont exprimé une volonté plus ou moins forte de convergence. Il est même possible d'identifier des configurations à partir de dimensions tels une conjoncture économique et un contexte institutionnel plus ou moins favorables, des acteurs individuels et collectifs porteurs d'une vision dynamisant les projets pris un à un, des regroupements et des outils de développement, une reconnaissance et un soutien plus ou moins affirmé des pouvoirs publics.

Outre une périodisation pour la longue période retenue, nous avons aussi réussi à identifier et à caractériser, sans doute à grands traits, cinq configurations. La première, l'économie solidaire, est apparue au XIX^e siècle avec les sociétés de secours mutuels, puis s'est manifestée à nouveau dans les années 1980 avec les groupes communautaires; elle se démarque par une recherche d'autonomie, d'autogestion et de solidarité, à travers, entre autres, des activités non marchandes mais n'a réussi à obtenir le soutien de l'État que dans la période actuelle. La deuxième, celle de l'économie sociale patronnée par les « autorités sociales », selon l'expression de Le Play, s'affirme au tournant du XX^e siècle avec la montée des grandes mutuelles et surtout des coopératives agricoles et des caisses d'épargne et de crédit. La troisième, celle inspirée par le corporatisme social et la doctrine sociale de l'Église, est en continuité avec la précédente mais avec une dose plus forte de nationalisme de conservation, tout en demeurant à dominante rurale malgré une ouverture vers les milieux urbains avec les coopératives de consommation et d'habitation. La quatrième, celle du nationalisme économique, représente une rupture dans la mesure où l'antiétatisme fait place à une concertation avec l'État et à la participation à des entreprises mixtes telles la SGF et la SDC, mais représente aussi une certaine continuité au regard du contrôle des entreprises québécoises par des francophones, ce qui ne sera pas sans créer des tensions très vives aussi bien du côté de ceux qui voudraient aller plus loin dans le sens du nationalisme économique que de ceux qui remettent en question une telle instrumentation de la coopération. Enfin, la dernière configuration, celle de la période actuelle, est à la fois celle d'une certaine convergence entre l'économie solidaire et l'économie sociale dans la perspective d'un partenariat avec l'État aussi bien pour le développement économique que le développement social, ce qui n'est pas sans donner lieu à des tensions qui sont pour le moment créatrices. Cette dernière convergence représente un tournant historique puisqu'elle semble favoriser la constitution d'un système d'innovation relativement spécifique, en dépit des tensions au plan de la gouvernance d'un tel système.

Mots clés : coopératives, mutuelles, associations, groupes communautaires, fonds de travailleurs, gouvernance, économie sociale, économie solidaire, histoire, État et Église catholique.

Benoît Lévesque

INTRODUCTION

Plusieurs pays européens, la France en tête de liste, ont redécouvert l'économie sociale à partir du début des années 1980 (CIRIEC International, 2000 et 2006). Mais, « nul n'imaginait dans les années 1960-1970 que coopératives et mutuelles puissent avoir quoi que ce soit en commun, et moins encore que ces mouvements puissent avoir du sens dans la perspective de transformation de la société » (Rocard, 2006 : 7). De même, avant d'en devenir les promoteurs au Québec, Nancy Neamtan, Claude Béland et Gérard Larose ne pensaient pas que « le terme de l'économie sociale pourrait permettre de regrouper toutes ces réalités et fournir un élargissement du concept de coopération comme cela s'est passé en Europe et même dans l'union européenne » (Lévesque et Côté, 1991 : 153-154). En somme, l'expression avait été délaissée « depuis sa promotion en 1900, au profit de chacune de ses composantes (associations, coopératives, mutuelles) » (Demoustier, 2001 : 51). Au cours de cette « longue éclipse », qui s'étendit sur la plus grande partie du XX^e siècle, les forces centrifuges ou concurrentes ont fait ainsi éclater cette idée d'une économie sociale en divers secteurs, composantes, affiliations et regroupements (Manoa, Rault et Vienney, 1992 : 98). En somme, au Québec comme ailleurs, la renaissance de l'économie sociale relevait jusqu'à tout récemment de l'impensable.

Sans surestimer l'importance d'un tel revirement, peut-on en conclure que l'économie sociale n'existe que depuis une ou deux décennies? Certains répondent affirmativement pour bien marquer l'émergence d'une dynamique de convergence donnant lieu à la fois à des initiatives nouvelles, en contraste avec la période précédente où la faiblesse des interrelations donnait lieu le plus souvent à une indifférence partagée. D'autres répondent plutôt que les réalités socio-économiques désignées par l'économie sociale n'ont pas cessé d'exister, concédant néanmoins que l'expression n'était plus utilisée depuis fort longtemps (Lévesque et Malo, 1992). Pour éviter les anachronismes, nous emploierons ce terme d'abord d'un point de vue analytique (Fecteau, 1989 : 7). Nous chercherons à identifier les moments¹ forts de créativité associative et de relative convergence entre les initiatives « économiques » basées sur le regroupement de personnes, des moments marqués à la fois par « des mouvements de pratiques et des mouvements d'idées » (Draperi, 2005 : 23; Deschênes, 1980 : 3). En nous appuyant sur les études socio-historiques, les diverses configurations d'économie sociale peuvent être caractérisées à partir de dimensions tels une conjoncture économique et un contexte institutionnel plus ou moins

¹ Parmi les périodisations proposées, Gaston Deschênes (1980 :4-5) a avancé l'idée de cycles ou de générations de trente à trente-cinq : trois générations depuis le début du XX^e siècle et trois autres pour le XIX^e siècle, tout en avouant que les données étaient insuffisantes pour cette dernière période. Par ailleurs, en cherchant à caractériser le mouvement social de la coopération, Delmas Lévesque (1982) identifiait trois temps : un temps 1 (mouvement coopératif ruraliste lié aux classes agricoles), un temps 2 (mouvement coopératif urbanisé lié aux classes moyennes et au modernisme), un temps 3 (« mouvement coopératif de la post-industrialisation donnant lieu à des pratiques émancipatoires »). Enfin, François-Albert Angers parlait de vagues de coopératives (Angers, 1972 : 129).

favorables, des acteurs individuels et collectifs porteurs d'une vision dynamisant les projets pris un à un, des regroupements et des outils de développement, une reconnaissance et un soutien plus ou moins affirmé des pouvoirs publics. Comme nous le verrons, l'apparition d'une nouvelle configuration a été toujours précédée de remises en questions et de tensions qui apparaissent créatrices, au moins après coup. Ainsi, la transition d'une configuration à l'autre donne lieu à des expérimentations apparemment marginales et parfois suspectes, qui deviennent par la suite structurantes pour le « mouvement » lui-même et souvent pour la forme de régulation socio-économique, voire le modèle de développement en émergence.

1. D'UNE « ÉCONOMIE » SOLIDAIRE À UNE « ÉCONOMIE SOCIALE » : SECONDE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le capitalisme industriel s'impose progressivement sur le capitalisme commercial, ce qui n'est pas sans entraîner une urbanisation rapide, même si la population rurale continue d'être majoritaire au Québec jusqu'en 1921 (Linteau, Durocher et Robert, 1989 : 175). Les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière et de la majorité des paysans étaient extrêmement pénibles (Harvey, 1978; Bernier, 1973). Bien que ces deux milieux (urbains et ruraux) et ces deux groupes sociaux (ouvriers et paysans) contribuent à la définition d'une même question sociale, leurs initiatives socio-économiques, relevant de ce que nous appelons maintenant l'économie sociale, ne sauraient être confondues. En effet, elles ont émergé d'abord en milieu urbain, puis en milieu rural. De même, les pionniers dans le domaine ont d'abord été des anglophones, puis des francophones (Deschênes, 1981 :21). Même si cela est intéressant au plan des idées², nous ne traiterons pas des nombreuses associations culturelles, sportives et récréatives mises sur pied d'abord par la bourgeoisie anglophone, puis la bourgeoisie et de l'élite francophones (Lamonde, 2000 et 2004). En raison d'une définition stricte de la coopération, les historiens ont eu tendance à tout faire commencer au tournant du XX^e siècle (Fecteau, 1989 :31), soit au moment où les grandes lois coopératives ont été adoptées et qu'ont émergé les entreprises qui se sont imposées par la suite (Deschênes, 1976 : 539).

1.1. Milieu urbain et classe ouvrière : une économie « solidaire »?

Bien que les premières associations et sociétés de secours mutuel aient émergé au début du XIX^e siècle (Deschênes, 1976 :545), leur développement ne sera continu qu'à partir de 1850. Ainsi, 253 sociétés de secours mutuel ont été fondées au cours de ce siècle alors que seulement 106 d'entre elles étaient en opération en 1910 dont 53 fondée avant 1890 (Petitclerc³, 2005 : 223). À cette même date, on évalue à 150 000 le nombre de mutualistes au Québec, soit « au moins 35 % des hommes adultes vivant en milieu urbain », la proportion aurait été supérieure à Montréal (Ibid : 3). Pour ce demi-siècle, on peut donc parler d'une « ère de la mutualité » (Deschênes, 1976), d'une « une mystique de l'association » (Petitclerc, 2005), voire d'un mouvement de la mutualité.

De la thèse remarquable de Martin Petitclerc (2005) sur les sociétés de secours mutuel, nous retenons les points suivants. En premier lieu, ces associations résultent de l'initiative quasi

² De 1840 à 1880, plus de 130 associations culturelles sont créées dans divers domaines : bibliothèques, salles de théâtre et de concert, instituts, sociétés littéraires, musées, associations scientifiques, etc. Ces associations, qui répondent aux « besoins d'une vie publique », reposent en grande partie sur une « culture de l'éloquence » comme on peut le constater avec l'Institut canadien de Montréal, une association fondée en 1844, qui offre à la fois une bibliothèque, une salle de nouvelles, des conférences et débats (un Institut canadien sera également créé à Québec) (Lamonde, 2000 : 406). Dans les domaines du sport et du loisir, on peut relever entre 1867 et 1900, 651 incorporations, dont 78% d'entre elles ont été réalisées par des anglophones et pour 68% de l'ensemble de ces associations à Montréal (Ibid : 468).

³ Cette thèse a été publiée en 2007 sous le titre :

exclusive des ouvriers et d'artisans de milieux urbains, d'où leur refus d'admettre comme membres les marchands, les professions libérales et les membres du clergé (même si ces sociétés étaient par ailleurs confessionnelles). En deuxième lieu, moyennant une cotisation mensuelle, ces sociétés fournissent à leurs membres une aide financière pour affronter le chômage, la maladie, les accidents, l'invalidité ou la vieillesse, et une aide morale, soit la visite des malades, la participation aux funérailles d'un des associés, sans oublier de nombreuses activités culturelles ou de loisir visant à renforcer les liens sociaux. En troisième lieu, cette première génération de la mutualité se démarque très fortement des organisations initiées par les élites traditionnelles qui visaient à développer la prévoyance sociale chez les classes populaires (banques populaires d'épargne, assurances, assistance) et qui s'inspiraient souvent plus ou moins explicitement de l'économie sociale telle que promue par Frédéric Le Play⁴ (1806-1882) dont les idées étaient présentes au Canada français (Trépanier, 1987 et 1986). Ainsi, les sociétés de secours mutuels ne sauraient être confondues ni avec la mutualité dite scientifique, ni avec l'économie sociale (la mutualité patronnée) (Petitclerc, 2005 : 191).

En revanche, les sociétés de secours mutuel partagent plusieurs des traits de ce que certains appellent aujourd'hui l'économie solidaire (Laville, 2004 et 1994). En premier lieu, elles innovent par leurs pratiques démocratiques en misant sur la démocratie participative et délibérative, d'où une forte valorisation des assemblées générales et l'adoption de règles favorisant la participation. En deuxième lieu, les activités économiques et les activités sociales sont fortement interdépendantes comme le manifestent « rituels initiatiques, organisation d'activités de loisir, participation aux cérémonies religieuses, représentation officielle aux funérailles, commémorations patriotiques, visites des malades et tenue de réunions régulières [qui] sont autant d'occasions de célébrer le Nous et d'évoquer les services qu'elles rendent à leur membres » (Rousseau, 2003 : 152). Ainsi, les sociétés de secours mutuel permettent « d'encadrer les activités économiques dans la culture d'entraide fraternelle » constituant ainsi une « famille fictive » (Petitclerc, 2005 : 146). Ce faisant, elles demandent une cotisation uniforme (plutôt que graduée en fonction du risque), mais font appel à tous les membres pour contribuer lorsque l'un d'entre eux décède ou est dans le besoin (« réserve de poche »). En troisième lieu, ces sociétés sont fortement ancrées dans les collectivités locales misant ainsi sur les relations de proximité, refusant la fédéralisation (relations verticales), mais acceptant de maintenir des relations horizontales entre elles (ex. les Unions de Saint-Joseph). En quatrième lieu, elles se démarquent de la philanthropie puisqu'elles reposent sur l'entraide, chacun ayant droit à être secouru comme membre d'une association reposant sur la réciprocité. Enfin, au lieu d'avoir été prétexte ou couverture à des associations syndicales (« interdites » jusqu'à l'adoption de la loi de 1872), elles auraient obéi à une logique, qui leur était propre, celle de l'entraide dans les milieux ouvriers, une « réponse sophistiquée à la question sociale », une réponse à des besoins sociaux d'autant plus criants que les

⁴ L'école de Le Play représente l'école réformatrice (conservatrice) de l'économie sociale qui se distinguait à la fois de l'école socialiste par sa méfiance de l'État et de l'école de la solidarité (celle de Charles Gide), notamment l'idée d'une troisième voie, mais moins de l'école libérale bien que critique à l'égard du libéralisme économique (Desroche, 1987). À ce volet réformatrice que constituent les réformes sociales visant l'amélioration de la condition ouvrière, à partir de l'économie sociale, Frédéric Le Play ajoute un volet scientifique, celui d'une sociologie interventionniste basée sur une méthode d'observation précise pour la production de monographie de famille ouvrière. À titre de Commissaire générale aux Expositions universelles de 1855 et 1867 (Kalaora et Savoye, 1989). Le Play se fera le promoteur de l'économie sociale, notamment des initiatives relevant du patronage (Desroche, 1983 : 81sq).

premiers syndicats se devront de promouvoir cette forme de secours mutuels pour attirer des membres ou les conserver.

Par ailleurs, les sociétés de secours autonomes auraient contribué à la formation de la classe ouvrière, notamment par l'apprentissage du fonctionnement associatif, de la démocratie et de la solidarité, sans oublier la respectabilité ouvrière (Petitclerc, 2005 : 351 et 359). De plus, la « Grande association pour la protection des ouvriers » de Médéric Lanctôt, qui réussit à mobiliser à Montréal 10 000 ouvriers dans le cadre d'une manifestation, s'était appuyée principalement sur les réseaux mutualistes (Ibid : 205). Même si elle ne dure que quelques mois, cette association permet de mettre sur pied des magasins vendant au prix coûtant aux ouvriers et artisans (Fecteau, 1989 : 8; Deschênes, 1976 : 552). La nature coopérative de ces éphémères magasins est d'ailleurs questionnée d'autant plus que ces magasins semblent résulter d'une entente avec des magasins privés. Enfin, les sociétés de secours mutuel auraient également permis la formation de réseaux et d'apprentissages forts utiles pour la formation des premières coopératives.

Outre les facteurs internes tels la gestion inadéquate, la faible taille des associations et les conflits internes, le déclin des sociétés de secours mutuels résulterait en grande partie de facteurs externes. En premier lieu, l'absence d'une loi générale d'incorporation⁵, qui leur aurait donné une pleine personnalité juridique, a non seulement entraîné des poursuites judiciaires coûteuses, mais elle a aussi entravé leur développement en les empêchant d'accomplir des activités économiques essentielles (ex. la possession en propre d'immeubles). En deuxième lieu, la période de crise et de stagnation des années 1873-1896 a montré les insuffisances de la seule solidarité pour affronter des risques difficiles à prévoir. En troisième lieu, à partir de 1890, les mutuelles auront tendance à adopter les méthodes des grandes sociétés fraternelles et des compagnies d'assurances d'origine britannique ou américaine (tout en subissant leur concurrence), notamment à utiliser les tables actuarielles pour se donner des réserves suffisantes et des primes graduées selon le risque. Ainsi, la Société des Artisans canadiens-français⁶, fondée en 1876 par des petits entrepreneurs et des ouvriers de métiers, adopta rapidement les méthodes dites scientifiques (Rousseau, 2003 : 156 sq.). Par la suite, l'entraide collective cède la place à une forme d'épargne individualisée alors que le fonctionnement démocratique devient de plus en plus formel. « Au terme de notre analyse, écrit Martin Petitclerc (2005 : 346), nous devons d'abord constater que la mutualité n'est plus, au début du 20^e siècle, un rapport social solidaire comme voulait l'être, par exemple, la mutualité pure ». Beaucoup plus tard, le Conseil supérieur de la coopération hésitera à reconnaître la « nature coopérative » de ces mutuelles considérant que leurs pratiques commerciales se distinguaient peu de celles des compagnies d'assurance (Deschênes, 1976 : 548).

En plus des sociétés de secours mutuelles, qui ont constitué une sorte de mouvement sur plusieurs décennies, on peut identifier d'autres réalisations dans le domaine de la coopération en liaison avec la classe ouvrière. Ainsi, entre 1882 et 1890, les Chevaliers du Travail (Knights of Labour), qui réunissaient à la fois des travailleurs qualifiés et des travailleurs non qualifiés, à l'intérieur

⁵ Suite à de nombreuses démarches, une loi leur accordant la pleine personnalité juridique ne sera adoptée que cinquante ans plus tard, en 1899 (Petitclerc, 2005 : 230).

⁶ Benoît Tremblay (1982 :194) rappelle que, pour s'incorporer, cette société utilisa les cent cinquante dollars de réserve de la mutuelle des charpentiers-menuisiers qui bien que fondée en 1853 ne comptait plus alors que trois membres.

d'assemblées locales, faisaient la promotion de la coopération comme un des moyens pour réaliser leur mission, d'où leur intérêt pour les sociétés de secours et les sociétés coopératives de construction, de consommation et de production (Harvey, 1973 : 82; Fecteau, 1989 : 28 et 60; Tremblay, 1983 : 173-177). Si la plupart de ces expérimentations⁷ furent éphémères, elles confirment néanmoins que « jusqu'à cette époque [1892], 'le mouvement coopératif, à peu d'exception près, avait été surtout le fait de la population ouvrière urbaine, s'inspirant plus ou moins des principes de Rochdale'' » (Fecteau, 1989 : 29). Enfin, l'avenir de la coopération s'annonçait bien sombre.

Mais pourquoi ces initiatives ouvrières dans le domaine associatif ont-elles été si fragiles et si éphémères ? Outre les raisons évoquées précédemment pour les sociétés de secours mutuels, on peut faire l'hypothèse que les initiatives organisées sur la seule base ouvrière suscitaient des oppositions au plan idéologique comme au plan des affaires de la part de la petite bourgeoisie. Ainsi, les initiatives les plus ambitieuses, telles celles mises de l'avant par les Chevaliers du Travail et plus tard par le socialiste Albert Saint-Martin, seront dénoncées par l'Église catholique qui menacera d'excommunier⁸ les membres des Chevaliers du Travail (Larivière, 1979 : 96; Tremblay, 1982 : 207). Par ailleurs, les commerçants étaient très méfiants à l'égard des coopératives de consommation, comme les banquiers le seront plus tard à l'égard des coopératives d'épargne et de crédit (Tremblay, 1984 : 352). Enfin, comme Montréal était la porte d'entrée des diverses vagues d'immigrants, ces derniers étaient contraints d'accepter les pires conditions de travail et de rémunération pour survivre. Dès lors, les énergies ouvrières étaient concentrées sur la survie. Si les sociétés de secours mutuels favorisent le maintien des liens de solidarité, « elles ne permettent pas d'espérer une reconquête » économique, à moins d'en venir à une alliance avec d'autres groupes sociaux, voire avec l'élite traditionnelle. Sous cet angle, la mutualité patronnée comme d'ailleurs les projets, qui émergent en milieu rural au tournant du XX^e siècle, relèveront plus de l'économie sociale telle que proposée par l'école de Le Play puis la doctrine sociale de l'Église, que d'une économie solidaire telle que réalisée par les sociétés de secours mutuels.

1.2. Milieu rural et monde agricole : vers une économie sociale ?

Les initiatives associatives dans les milieux ruraux, notamment dans le monde agricole, porteront plutôt sur la transformation d'une agriculture en difficulté, l'occupation du territoire et le problème de l'exode rural, vers les États-Unis et les villes. Ainsi, « en dépit des manifestations générales de son acheminement vers les productions animales commerciales, l'agriculture du Québec reste encore dans un état déplorable vers 1880 » (Toupin : 211). Au cours de ce demi-siècle, on n'y trouve pas d'initiatives comparables à celle des sociétés de secours puisque les expérimentations dans le monde rural et agricole, tels les cercles agricoles, seront impulsées par les élites

⁷ Pour la période concernée, Tremblay (1982 : 177) mentionne les quatre réalisations suivantes : Point St Charles Coop Society, Coopératives des cordonniers (1887-1895), Coopératives des fabricants de valises (1887), Imprimerie Franklin (1888).

⁸ À la suite des démarches du Cardinal Taschereau, les membres de ce syndicat seront objets d'excommunication de 1885 à 1887. L'interdit sera levé suite aux interventions en leur faveur du cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore (Harvey, 1973 : 55-64).

traditionnelles, l'Église et l'État souvent en concurrence. Selon des monographies réalisées à l'époque par des leplaysiens, les ruraux étaient moins enclins à s'associer que les ouvriers des villes (Gauldrée-Boilleau, 1875 : 108). La solidarité avec les premiers voisins, le rang et même la paroisse constituait une quasi-assurance pour répondre aux besoins les plus urgents, y compris l'incendie de la maison ou des bâtiments (Gérin, 1938 : 93). Par ailleurs, la proximité des villes, la spécialisation sociale et la présence de grands ateliers entraîneront une diminution du rôle des institutions traditionnelles (Ibid : 149).

Dans ce contexte en évolution, les mutuelles d'assurance incendie, qui ont été initiées par des anglophones, représentent les premières associations à vocation économique dans le milieu rural (Deschênes, 1976 : 549; Beauchamp, 1972). À partir de 1861, les ruraux francophones créent plusieurs mutuelles de paroisses (réunissant les propriétaires d'une paroisse) et de municipalité (une mutuelle organisée par le conseil municipal) plutôt que des mutuelles de comté. Toutefois, ces mutuelles d'assurance incendie ne semblent pas avoir favorisé une vitalité associative comparable à celle des sociétés de secours mutuels (Bois, 1944 : 395). De plus, elles n'auraient pas répondu à tous les espoirs placés en elles : leur nombre ne dépassait pas une trentaine en opération en 1901 (Deschênes, 1976 : 549). Dans d'autres domaines, « les agriculteurs québécois ont créé des associations répondant au besoin du moment » bien que « respectant dans de nombreux cas les principes coopératifs », en dépit du fait qu'ils ne connaissaient pas les principes de Rochdale (Deschênes, 1976 : 545). Dans cette visée, les Sociétés d'agriculture, les Cercles agricoles et même les Sociétés de colonisation ont constitué un terreau fertile pour l'émergence de projets s'approchant ou même relevant plus ou moins ouvertement de la coopération, d'autant plus que certaines de ces initiatives étaient le plus souvent multifonctionnelles (et donc occasion d'innovations multiples).

Les Sociétés d'agriculture sont les plus anciennes associations agricoles. Inspirées d'un modèle britannique, elles regroupent à l'échelle du comté les agriculteurs les plus prospères et autres représentants de groupes intéressés par les techniques et les innovations agricoles, d'où des activités touchant la diffusion d'information et de connaissances, l'organisation de concours et d'expositions agricoles. Elles permettront également d'acheter en commun des grains, des animaux et des instruments. Dès 1850, 34 sociétés d'agriculture avaient été mises sur pied alors qu'en 1993 les 80 sociétés existantes⁹ regroupaient « 12,500 agriculteurs, soit 7 % du total des exploitants agricoles de la province, plus 2 600 membres d'autres professions », les anglophones y étaient sur-représentés avec 28 % du membership (Kesterman, 1984 : 25). Encadrées par le Conseil d'agriculture (le bras du « ministère » d'agriculture), ces sociétés reçoivent de l'État¹⁰ des subventions correspondant au double de la cotisation totale des membres. Si leur préoccupation pour une agriculture tournée vers le marché mérite d'être signalée, leur influence sociale sera réduite en raison, entre autres, de leur idéologie éducative élitiste, des membres honoraires (curés, députés et conseillers) et du choix du comté plutôt que de la paroisse comme base d'activités

⁹ Chacun des 59 comtés comptait une Société d'agriculture, mais les comtés les plus importants pouvaient en compter deux ou trois. Leur nombre atteint un sommet en 1924 alors qu'on en compte 92 (Angers, 1944 : 532).

¹⁰ À la différence de la question sociale, l'« État québécois en formation » se fait interventionniste dans l'agriculture bien que fort timidement. Ces interventions ne mobilisent que très peu de fonds (entre 1,5% et 4,5% du budget total de l'État) et se font « presque toujours par personne interposée », par le Conseil de l'agriculture. Ce dernier, où siège le Commissaire d'agriculture, est formé d'agriculteurs prospères et d'agronomes (Gow, 1979 : 559).

(Létourneau (1944 : 359). À partir de 1870, elles seront de plus en plus concurrencées par les Cercles agricoles plus démocratiques et plus ouverts aux préoccupations de la majorité des agriculteurs, ceux qui évoluent dans l'agriculture vivrière.

Les premiers cercles agricoles auraient été inspirés par les « *Farmers' Clubs*, qui ont existé dans les cantons de l'est à partir de 1850. Au début de 1870, leur formation est encouragée par l'abbé Buteau du Collège d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière et par Edouard-André Barnard, agronome et fonctionnaire (Kesterman, 1984 : 27). Se voulant autonomes, les cercles agricoles sont ouverts à l'ensemble des agriculteurs d'une paroisse avec pour objectif principal l'amélioration de leur condition à partir de la vulgarisation agricole et de la diffusion d'« une idéologie éducative populiste » (Jean, 1977 : 202). Assez spontanément, « ces connaissances incitent à la mise en œuvre de moyens qui consacreront graduellement la fonction économique des cercles » de sorte qu'ils contribueront à donner « naissance à une portion des coopératives d'approvisionnement et/ou d'écoulement » (Martel, 1986 : 20). Ces cercles présentaient des caractères relevant à la fois « d'une véritable association professionnelle de cultivateurs » (Fillion, 1944 : 422) et d'une coopérative agricole (Tremblay, 1982 : 241-274). En 1875, ils se fédèrent dans une association centrale, l'Union nationale agricole, un proto syndicat qui s'efface en 1886. En conflit avec les Sociétés d'agriculture soutenues par l'État et en tension avec les marchands en raison de leurs activités d'achat en commun, les cercles agricoles se tournent vers l'Église. Cette dernière approuve leur nouvelle constitution qui dicte une triple mission : économique, morale et patriotique (Tremblay, 1982 : 246). À partir de ce moment, ils se multiplieront passant de 40 cercles avec 3 000 membres en 1880 à 544 cercles avec 45 000 membres en 1901, mais perdront une bonne partie de leur autonomie, en raison de leur noyautage par des membres du clergé ((Deschênes, 1976 : 542; Martel, 1997 : 20). Quelques années plus tard, ils obtiendront des subventions de l'État qui leur imposera une législation entraînant une quasi-tutelle. En l'espace d'une génération, ils auront été instrumentés par l'Église puis par l'État (Deschênes, 1976 : 543).

Les conflits entre les Sociétés d'agriculture et les cercles agricoles ne se limitent pas à l'affrontement entre deux types d'organisation, en l'occurrence les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles. Ces conflits reposent sur des visions différentes du développement de l'agriculture : celle d'une agriculture plus traditionnelle soutenue par le clergé et la petite bourgeoisie traditionnelle et celle d'une agriculture plus orientée vers le marché et soutenue par une autre fraction de la petite bourgeoisie, « celle-ci plus marchande et plus articulée sur l'appareil de l'État » (Kesterman, 1984 : 24). Ils témoignent aussi que l'agriculture n'est pas seulement une activité économique mais aussi un mode de vie de sorte que la concurrence entre l'Église et l'État déborde le strict domaine agricole. De plus, les appartenances politiques complexifient les enjeux : les libéraux plus proches des sociétés d'agriculture (et donc des gros agriculteurs et des marchands) et les conservateurs plus proches des cercles agricoles (et donc du clergé et de l'agriculture traditionnelle). Enfin, de plus en plus d'agriculteurs chercheront à défendre leur intérêt professionnel en s'opposant aux associations contrôlées par l'État. Ainsi l'émergence en 1892 d'un Syndicat des cultivateurs par les partisans des cercles agricoles entraîne le Conseil d'agriculture à susciter une organisation rivale, le Syndicat central des agriculteurs du Canada (Martel, 1986 : 21 ; Beauchamp, 1979 et 1972).

Dès 1850, il apparaît que l'avenir de l'agriculture passe par la production du fromage et du beurre, mais cette dernière demeure « quasi totalement domestique » jusqu'au début de 1880 alors que les industries artisanales se multiplient à proximité des fermes pour réduire les coûts et le temps de transport, d'où leur prolifération (Toupin, 1944). Au tournant du siècle, on compte 1 992 établissements (Perron, 1980 : 119) appartenant le plus souvent à un seul propriétaire qui avait tendance à s'associer les agriculteurs pour la cueillette du lait (Tremblay, 1982 : 259; Caux, 1994). La première coopérative de fabrication de beurre et de fromage aurait été fondée en 1883 à Baie-du-Fèvre à partir de l'achat par les agriculteurs d'une fabrique privée (Létourneau, 1968 : 237). Par la suite, « une quarantaine de sociétés du même genre ont été formées entre 1889 et 1900 », bien que le caractère coopératif de ces organisations soit difficile à évaluer (Deschênes, 1976 : 543). Il faudra toutefois attendre la loi des syndicats coopératifs agricoles de 1902 pour que les coopératives agricoles se multiplient. Pour le moment, la reconnaissance des cercles agricoles par l'État favorise la création de « sociétés coopératives de cercles agricoles », surtout pour des activités d'approvisionnement (Fecteau, 1989 : 32).

Enfin, les Sociétés de colonisation, dont la « loi des sociétés de colonisation » adoptée en 1869 en fixa les règles, regroupaient deux catégories de sociétaires : des actionnaires colons et des actionnaires protecteurs des colons. En 1873, on comptait 72 sociétés de colonisation qui « avaient déjà été organisées » mais « 19 étaient disparues et 13 étaient inopérantes » (Minville, 1944 : 301). Au tournant du siècle, seulement 4 ou 5 d'entre elles existaient à l'échelle des diocèses. Dans certains cas, elles auraient joué le rôle de groupe de pression auprès du gouvernement, de société de secours, de société prenant la forme coopérative d'approvisionnement ou même de « coopérative d'aménagement du territoire et d'exploitation des ressources » (Tremblay, 1982 : 317). Il n'est pas facile d'évaluer ces sociétés qui étaient par ailleurs fortement contrastées. Pour certains, elles auraient ainsi joué un rôle très positif dans la consolidation de la nation canadienne française (Hamelin et Roby, 1971 : 170 et 180). Pour d'autres, les conditions rencontrées par les colons non encadrés par ces sociétés n'étaient pas tellement différentes de celles des colons membres de ces sociétés. Ainsi, à partir du cas de trois sociétés, qui ont opéré dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, Normand Séguin (1977) conclut que certains actionnaires « protecteurs des colons » pouvaient avoir des visées philanthropiques, mais d'autres trop nombreux se sont révélés des spéculateurs au détriment des colons.

1.3. Conclusion

La seconde moitié du XIX^e siècle fut très riche en expérimentations socio-économiques qui relèvent de ce que nous appelons aujourd'hui l'économie sociale. Cette période laisse voir au moins deux configurations, l'une proche de l'économie solidaire (dans le sens de Laville), l'autre proche de l'économie sociale (dans le sens de Le Play). La seconde s'est apparemment imposée sur la première bien que l'une et l'autre aient évolué dans des milieux différents (urbains vs rural) et qu'elles aient été portées par des groupes sociaux contrastés (ouvriers vs agriculteurs). Ces deux configurations sont pratiquement demeurées virtuelles pour au moins trois raisons. En premier lieu, l'absence d'une reconnaissance juridique de la part de l'État a représenté un handicap sérieux

pour les sociétés de secours mutuels alors que, pour les coopératives, l'État s'est montré plus favorable, mais pas avant le début du siècle suivant. En deuxième lieu, les initiatives de ces deux configurations peuvent être caractérisées par une multifonctionnalité comme cela est manifeste avec les cercles agricoles et à un degré moindre avec les sociétés de secours mutuel où l'on retrouve aussi bien offre de services (activité « économique ») que défense professionnelle (activité politique), d'où une grande complexité. En troisième lieu, loin d'obtenir un soutien large des « autorités sociales », ces deux configurations ont rencontré des oppositions à prédominance idéologique et politique dans le cas des sociétés de secours mutuels et à prédominance économique dans le cas des secondes comme en témoignent les pressions venant des commerçants. Ce faisant, les expérimentations n'ont pu s'institutionnaliser et sont demeurées le plus souvent éphémères.

Par ailleurs, ces deux configurations se différencient fortement par le fait que la première était constituée d'initiatives ouvrières relativement autonomes qui s'inscrivaient dans une « économie non marchande » alors que la seconde regroupait des initiatives plus ou moins tournées vers le marché et patronnées par les « autorités sociales » (Église, État et élites traditionnelles) qui leur laissaient peu d'autonomie. La première configuration, celle de l'économie solidaire, ne recevra aucun soutien significatif des « autorités sociales » de sorte qu'elle déclinera ou sera plus ou moins reconfigurée dans la mutualité patronnée. La seconde configuration, qui s'est épanouie dans le milieu rural, donna lieu à des tensions et même à des conflits entre une agriculture vivrière supportée à la fois par l'Église et par les conservateurs (ex. Cercles agricoles) et une agriculture orientée vers le marché et encouragée à la fois par l'État et les libéraux (Sociétés d'agriculture). Ces deux types d'initiatives agricoles favoriseront l'émergence de coopératives, soit des coopératives d'approvisionnement et d'écoulement, dans le premier cas, des coopératives de transformation, dans le second. En somme, à la différence de la configuration d'économie solidaire, les initiatives contrastées de la seconde configuration, celle de l'économie sociale patronnée, pourront tirer avantage du support d'une grande partie de l'élite traditionnelle, condition « sine qua non » pour leur institutionnalisation. Cette dernière ne mettra pas fin aux tensions et conflits, mais permettra une certaine pérennité des entreprises mises de l'avant (comme on le verra dans la période suivante). En dépit du fait que peu de sociétés ou d'entreprises d'économie sociale fondées à cette époque s'imposent dans le siècle suivant, on peut conclure que les fondements idéologiques du mouvement coopératif ont été posés à cette époque, à partir de l'idée d'une économie sociale patronnée, une économie sociale dans le sens de Frédéric Le Play, que confirmera la doctrine sociale de l'Église telle que proposée en 1891 par *Rerum Novarum* de Léon XIII¹¹.

¹¹ C'est ce que suggère Pierre Trépanier (1987 : 76) « l'une des sources d'inspiration [de la pensée sociale au Canada français] est la doctrine leplaysienne, qui, d'esprit positiviste, ne découle pas de la théologie »..

2. UN MOUVEMENT COOPÉRATIF INSPIRÉ PAR LE CORPORATISME ET LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE : PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

En termes de configuration d'économie sociale, la première moitié du XX^e siècle présente une continuité qui va de l'influence de Le Play à celle de la doctrine sociale¹² de l'Église catholique à partir de 1910 et puis au programme de la restauration sociale de 1932 dont l'influence se fera sentir jusqu'en 1950 (Savard, 1993 : 30; Lamonde, 2004 : 86 sq.). Il s'agit d'une économie sociale patronnée qui tendra à prendre une forme corporatiste, un corporatisme de substitution que tend à réaliser la coopérative agricole inspirée par le Boerenbond belge¹³ (Ligue des paysans belge). Ce qui ne se fera pas sans de nombreuses tensions. Prenant progressivement la place de l'Église, l'État manifeste son intérêt pour la coopération d'abord par l'adoption de lois des coopératives et par des soutiens financiers pour les coopératives agricoles et même pour les caisses populaires Desjardins. Cette période est aussi celle d'une rupture que constitue la grande crise de 1930. De plus, comme la population du Québec devient très majoritairement urbaine en 1931 avec un taux de d'urbanisation de 63,1 %, l'idéologie ruralisme et le projet social de la coopération sont alors fortement questionnés (Poulin, 1994 : 80). Au plan économique, les deux premières décennies du XX^e siècle ont été des années de prospérité que renforce la période de la première guerre mondiale mais qui seront suivies par une première crise en 1924, particulièrement sensible en milieu rural, puis la grande crise de 1930 qui atteint l'ensemble de l'économie. Dès lors le décollage de la coopération amorcé au début du siècle sera suivi d'« années sombres » à partir du milieu des années 1920. En somme, même si la première moitié de ce siècle donne lieu à une seule configuration prédominante d'« économie sociale », nous devons distinguer deux moments distincts, celui qui va de 1900 à 1932 et celui de l'après la crise, une sorte d'« âge d'or » de la coopération (1933-1950).

2.1. Décollage en milieu rural suivi d'« années sombres » (1900-1932)

Au tournant du siècle, les deux principaux promoteurs de la coopération que sont alors Jérôme-Aldophe Chicoyne (1840-1910) pour les coopératives agricoles¹⁴ et Alphonse Desjardins¹⁵ (1854-1920) pour les Caisses populaires, ont été fortement inspirés par Le Play et son école. Tous les deux ont été membres de la Société canadienne d'économie sociale de Montréal (SCÉSM) et lecteurs de la Réforme sociale (Poulin, 1990 : 79 et 92). Chicoyne a été très actif à la SCÉSM dont

¹² Lamonde (2004 : 86) suppose que l'École sociale populaire fondée en 1911 serait la suite logique de la Société d'économie sociale qui était à l'enseigne de Le Play depuis 1880.

¹³ Mouvement d'inspiration catholique de corporatiste, avec des sections paroissiales » et des services d'achat et de vente. Voir ce qu'en dit l'abbé Cloutier en 1932 : « par les soins de nombreux aumôniers, les principes religieux et les vertus morales servent de base à toute la vie de l'association » (Boerenbond) (Cloutier, 1932).

¹⁴ Jérôme-Aldophe Chicoyne (1844-1910), avocat, fonctionnaire, administrateur, député de Wolfe à l'Assemblée législative, sera l'un des principaux promoteurs de la coopération agricole et des sociétés de colonisation. Il sera l'artisan de la loi des syndicats agricoles adoptée en 1902. (Trépanier, 1986; Deschênes, 1985, 1984, 1983 et 1982a : 214; Poulin, 1990 : 105). Il a été l'un des propagandistes le plus actif à partir du journal *Le Pionnier* de Sherbrooke qu'il dirige de 1886 à 1902.

¹⁵ À partir de 1898, il est abonné à la revue leplaysienne, *La Réforme sociale*, et devient membre de la Société d'économie sociale de Paris. En 1899, il devient membre de la Société d'économie sociale de Montréal dont le président est son homonyme, Alphonse Desjardins, conservateur et président de la Banque Jacques Cartier de Montréal.

il sera l'un des présidents et surtout le propagandiste le plus actif (Deschênes, 1983, 1984, 1985; Trépanier, 1986). Ces deux pionniers de la coopération partageaient une vision « paternaliste » selon laquelle les classes populaires ont besoin des « autorités sociales » pour assurer le succès des organisations économiques susceptibles d'améliorer leur sort, en contraste avec l'expérience des Pionniers de Rochdale (Poulin, 1990 : 93-94). Enfin, outre Léon Guérin¹⁶ (1863-1951), qui était fonctionnaire mais respecté par des universitaires, la pensée de Le Play et de son école était présente dans le monde universitaire, à commencer par Édouard Montpetit, notamment sur les questions économiques et sociales¹⁷.

Au cours du premier tiers du XX^e siècle, « il n'y avait aucune impulsion significative dans le milieu pour d'autres types de développement » coopératif que les coopératives agricoles et les coopératives d'épargne et de crédit (Angers, 1972 : 125). La présence de l'Église catholique sera plus manifeste dans les caisses que dans les coopératives agricoles où elle devra composer avec l'État qui y exercera un rôle de premier plan. La loi des « syndicats coopératifs agricoles » adoptée en 1902 fournit une reconnaissance juridique, mais devra être amendée en 1906 pour faire une place plus explicite aux caisses populaires. Cette loi ne semble avoir eu de grands effets sur les coopératives agricoles, mais une autre loi adoptée en 1908, la loi des « sociétés coopératives agricoles¹⁸ », « déclenche une véritable frénésie de fondations de coopératives » agricoles, notamment dans le domaine de la transformation du lait (Fecteau, 1989 : 61). Pour la première fois, les pouvoirs publics cherchent à promouvoir les coopératives « comme voie possible et efficace de développement économique », quitte à les intégrer « dans la panoplie des mesures administratives » (Ibid : 64). Comme on peut le constater pour le syndicalisme, les lois concernant les associations deviennent plus spécifiques, donnant ainsi lieu à des organisations spécialisées (mutuelles, coopératives, syndicats¹⁹).

2.1.1. Les caisses populaires

En raison des difficultés à obtenir du gouvernement canadien une loi autorisant les caisses populaires, Alphonse Desjardins décide de mettre sur pied en 1900 la première caisse populaire comme expérimentation, sans attendre la reconnaissance juridique. Le noyau des fondateurs de la caisse de Lévis était composé principalement de mutualistes expérimentés. Dans ses démarches auprès des pouvoirs publics et dans ses interventions pour implanter les caisses populaires,

¹⁶ Léon Guérin faisait partie de la branche cadette des leplaysiens en dissidence avec la branche aînée plus présente au Québec, depuis les années 1855 (Trépanier, 1986 et 1987).

¹⁷ Relevons ainsi la création d'une chaire d'économie sociale en 1904 à l'Université Laval et la création d'une chaire également d'économie sociale (1905) dont le titulaire sera Édouard Montpetit qui avait été à Paris élève, entre autres de professeurs leplaysiens (Trépanier, 1987 et 1986 : 354-5). Vers la même époque « Errol Bouchette, déjà admirateur de Le Play, avait fondé à Ottawa, en 1905, un cercle d'études sociales » où, son ami, « Guérin y présenta des exposés sociologiques » (Falardeau, 1960). Quant à Esdras Minville, la référence à Le Play fera manifestement place à la doctrine sociale (Minville (1980 :46 et 613 et sq.).

¹⁸ Cette loi faisait suite à la loi des Sociétés laitières et fromageries de 1894 (Fecteau, 1989 : 66). Mentionnons également l'abbé Stanislas-Alfred Lortie, auteur d'une monographie d'un typographe selon la méthode de Le Play, qui enseigna au Séminaire et au Grand Séminaire de Québec la philosophie et la morale politique (Lamonde, 2004 : 83).

¹⁹ Les mutuelles obtiennent une loi générale d'incorporation en 1896 (Petitclerc, 2006), les syndicats (en 1872 de la part du fédéral et décision de la Cours suprême en 1898) (Harvey, 1978 : 30-31; Tremblay, 1973 : 221), pour le syndicalisme agricole (Beauchamp, 1979; Kesterman 1984) et les coopératives (en 1902) (Fecteau, 1989).

Alphonse Desjardins a misé sur une grande diversité de réseaux tant au plan géographique (local, québécois, canadiens et internationaux) que de l'orientation (politique, religieuse, nationaliste, coopérative, etc.). Par ailleurs, le projet des caisses sera fortement territorialisé, d'abord en visant comme territoire d'expansion le Canada français, ensuite en choisissant la paroisse, comme lieu d'ancrage de la caisse locale. Ce territoire à dimension réduite mais à grande cohésion sociale facilite la connaissance des « personnes industrieuses et honnêtes » réduisant ainsi les risques financiers. De plus, le curé, leader moral de ces collectivités, était facilement identifiable. En somme, Desjardins a réussi à obtenir le soutien actif des « autorités sociales », selon l'expression de Le Play (Poulin 1990 : 201-203).

Par ailleurs, comme le fondateur le reconnaîtra, « la lenteur des débuts » est manifeste. En 1913, 13 ans après la fondation de la première caisse, il n'existe que 23 caisses pour l'ensemble du Québec. Toutefois, trois ans plus tard, en 1916, 136 caisses ont été fondées alors qu'en 1920, on en compte 187 (Poulin 1990 : 160). Que s'est-il passé à partir de 1913 ? Sans doute, le soutien affiché des évêques, qui encouragent explicitement le clergé à soutenir les caisses comme des « œuvres sociales et chrétiennes par excellence », a eu une influence déterminante (Poulin 1990 : 201). En 1910, l'abbé Grondin écrit le *Catéchisme des Caisses populaires* alors que l'archevêque de Québec, Mgr Bégin, en signe la préface tout en se faisant patron de la caisse de Lévis dont il était devenu membre en 1909. À Montréal, l'élite catholique encadrée par les jésuites milite en faveur des caisses, à travers l'*École sociale populaire* et l'*Association catholique de la jeunesse canadienne-française* (ACJC) qui regroupe des cercles de jeunes dans les paroisses et les collèges. De plus, les *Ligues du Sacré-Cœur* et sa fédération s'engagent à l'échelle des paroisses et du Québec. Ce mouvement se répand dans les autres régions du Québec, notamment avec les missionnaires agricoles, à partir de 1913-1914. Sur les 160 caisses, on retrouvait parmi les dirigeants 140 prêtres (114 étant curés) dont 116 comme présidents de la caisse (Poulin 1990 : 186). En somme, les caisses populaires comme la coopération « disposent d'une véritable armée de militants catholiques engagés dans une croisade contre les changements sociaux, économiques et culturels qui accompagnent le développement du capitalisme industriel et l'urbanisation » (Poulin 1990 : 228). Enfin, cette volonté s'exprime également dans le nationalisme, à travers Le Devoir (Bourassa) et l'École des H.É.C. (Montpetit et Minville). Les économistes nationalistes tels Bouchette caressent l'espoir d'une participation des Canadiens français à la grande industrie. Les Caisses populaires pourraient contribuer à la formation d'un « capital nécessaire au développement économique dont dépend la survie nationale des Canadiens français » (Poulin 1990 : 234).

Les obstacles, qui empêchent les caisses de remplir pleinement leur mission, sont encore nombreux (Rudin, 1990). En 1920, leur diffusion s'est faite surtout dans les milieux ruraux, francophones et catholiques, alors que leur sociétariat et leur poids financier sont minimes : 31 029 sociétaires, un peu plus de 1 % de la population du Québec et un actif de 6,3 millions \$, soit 0,4 % de l'actif total des banques à charte ayant leur siège social au Québec (Poulin 1990 : 177-178). De plus, entre 1900 et 1920, 47 caisses ont fait faillite, soit 25 % de l'ensemble des caisses fondées (Ibid: 257). On découvre qu'une collectivité locale doit disposer d'une population importante et de compétences d'administration et de gestion pour qu'une caisse réussisse. Ces années « constituent sans contredit la période la plus sombre de l'histoire des caisses

populaires ». (Poulin, 1994 : 77). Ainsi, en 1929, l'État retire aux caisses la subvention²⁰ qu'il leur accordait depuis 1923 pour inspection et propagande (Poulin, 1994 : 125). La crise économique entraîne disparition et l'inactivité de 135 caisses sur les 300 fondées, d'où un déclin très important du nombre de membres et de l'actif²¹ (Poulin, 1994 : 83). Enfin, en juillet 1932, la Caisse centrale Desjardins de Lévis, en difficulté financière, doit refuser les chèques des caisses locales et les retraits d'argent. Cyrille Vaillancourt demande alors de l'aide au premier ministre Taschereau, sachant que la Banque nationale avait reçu en 1924 une subvention de 15 millions \$ pour éviter la faillite. Suite à un refus du premier ministre, le cardinal Villeneuve fournit une garantie de prêt de 50 000 \$ pour un emprunt auprès de la Banque provinciale (Ibid : 134).

À ces difficultés, s'était ajouté au début des années 1920 le décès du fondateur avant qu'il n'ait terminé son œuvre, soit la structuration du réseau des caisses. La relève sera assurée principalement par « des prêtres qui s'occupaient depuis un certain temps de l'organisation des caisses » (Poulin, 1994 : 23). Avec l'aide de quelques laïques (ex. Cyrille Vaillancourt à Lévis et Wilfrid Guérin à Montréal), ils œuvreront au regroupement des caisses sur la base de diocèses. Si les Unions régionales avaient reçu l'aval des évêques, la Fédération provinciale leur sera imposée par l'État québécois en 1932. Les Unions régionales et de caisses régionales, qui leur sont rattachées, avaient rencontré de fortes résistances de la part des caisses locales soucieuses de leur autonomie. Plusieurs d'entre elles refuseront de s'affilier et de contribuer au financement de leur union régionale. En les obligeant à se soumettre à l'inspection de leur union régionale, les lois de 1925 et de 1930 réduiront cette résistance (Poulin, 1994 : 106 et 128). Après avoir menacé de prendre en main le contrôle de l'inspection, le ministre de l'agriculture du Québec accepte en 1932 d'accorder une subvention²² de 20 000 \$ à cette fin, à la condition que les Unions régionales se donnent une fédération provinciale (Poulin, 1994 : 129). Si « la Fédération provinciale est donc bien le fruit d'une exigence gouvernementale que le résultat de la volonté des dirigeants des unions régionales » (Ibid: 170), elle représente néanmoins un bon compromis pour les deux parties : pour le gouvernement, l'expansion des caisses fournit provisoirement la solution la plus économique pour rendre le crédit accessible aux agriculteurs; pour les caisses, le financement obtenu ne leur enlève pas le contrôle de l'inspection, ce qui permet à la Fédération de partager la subvention avec les Unions régionales et de les associer à l'inspection et à la propagande.

2.1.2. Les coopératives agricoles

Les coopératives agricoles connaissent un décollage important dans les deux premières décennies pour rencontrer des difficultés au lendemain de la première guerre mondiale puis au moment de la grande crise. « Ainsi, 311 coopératives agricoles sont mises sur pied entre 1909 et 1920 dont 257 entre 1913 et 1919 » (Fecteau, 1989 : 61). Ces coopératives concernent aussi bien la vente des

²⁰ En 1923, la subvention était de 3000\$ et en 1929 de 8 000\$. Pour la période 1923-1929, les Unions régionales auraient reçu un grand total de 25 613\$. En soi peu, mais beaucoup si l'on considère que les cotisations totales des caisses à leur UR pour une année oscillent entre 500\$ et 800\$ pour l'UR de Québec et de 400\$ à 700\$ pour l'UR de Montréal (Poulin, 1994 : 105 et 111)

²¹ Le nombre de membres passe de 45 767 en 1930 à 36 470 en 1933, et l'actif de 11,4 millions \$ à 8,5 millions \$ (Ibid : 90-91).

²² Cette subvention sera de 20 000\$ pour les années 1932 à 1936, mais passera à 40 000\$ en 1937, à 50 000 en 1938, à 60 000\$ en 1941 et 80 000\$ en 1942 (Poulin, 1994 : 168 et 198). Au total, ce serait une somme d'environ 430 000\$.

produits agricoles (écoulement) et l'achat de biens nécessaires à la production (semences, engrais et équipements) que la transformation du lait (fromage et beurre). Pour des raisons idéologiques et de spécialisation, quatre regroupements de coopératives agricoles apparaissent en quelques années. Ainsi, en 1910, le ministre de l'agriculture du Québec parraine la fondation de la Coopérative des fromagers pour vendre des produits agricoles de qualité (d'abord laitiers puis d'autres produits). En 1913, le père Bellemare, jésuite, avec l'aide de l'ACJCF fonde le Comptoir coopératif de Montréal pour regrouper des cercles agricoles et des coopératives en vue de fournir de l'équipement. Ce regroupement, qui se donne des objectifs économiques et moraux, vise le maintien des « traits catholiques et français de la société rurale » (Kesterman, 1984 : 31). En 1915, des agriculteurs désireux d'obtenir des semences de qualité fondent la Coopérative des producteurs de semence à Sainte-Rosalie (près de Saint-Hyacinthe) avec l'aide des fonctionnaires du Québec et d'Ottawa. Enfin, suite à un voyage en Europe, où il a pris connaissance des réalisations du Boerendbond, l'abbé Allaire²³ est nommé par le ministre de l'agriculture pour organiser des coopératives agricoles (Kesterman, 1984 : 30). En 1916, il fonde la Confédération des coopératives agricoles qui regroupe plusieurs coopératives locales d'abord dans la région de Saint-Hyacinthe puis dans les Cantons de l'est et jusqu'en Mauricie.

Au lendemain de la première guerre mondiale, l'agriculture traverse une période difficile qui touche également les coopératives agricoles et leurs regroupements. Ainsi, bien que solide sur le plan éducatif et idéologique, la Confédération des coopératives agricoles de l'abbé Allaire est forcée de liquider ses biens en 1921 en raison d'une baisse des activités et de quelques mauvaises affaires. Le Comptoir coopératif de Montréal se maintient avec l'aide financière des jésuites, mais les années 1920-1921 sont celles de querelles d'orientations qui conduisent à l'expulsion de certains dirigeants provenant de l'action catholique (les agriculteurs ont été absents du conseil d'administration jusqu'en 1920). Avec l'appui des pouvoirs publics, la Coopérative des producteurs de semences et la Coopérative des fromagers demeurent prospères, mais change de nom en Coopérative centrale des agriculteurs du Québec. Fortement soutenue par le Ministère de l'agriculture, cette coopérative était loin d'être exemplaire : « vie démocratique fort restreinte, assemblées générales peu suivies, conseil d'administration peu actif et surtout encadrement très strict par le ministère provincial de l'agriculture » (Kesterman, 1983 : 38). Enfin, avec cette coopérative qu'il contrôle, le ministre de l'agriculture contraint en 1922 le Comptoir coopératif de Montréal, en difficulté financière, et la Coopérative des grains de semences de fusionner, ce qui donne naissance à la Coopérative fédérée du Québec. Jusqu'en 1930, cette nouvelle fédération, devenue le principal canal d'écoulement des produits agricoles au Québec, perd son caractère démocratique. Désormais, elle est dirigée par un « ancien fonctionnaire dévoué au Ministre, « contrôlée et subventionnée par le ministère, elle prend plus les traits d'une société de type capitaliste que d'un organisme coopératif » (Kesterman, 1983 : 40).

Bien que sans existence légale²⁴ jusqu'en 1929 (pour éviter toute intrusion du Ministère de l'agriculture), l'Union catholique des cultivateurs (UCC), qui a été fondée en 1924 pour défendre

²³ L'abbé Allaire, qui avait fondé l'une des premières coopératives agricoles en 1903 à Adamsville, avait mis sur pied en 1912 le premier centre éducatif de coopération agricole, le collège Saint-Thomas d'Aquin (près de St-Hyacinthe).

²⁴ L'UCC sera incorporée en 1929 comme association sans but lucratif (3^e partie de la loi des compagnies) et en 1945 elle utilisera la loi des syndicats professionnels pour incorporer toutes ses structures (Kesterman, 1983 : 105-106).

les intérêts des cultivateurs, s'inquiète de la situation de la Coopérative fédérée, se demandant s'il valait mieux la réformer de l'intérieur ou mettre en place un réseau parallèle de coopératives agricoles. Inspirée par l'exemple corporatiste du Boerenbond belge, elle décide en 1928 de fonder des coopératives agricoles à partir des sections locales en utilisant à cette fin la loi plus générale des syndicats coopératifs pour échapper au ministère de l'agriculture. Devant l'impossibilité de s'affilier à la Coopérative fédérée, ces nouvelles coopératives locales sont regroupées au sein d'un Comptoir coopératif. L'Église donne son appui le plus total à l'UCC conditionnellement à l'obligation de non-ingérence politique, ce qui devait préserver l'association professionnelle des interventions directes de l'État. Enfin, l'UCC devient dans les années 1930 « le cerveau d'un vaste mouvement de reconstruction sociale et économique des campagnes » (Kesterman, 1983 : 95). Dès lors, elle sera plus proche du corporatisme social que ne l'ont été les coopératives basées sur le volontariat et l'inscription dans le marché. Enfin, la grande crise de 1930 atteint durement les coopératives agricoles puisqu'en 1930 il ne reste plus « que 109 coopératives en activité sur un total de 410 fondations » (Poulin, 1994 : 83).

2.2. La coopération après la crise économique (1933-1950)

La période des années 1933 à 1950 représente « l'âge d'or » de la coopération, celle de la constitution d'un véritable mouvement coopératif²⁵. La crise a eu « l'effet d'un choc électrique sur la société québécoise » (Deschênes, 1980 : 6). Elle « va tout changer. Devant la gravité de la situation et le désarroi idéologique ambiant, les milieux cléricaux et les élites traditionnelles se lancent dans une vaste campagne de réactivation et de mise à jour du nationalisme traditionaliste, à laquelle se rallient bientôt une majorité d'intellectuels, d'étudiants, de penseurs politiques et de spécialistes des sciences humaines ayant quelque influence dans le Québec francophone » (Linteau, Durocher, Robert et Richard, 1989 : 116). Plus spécifiquement, « l'enthousiasme envers le coopératisme était à ce point élevé qu'il prit l'allure par moment et ce, jusque dans les années 1940, d'un nouveau mode de gestion et d'organisation en ce sens qu'on croyait tout faire par la coopération » (Martel, 1987 : 26). En somme, l'intérêt pour le coopératisme dépassait les seuls coopérateurs d'autant plus que toutes les composantes de la société étaient conviées à un projet plus large encore, celui de la restauration sociale²⁶ (d'où également les mots de « rénovation », de « renaissance » et de « redressement »). Enfin, la fin des années 1940 sera marquée par de très fortes tensions au sein du mouvement coopératif et des remises en question d'un mouvement dont les assises étaient à prédominance rurale²⁷ alors que le Québec était devenu très majoritairement urbain. Ainsi, les années 1950 seront celles d'un désintérêt envers la coopération pour relever les grands défis socio-économiques.

²⁵ À la suite du Père Lévesque, on peut parler d'une « véritable mystique » de la coopération pour cette époque. « Jamais les valeurs de la coopération n'ont pris autant de place dans l'action des coopérateurs que durant ces années de crise et de guerre » (Poulin, 1994:217).

²⁶ Cette doctrine a été réitérée avec force par le pape Pie XI dans son encyclique *Quadragesimo anno* (La reconstruction d'un ordre social, 1931).

²⁷ Cela était évident non seulement pour les coopératives agricoles mais aussi pour les caisses populaires qui étaient en 1932 « un phénomène avant tout rural » (Poulin, 1994 : 80). En 1945, 8 caisses sur dix sont établies à la campagne (Poulin, 1994 : 20)

2.2.1. L'âge d'or de la coopération ?

Entre 1933 et 1950, l'essor des coopératives est exceptionnel pour la plupart des secteurs, notamment dans l'agriculture et dans l'épargne et le crédit. Entre 1933 à 1944, 724 caisses sont fondées et six nouvelles Unions régionales s'ajoutent aux quatre déjà existantes. Le nombre des caisses populaires est alors multiplié par quatre et le nombre des membres par huit, passant ainsi de 36 000 à 304 000, soit 8 % de la population québécoise (Poulin, 1994 : 213). Elles réalisent également une percée dans l'agglomération montréalaise (île de Montréal et île Jésus) où leur nombre passe de 31 caisses en 1941 à 140 en 1960 (Linteau, 1993 : 6). En 1944, elles se donnent une Société d'assurance des caisses populaires et en 1948 l'Assurance-vie Desjardins²⁸. Les coopératives agricoles connaissent également une progression significative puisque leur nombre passe de 215 avec 17 200 sociétaires en 1938 à 600 coopératives et 68 000 sociétaires en 1951 (soit la moitié de tous les agriculteurs du Québec). La proportion de coopérative de transformation du lait par rapport aux coopératives d'achat et de vente atteint 47 % en 1947 alors qu'elle n'était que de 15 % en 1935 (Kesterman, 1983 : 134). De plus, en mettant fin à la tutelle de la Fédérée, l'Union nationale arrivée au pouvoir en 1936 favorise deux ans plus tard la réconciliation²⁹ de l'UCC et de son Comptoir coopératif avec la Coopérative fédérée. Enfin, bien que le Québec compte 314 mutuelles d'assurance incendie de paroisse ou de municipalité et 8 mutuelles d'assurance incendie de comté, l'UCC³⁰ se donne en 1944 une Société mutuelle d'assurances générales de l'UCC qui s'ajoute à la Mutuelle Vie de l'UCC créée en 1936 (Ibid : 137).

De nombreuses coopératives sont fondées dans de nouveaux secteurs ou dans des secteurs où elles étaient absentes. Ainsi, les coopératives de pêche disparues avant la crise économique refont surface en 1938 avec le soutien du clergé et du Service Social-Économique de l'École supérieure des pêcheries (rattachée à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière) qui mise sur la formation de cercles d'études comme le suggère le Mouvement d'Antigonish³¹. En 1945, trente-cinq de ces nouvelles coopératives comptant 3 268 sociétaires se regroupent au sein d'une fédération provinciale, Pêcheurs-Unis (Larocque, 1978 : 77). Dans le domaine de l'électricité, 43 coopératives seront créées entre 1945 et 1952 pour offrir des services à 35 000 foyers. Les coopératives de consommation sont lancées à Montréal en 1937 par la Coopérative La Familiale (Malo, 1989) qui se veut « le pivot de la propagande coopérative dans tous les domaines » et le « gardien de l'orthodoxie coopérative », une sorte de conseil de la coopération avant l'heure (Angers, 1974 : 130 et 142). De 50 coopératives de consommation en 1939, leur nombre atteint 175 coopératives en 1954 (Deschênes, 1980 : 7). À ces divers secteurs, il faut ajouter la création

²⁸ Pour l'ensemble du Québec, cette mutuelles d'assurance s'ajoutent à la Mutuelle-Vie de l'UCC fondée en 1936, à La Société mutuelle d'assurances générales de l'UCC et les Services de santé du Québec fondées en 1944 de même qu'aux plus anciennes que sont par exemple La Société des artisans canadiens-français (1876) et La Sauvegarde (1901).

²⁹ L'entente négociée met fin à la tutelle de l'État sur la Fédérée alors que le Comptoir coopératif s'intègre à cette dernière, suite à un échange d'administrateurs entre les deux organisations. De plus, « *La Terre de chez nous* » devient l'organe officiel des deux mouvements, tout en restant la propriété de l'UCC » (Kesterman, 1983 : 134). Enfin, la tâche de promouvoir l'idéal coopératif est confiée à l'UCC qui encouragera l'émergence ou la consolidation de nombreuses coopératives dont les caisses populaires, les coopératives d'électricité et les chantiers coopératifs dans les régions ressources (Ibid : 139).

³⁰ Elle s'était déjà donné en 1936 une Mutuelle-Vie de l'UCC.

³¹ Mouvement également catholique qui misait sur l'éducation populaire comme moyen de bâtir la coopération, à partir de cercles locaux de formation (Larocque, 1978).

en 1940 de coopératives d'habitation dont le nombre atteint 53 coopératives en 1954, des coopératives en milieu étudiant, une cinquantaine en 1954, des coopératives de téléphones. En somme, le bilan de l'essor des coopératives au cours de cette période était de nature à soulever l'enthousiasme des chefs de file du mouvement coopératif.

Alors que la coopération est promue par toutes les forces vives, soit l'Église³², l'action catholique et les syndicats catholiques, les médias³³, les nationalistes³⁴ et même les Chambres de commerce³⁵, l'éducation coopérative devient une préoccupation plus importante que jamais auparavant. En premier lieu, la promotion et la vulgarisation de la doctrine coopérative deviennent des priorités pour l'UCC à partir de *La Terre de chez-nous*, La Familiale avec ses brochures et ses activités éducatives et les écoles d'agriculture, l'Institut d'Oka et l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, son École des Pêcheries et son Service social-économique. En deuxième lieu, les universités³⁶ de Québec et de Montréal de même que l'École des H.É.C. initient des cours de coopération et encouragent les étudiants à y mener des recherches. Des 113 thèses réalisées à l'Université Laval de 1940 à 1980, plus de la moitié l'ont été dans les années 1940 (Deschênes, 1980 : 6). Enfin, les coopératives se donnent en 1939 un Conseil supérieur de la coopération pour en assurer la coordination et le rayonnement, préciser et diffuser la doctrine coopérative, présenter un front uni par rapport aux pouvoirs publics et même penser son développement (d'après Lettres patentes citées par Lamarre, 1991 : 17).

Créé à l'initiative du Père Georges-Henri Lévesque, directeur de l'École des sciences sociales de l'Université, le Conseil supérieur de la coopération (CSC) réunit en 1939 des représentants de quatre fédérations coopératives³⁷ et huit représentants d'organisations dites paracoopératives³⁸, soit deux représentants de fédérations syndicales, cinq représentants universitaires et un représentant du ministère de l'agriculture. En 1951, le CSC regroupe désormais³⁹ non plus des représentants mais les organismes eux-mêmes, soit les associations locales coopératives et mutualistes⁴⁰, les fédérations de secteurs coopératifs et les institutions paracoopératives. Entre temps, la position du CSC sur la non-confessionnalité⁴¹ et la neutralité politique et ethnique des

³² Relevons la semaine sociale sur la coopération en 1937 et lettre collective des évêques du Québec à cette occasion.

³³ Les agronomes s'y engagent en mettant à contribution Radio-Canada pour diffuser des causeries sur la coopération

³⁴ Enfin, la coopération reçoit également l'appui du nationalisme avec les sections locales de la Société Saint-Jean Baptiste et les cellules locales et régionales de l'Ordre de Jacques-Cartier fondé en 1926.

³⁵ Voir Poulin, 1994 : 189.

³⁶ Aussi bien à Montréal, à l'École des H.É.C. avec les Montpetit, Minville et Angers qu'à Québec où l'on crée en 1938 une chaire de la coopération de l'École des sciences sociales dont le titulaire sera le Père Georges-Henri Lévesque.

³⁷ Victor Barbeau de l'Alliance des coopératives de consommation, Cyrille Vaillancourt de la Fédération des Unions régionales et de l'Association des producteurs de sucre d'érable, Henri C. Bois de la Coopérative fédérée, Alex Boudreau des Pêcheurs-Unis

³⁸ Gérard Fillion de l'UCC et Philippe Lessard de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, cinq représentants universitaires (le père Lévesque, Jean-Marie Martin, Me Marie-Louis Beaulieu, professeurs à l'Université Laval, Alex Sim de l'Université McGill et le père Norbert de l'Institut d'agriculture d'Oka) et enfin Louis-Philippe Roy sous-ministre de l'agriculture. Enfin, Berthe Louard, fondatrice de la coopérative de consommation La Familiale, figure parmi les signataires du Manifeste de mai 1940.

³⁹ En 1957, le CCQ ne regroupera que les fédérations coopératives de tous les secteurs, y compris mutualistes

⁴⁰ L'adhésion des coopératives locales au CCQ ne fut pas « un grand succès » puisque cinq ans plus tard, c'est moins de 50% des coopératives qui y sont présentes, pourcentage qui diminuerait de moitié si l'on comptait les caisses populaires (Lamarre, 1991 : 46).

⁴¹ Comme le père Lévesque l'explique en 1945 dans le journal Ensemble, non-confessionnalité ne signifiait pas neutralité (Deschênes, 1977 : 57-60). La neutralité exprime « la non-acceptation tant intérieure qu'extérieure de la foi » alors que « la non-confessionnalité signifie l'acceptation intérieure de la foi mais sans manifestation extérieure ». Sous cet angle, la non-confessionnalité des coopératives s'imposait en raison de ses buts économiques, ce qui suppose de faire « abstraction des différenciations religieuses » (Lévesque, 1945 cité par Parisé, 1976 : 85 et 91)

coopératives, provoque des tensions au sein non seulement de l'Église catholique mais aussi des caisses populaires dont la Fédération provinciale refuse d'y participer (Parisé, 1976 : 85). Au plus fort de la controverse en 1944, « la Fédération provinciale adoptait une résolution qui consacrait officiellement les activités de la Fédération au Sacré-Cœur de Jésus » (Poulin, 1994I : 26). Une seconde réforme du Conseil de la coopération en 1957 établit que désormais « c'est par l'entremise de leur fédération que les coopératives de chaque secteur sont membres du conseil ». Cependant les coopératives et les mutuelles, qui ont des sociétaires à l'échelle du Québec, peuvent également être représentées de même que les institutions paracoopératives à caractère provincial (Lamarre, 1991 : 47).

La configuration qui prend forme autour de la coopération regroupe non seulement des coopératives et des mutuelles mais aussi toutes les organisations engagées dans la promotion de la coopération, soit, entre autres, les syndicats d'agriculteurs et d'ouvriers de même que les institutions d'enseignement et de recherche intéressées par la coopération. De par sa mission, le CCQ veillera à assurer l'authenticité coopérative : d'une part, en évitant que certaines entreprises s'approprient l'appellation coopérative pour séduire des clients (d'où l'idée d'un certificat d'identité coopérative proposée en 1948 et beaucoup plus tard d'avis au Secrétaire de la province pour l'autorisation d'une association coopérative); d'autre part, en faisant la promotion des valeurs et principes coopératives par l'éducation et la propagande. En ce qui concerne la nature coopérative des mutuelles, la question s'était posée dès 1939 alors que le CSC avait formé un comité concernant la législation relative aux mutuelles d'assurance incendie (Lamarre, 1991 : 56). Toutefois, « ce n'est qu'en 1944 que les sociétés de secours mutuels ont été reconnues comme coopératives après une étude approfondie des règlements de cinq sociétés par le conseiller juridique du Conseil supérieur de la coopération (Deschênes, 1976 : 548; 1982 : 20-21). Il concluait ainsi que « la Société des artisans était de nature coopérative même si elle avouait son caractère ethnique et confessionnel » (Deschênes, 1982 : 20-21). En 1957, la Fédération des mutuelles d'assurance incendie adhère au CCQ qui entreprend l'année suivante un processus de révision des critères pour évaluer le caractère coopératif d'une organisation, notamment pour lessociétés d'assurance⁴².

2.2.2. Des tensions créatrices ?

Cet « âge d'or » que représentent les années 1933 à 1950 ne sera pas exempt des tensions et des conflits en partie idéologiques et politiques, notamment dans le cas des caisses populaires et des coopératives agricoles. Outre les résistances des caisses locales à la mise en place des Unions régionales et des caisses centrales régionales, la Fédération provinciale donne lieu à des tensions notamment quant à son rôle. Deux conceptions prévalent : l'une centralisatrice en vertu de laquelle les Unions cèderaient des pouvoirs à la Fédération (Union régionale de Québec), l'autre

⁴² Quatre ans plus tard, soit en 1962, trois critères sont identifiés : le contrôle démocratique (direct ou indirect), une attitude favorable au mouvement coopératif et ne pas être dirigé en vue du profit (Lamarre, 1991 : 49). Par la suite quatre sociétés adhéreront au CCQ, soit l'Union du Canada, les Assurances de l'UCC, la Société L'Assomption et l'Assurance-vie Desjardins. Deux ans plus tard, les critères seront élargis pour inclure « des sociétés d'assurance simplement possédées par des coopératives », ce qui permettra à la Société d'assurance des caisses populaires et La Sauvegarde, propriété du Mouvement Desjardins, d'adhérer au CCQ.

autonomiste en vertu de laquelle la Fédération devrait se limiter à une supervision générale et n'agir sur les caisses locales que par l'intermédiaire des Unions régionales (Unions régionales de Montréal, Trois-Rivières et Gaspé) (Rousseau et Levasseur, 1995). Même si cette dernière s'impose, ces deux conceptions s'opposent sur plusieurs terrains dont ceux de l'inspection des caisses locales, de la direction des inspecteurs et de l'approbation des placements faits par les Unions et leurs caisses régionales. De plus, l'adhésion au CSC et la participation à des réunions et congrès avec les *Credit unions* (anglophones et protestantes) provoquent de fortes réticences de la part de l'Union Régionale de Montréal. Ainsi, la Fédération renonce à faire partie du nouveau conseil (et cela jusqu'en 1957). Dans le cas du congrès international des *Credit unions* à Lévis, sa tenue en 1943 sera considérée par les dirigeants de l'Union régionale de Montréal comme une « erreur irréparable » (Poulin, 1994 : 302). Il s'en suit une scission au sein de l'Union régionale de Montréal et la création d'une nouvelle fédération regroupant les neuf caisses dissidentes, la Fédération de Montréal des caisses populaires (souvent désignée comme la « petite fédération »). Par ailleurs, la majorité des coopérateurs de l'Union régionale de Montréal se rallieront à la Fédération provinciale.

Le conflit opposant l'Union régionale de Montréal et la Fédération provinciale des caisses populaires comprenait plusieurs dimensions liées entre elles. En premier lieu, deux conceptions de la coopération : celle de la coopération comme finalité (la formule ayant un sens en elle-même) mise de l'avant par l'École des sciences sociales de Québec et celle de la coopération comme moyen (en vue d'une émancipation collective et d'un ordre social chrétien) proposée par l'École sociale populaire (jésuite), l'École des sciences sociales de l'Université de Montréal et l'École des H.É.C. En deuxième lieu, un nationalisme plus prononcé à Montréal qu'à Québec, voire deux visions différentes du « pays ». Pour les représentants de l'Union régionale de Montréal, « la coopération est un retranchement devant permettre aux Canadiens français de rassembler leurs forces pour lutter contre le pouvoir économique anglo-saxon, la culture américaine et le libéralisme politique et religieux qui ébranlent les cadres traditionnels de la société canadienne-française : elle est une affaire de clan et il est inconcevable que des étrangers puissent se mêler de ses orientations. » (Poulin, 1994 : 299). En troisième lieu, des rivalités politiques au sein de la Fédération (libéraux vs union nationale) et des organisations paracoopératives : le père Lévesque plutôt proche des libéraux et les nationalistes plutôt proches de l'Union nationale. En quatrième lieu, deux visions du rôle de la religion dans la société et l'économie. Les jésuites et l'école sociale populaire engagés dans l'action catholique se faisaient promoteurs d'un « ordre social chrétien » reposant sur un corporatisme social regroupant exclusivement des Canadiens français (et catholiques) alors que le Père Lévesque et son École des sciences sociales distinguaient plus explicitement l'ordre spirituel de l'ordre profane. Pour le Conseil, la coopération était d'abord un secteur dans le cadre d'une économie mixte et non un idéal utopique (Lévesque cité par Labrecque, 1986 : 199 note 7).

Enfin, les syndicats ouvriers sont de plus en plus soucieux de fournir à leurs membres des outils dans le domaine de la consommation et de l'accès au crédit que n'offrent pas encore les caisses populaires (Rudin, 1990). Dans ce contexte, sont créées les premières caisses d'économie, chez les pompiers (1945), les policiers (1946) et les travailleurs syndiqués de l'usine de Canadair (1952). Avant de se regrouper plus tard en 1962 au sein de la Fédération des caisses d'économie du

Québec, ces caisses étaient affiliées à la *Quebec Credit Union League*, fondée en 1945, à partir de l'expérience américaine des *credit unions* qu'Alphonse Desjardins avait contribué à faire émerger aux États-Unis. Cette nouvelle fédération « ne correspondait pas uniquement à une division linguistique, mais aussi à une formule différente – des caisses d'usines par opposition aux caisses paroissiales - de sorte que ce mouvement recruta ses membres en grande majorité chez les francophones, quoique lancé sous l'initiative de « promoteurs anglophones » (Angers, 1974 : 112). Ces fondations révèlent le refus des Caisses populaires Desjardins de sortir du cadre paroissial et de répondre à des demandes qui s'éloignent du modèle du crédit productif pour les petits producteurs (Brochu, 2002). En 1944, 78,5 % des caisses populaires se trouvent à la campagne (Poulin 1994 : 213). En 1949, la première Caisse d'établissement rural est fondée pour répondre également à un besoin que les Caisses populaires refusent de répondre, celui des prêts importants et à long terme (une Union de ces caisses verra le jour en 1954 puis une fédération en 1963).

Par ailleurs, si le conflit entre l'UCC et la Coopérative Fédérée avait été résolu avec l'entente négociée en 1938, « la réconciliation n'aura été qu'une trêve ». Dans les années qui suivent, la tension ne cesse de monter au point où « l'Assemblée épiscopale de la province de Québec tentera d'apaiser les esprits en 1954 » (Lamarre, 1991 : 33). Il existait manifestement une concurrence entre ces deux grandes organisations pour représenter les agriculteurs : la Coopérative fédérée était alors la « plus importante maison d'affaires possédée par des Canadiens français (Saint-Pierre, 1997 : 131) alors que l'UCC avec 40 000 membres en 1952 visait à devenir le porte-parole unique des agriculteurs (Kesteman, 1984 : 112). En premier lieu, comme association professionnelle (organisation naturelle selon le corporatisme social), l'UCC se considérait supérieure aux coopératives agricoles (organisation artificielle) pour assurer l'atteinte du bien commun des agriculteurs, y compris l'éducation des coopérateurs. En deuxième lieu, l'UCC considérait que la Coopérative fédérée était mal outillée pour assurer la régulation économique des marchés. Selon le syndicat, l'adhésion volontaire des membres et la dispersion de l'offre entre groupes ou individus isolés ne pouvaient empêcher ni la concurrence entre producteurs, ni la rapacité des gros acheteurs. Ajoutons que l'UCC était plus favorable à une agriculture de subsistance qu'à une agriculture industrialisée alors que la Fédérée affichait une position inverse. Enfin, l'UCC était plus proche de l'École sociale populaire des jésuites et d'un corporatisme du type du Boerenbond belge que de l'École des sciences sociales du Père Georges-Henri Lévesque et du type de coopération définie par le Manifeste de la coopération⁴³. En 1951, l'UCC quitta le Conseil supérieur de la coopération alléguant le refus de ce dernier de créer deux sections, une section rurale et une section urbaine, et de partager avec elle la cotisation des coopératives agricoles pour la propagande et l'éducation coopérative (Lamarre, 1991 : 32-33).

⁴³ Dans le Manifeste, il est écrit que « la coopération est proprement et avant tout une affaire d'ordre économique » et que « sa fin immédiate, c'est la prospérité matérielle du peuple ». Elle ne poursuit des fins sociales qu'indirectement : « le seul fait de travailler à la prospérité économique du peuple constitue une contribution sociale de première importance » (Manifeste de la coopération, Québec, Conseil Supérieur de la coopération, 1940, p. 4.)

2.3. Conclusion

Les années 1900-1950 laissent voir le passage d'une « économie sociale » patronnée par l'Église puis par l'État à un mouvement coopératif qui se veut rassembleur de toutes les composantes de la coopération. Pour la première fois, on retrouve articulés tous les éléments d'une configuration d'« économie sociale » que sont un mouvement d'idées relativement cohérent (en dépit des tensions), une reconnaissance et un soutien de l'État, une instance de coordination intersectorielle des composantes coopératives, mutualistes et paracoopératives. Sur chacun de ces éléments, la présente configuration se met en place sans grande rupture tout au long de la première moitié du XX^e siècle. La crise de 1930 représente un « choc électrique » au plan de la vision, mais les idées mises de l'avant ne font que s'approfondir alors que les expérimentations se poursuivent dans la même direction tout en s'élargissant à de nouveaux secteurs. Sous cet angle, cette configuration regroupe deux générations d'entreprises : la première comprenant principalement les coopératives agricoles et les caisses populaires avec des mutuelles, qui ont émergé avant la crise de 1930, alors que la seconde, qui va de la crise aux années 1950, est celle de l'émergence de coopératives dans de nouveaux secteurs et de regroupements sectoriels que se propose de chapeauter le Conseil supérieur de la coopération.

Ainsi, le mouvement d'idées s'est forgé progressivement à partir de Le Play (une économie sociale patronnée par les « autorités sociales ») et la doctrine sociale de l'Église (*Rerum Novarum*, 1891) de plus en plus inspirée par le corporatisme social (*Quadragesimo Anno*, 1931), mais il ne s'affirme avec force qu'à la suite de la grande crise avec une volonté d'émancipation collective selon deux variantes, l'une plus culturelle, l'autre plus économique. Avec le syndicalisme catholique, notamment agricole, les grands secteurs coopératifs s'approchent le plus du corporatisme social, sans jamais l'atteindre pour autant, d'où d'ailleurs des tensions. L'Église plus présente dans la première partie de cette longue période et l'État plus dans la seconde partie en arrivent à se compléter comme le font une idéologie religieuse conservatrice et une politique libérale également conservatrice. Si la première agit plus par la propagande et l'éducation coopérative qu'au niveau de la direction et de la gestion, le second se sert volontiers de la coopération pour réaliser ses politiques. Le soutien de l'État aux caisses populaires à partir de 1932 est en partie justifié par la politique du crédit agricole de l'époque alors que les coopératives agricoles et les coopératives de pêcheurs sont instrumentalisées par les ministères correspondants. Dans tous les cas, l'État force les coopératives à se donner une coordination sectorielle centralisée, quitte à exercer la tutelle comme ce sera le cas avec la Coopérative Fédérée. Ce qui ne sera pas sans créer des tensions au sein d'un mouvement coopératif qui s'affirme assez ouvertement anti-étatiste comme le veut le corporatisme social.

La création du CSC du Québec ne réussira pas au cours de cette période à regrouper toutes les composantes, à commencer par les caisses populaires Desjardins qui y seront absentes jusqu'en 1957. De plus, ce conseil compte moins de 50 % des coopératives non financières. Cependant, ce qui nous semble important, c'est que le CSC a circonscrit l'espace de la coopération de manière à ce que les principales composantes participantes et virtuelles du mouvement de coopération puissent désormais être identifiées. Les coopératives représentent le noyau dur dont on est en

mesure d'assurer l'authenticité, non seulement par des certificats d'identité coopérative mais aussi par la propagande et l'éducation coopérative. Comme elles ne s'appuient pas sur un statut juridique aussi précis, les mutuelles sont objet d'études et d'analyses dès le départ par le Conseil, mais elles ne seront reconnues qu'en 1944 alors que la Société des artisans en devient membre en dépit de son caractère ethnique et confessionnel. En 1958, on reprend l'étude des mutuelles, mais les critères ne seront fixés qu'en 1962. Cette démarche laisse voir que les mutuelles étaient évaluées à partir du modèle coopératif et non pas à partir de leur spécificité associative dans le domaine de l'assurance.

Comme troisième composante de la coopération, le CSQ reconnaît les « institutions paracoopératives » qui comprennent jusqu'en 1951 trois sous-catégories « 1. Les associations qui s'intéressent à la propagande coopérative : associations professionnelles, syndicales, d'action sociale, d'action catholique, civiques, guildes féminines⁴⁴ ou autres; 2. Les universités, instituts, collèges ou école de caractère universitaire qui enseignent la coopération dans la province de Québec; 3. Les ministères du gouvernement provincial qui s'intéressent à la coopération » (CCQ, 1951 cité par Lamarre, 1991 : 1938-1939). En somme les associations comme d'ailleurs les universités sont reconnues comme composantes du mouvement qu'en fonction de leur rôle dans la promotion et la diffusion de la doctrine coopérative (en un mot leur rôle idéologique), ce qui représentait le cœur de la mission du Conseil. Parmi les douze fondateurs du CSC, quatre provenaient de fédérations coopératives et huit de la composante paracoopérative (cinq des milieux universitaires et collèges, deux des syndicats catholiques et un sous-ministre). En ce qui concerne les syndicats catholiques, ils ne se limitaient pas à faire la promotion des coopératives puisqu'ils mettent sur pied de coopératives agricoles et de mutuelles, dans le cas de l'UCC, et de coopératives de consommation et de caisses d'économie, dans le cas du CTCC (ancêtre de la CSN) (Lévesque, 1998).

Enfin, les associations ayant des activités économiques ne sont pas considérées comme parties prenantes du mouvement coopératif, à moins qu'elles aient comme objectif la promotion de la coopération. Entre 1926 et 1956, le nombre d'associations a été multiplié par cinq en passant de 995 à 5 302 associations (Levasseur, 1990 : 156). On peut supposer que la coopération comme mouvement d'idées, notamment le mouvement d'action catholique, n'est pas étrangère à cette montée des associations. Mais il n'est pas possible d'identifier parmi ces associations, celles qui avaient des activités économiques et qui pourraient être considérées aujourd'hui comme relevant de l'économie sociale. On peut supposer que la plupart des associations dans le domaine de la bienfaisance, de l'éducation, de la santé et des services sociaux étaient sous la dépendance et la gouverne des Églises. Il existait sans doute des exceptions comme en témoignent la Croix-Rouge et surtout les Clubs automobile (CAA) qui se donnent au cours de la période une mutuelle d'assurances. Il faudrait sans doute des recherches plus approfondies pour rendre compte de cette réalité.

⁴⁴ À propos des guildes (associations) féminines dans le domaine de la consommation, voir Malo (1989)

3. D'UN MOUVEMENT COOPÉRATIF INSCRIT DANS LE NATIONALISME ÉCONOMIQUE À UN PROJET COOPÉRATIF PLURIEL (1950-1980)

Avant de connaître une nouvelle période d'effervescence, le mouvement coopératif a dû traverser une période creuse. Ainsi, l'âge d'or de la coopération « se termine au milieu du siècle » alors que la plupart des secteurs coopératifs, à l'exception des caisses populaires, connaissent une stagnation et parfois une régression (Deschênes, 1982 : 6). Une agriculture en crise à partir de 1951 oblige à une consolidation du secteur, d'où une réduction du nombre de coopératives et de sociétaires (Morisset, 1987 : 104). Les autres secteurs nés, sous la poussée du mouvement de restauration sociale, sont durement atteints (Minguy-Deschênes, 1981). Les coopératives de pêcheurs à nouveau au bord de la faillite sont maintenues en vie grâce au soutien de l'État (Larocque, 1977 : 222). Dans le domaine de la consommation, le nombre de coopératives passe de 223 en 1949 à 175 en 1954 alors que la « Fédération se retire à Québec » même si « la région de Montréal attire la majorité des Québécois » (Deschênes, 1980 : 7). Les coopératives forestières rencontrent également des difficultés perdant 17 des 67 coopératives locales et six de leurs huit fédérations. Seulement 10 % des coopératives d'habitation fonctionnent en 1951. Le secteur des coopératives en milieu étudiant « s'éteint à toute fin pratique » (Ibid : 8). Le CSQ ne réussit pas à obtenir l'adhésion escomptée des coopératives locales en dépit de la réforme de 1951 qui leur ouvrait la porte (Lamarre, 1991 : 46). Enfin, cette baisse de régime s'accompagne d'une perte d'intérêt pour la coopération de la part des intellectuels et des universitaires. Plus profondément, les idées de corporatisme social, d'agriculturisme et d'antiétatisme de même que la vision du développement orientée vers la conservation, qui alimentaient le programme de restauration sociale, sont en quelque sorte épuisées. Les forces vives sont ailleurs.

Les années 1960-1980 donnent lieu à deux dynamiques coopératives. D'abord, une première relativement effervescente, celle de l'inscription du mouvement coopératif dans la Révolution tranquille et dans les initiatives relevant du nationalisme économique qui, à la différence du « nationalisme conservateur et défensif », tente de « réconcilier les aspirations nationales et les aspirations socioéconomiques et politiques » (Wallot, 1984 : 112). Ensuite, une deuxième passablement dynamique, celle de l'émergence d'une nouvelle génération de coopératives portées, entre autres, par les nouveaux mouvements sociaux souvent en alliance avec le mouvement syndicaliste qui conteste les orientations des coopératives matures engagées dans le nationalisme économique au nom d'une démocratisation de l'économie et d'un socialisme autogestionnaire (Bélangier, Boucher et Lévesque, 2007). Il en résulte alors des tensions nouvelles souvent créatrices tant pour les entreprises matures que pour les nouvelles. Désormais, il devient possible d'entrevoir un mouvement coopératif pluriel (Lévesque, 1993)

3.1. Coopération et nationalisme économique

Le compromis à la base de la Révolution tranquille a permis de rejeter dans l'opposition un bloc social qui comprenait les élites traditionnelles (religieuses et laïques), le monde rural et les firmes

multinationales, notamment dans l'exploitation des ressources naturelles. Si « la vision profane, laïque de la société et des hommes », qui inspirait « à la fois l'intervention de l'État et l'action des syndicats, des groupes de pression, des comités de citoyens et autres associations volontaires », rompait radicalement avec celle qui avait prévalu jusque-là, en même temps « une telle vision sociale n'était sans doute pas tout à fait étrangère à celle qu'avait longtemps proposée l'Église catholique, elle aussi institution foncièrement collectiviste et organisatrice. (Rocher, 1983 : 16) En effet, la perspective de la prise en main de l'économie par les Québécois francophones était présente dans les caisses populaires depuis leur origine (Desjardins en 1912 cité par Tremblay, 1982 : 342). Plus récemment, dans les années 1950, les dirigeants des Caisses populaires et des grandes mutuelles d'assurance avec les leaders nationalistes étaient parties prenantes d'une stratégie économique plus ou moins planifiée visant le contrôle de l'épargne et le développement d'entreprises canadiennes françaises. Ainsi, « dans la seconde moitié des années 1950, les initiatives souvent menées par l'Ordre de Jacques-Cartier débouchent sur la création d'une banque d'affaires (Corpex), d'une société de portefeuille (la Compagnie nationale de gestion) et d'une société de fonds mutuels (Les Placements collectifs Inc.) » (Poulin, 1998 : 52). Bien que ces entreprises aient permis la constitution de réservoirs de capitaux et la formation de cadres et de réseaux, il apparaît à la fin des années 1950 que ces initiatives privées de planification économique sont insuffisantes. Ainsi, « de fervents nationalistes comme messieurs Melançon, Minville et Angers, par exemple, se prononceront de plus en plus ouvertement en faveur de l'interventionnisme étatique » (Bélanger et Fournier, 1987 : 73).

Ce réseau d'alliances nouvelles se constitue en 1961 avec la création par les libéraux du Conseil d'orientation économique du Québec (C.O.E.Q.) qui avait été « mûri et préparé par les Chambres de commerce ». Ainsi, l'alliance entre le capital financier et le capital industriel amorcée avec la création de Corpex en 1957 et les Placements collectifs s'institutionnalise dans le C.O.E.Q. qui permet une sorte de « fusion entre le capital financier et le mouvement Desjardins ». En somme, le C.O.E.Q dont faisaient partie la Coopérative fédérée, la Fédération provinciale des caisses populaires et les sociétés d'assurance qui en relevaient, propose à l'État québécois de jouer « un rôle majeur dans le contrôle et l'orientation direct des investissements » (Brunelle, 1978 : 115). Dès le départ, il identifie le besoin de crédit à long terme pour la formation de grandes entreprises québécoises dans le secteur manufacturier, d'où la création par le gouvernement d'une Société générale de financement (SGF) dont la direction sera confiée à Gérald Fillion, ancien président de l'UCC. De 1962, date de sa fondation, à 1972, la SGF sera une société mixte dont le capital était détenu par le gouvernement (50,29 % en 1971), les caisses populaires⁴⁵ [33 %], l'entreprise privée et le grand public (4,75 %) » (Fournier, 1979 : 49 et 51). En 1972, elle cesse d'être une société mixte pour devenir une société d'État alors que le Mouvement Desjardins se donne ses propres outils pour investir dans les entreprises.

À plus d'une occasion, l'État québécois a facilité la tâche des caisses populaires pour qu'elles deviennent des outils appropriés pour la prise en main de l'économie par les Québécois. En 1963, une révision de la loi des Caisses d'épargne et de crédit leur ouvre le champ financier alors

⁴⁵ Leur participation financière sera d'environ un tiers, ce qui leur donnera trois administrateurs sur douze et à partir de 1968 quatre administrateurs sur seize (Poulin, 1994I : 235).

qu'Ottawa tendait à le restreindre pour les banques (Bélanger et Fournier, 1987 : 137). En dépit de l'opposition des banques, cette révision leur permet d'acquérir des obligations de d'autres coopératives⁴⁶, de souscrire aux émissions de la SGF et de diversifier leurs placements vers des activités fiduciaires, d'où l'acquisition en 1963 de la Fiducie du Québec et de la compagnie d'assurance La Sécurité et en 1969 celle de Les Placements collectifs Inc. Des amendements à la Loi des caisses d'épargne et de crédit réalisée en 1969 permettent aux Caisses d'acquérir des actions ordinaires d'entreprises financières. Sont alors acquis la Banque d'économie de Québec⁴⁷ et un important bloc d'actions de la Banque Provinciale (14,7 %), ce qui lui permet d'élire des représentants à son conseil d'administration et d'avoir par la suite accès à la Banque du Canada pour la compensation et l'approvisionnement en numéraires (Poulin, 1998 : 264). En 1971, le gouvernement Bourassa⁴⁸ leur accorde l'autorisation de créer une Société d'investissement Desjardins (SID) pour investir dans les entreprises industrielles et commerciales. Mais avant que cette dernière n'entre en activité, le Mouvement Desjardins réalise en 1970 son premier gros investissement industriel en acquérant les actions de Vachon, une acquisition de 14 millions \$, à partir de sa Société de fiducie. Enfin, la loi du 31 décembre 1971 concernant la Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires Desjardins permet l'intégration des filiales qui deviennent ainsi membres de la Fédération, les deux tiers des sièges étant réservés aux Unions régionales (Lévesque, 1997). Les Caisses constituent désormais un complexe financier intégré dont les actifs atteignaient 3 milliards de dollars d'actifs en 1971 (cette somme comprend les actifs des filiales qui s'élèvent alors à près d'un demi-milliard) (Poulin, 1998 : 264).

Par la suite, la croissance du Mouvement Desjardins est remarquable. Son informatisation permet à ses membres de se présenter à n'importe quelle caisse pour avoir accès à leur compte. La création en 1979 de la Caisse centrale Desjardins du Québec, le « bras financier du Mouvement Desjardins, représente un outil important d'intégration financière, sans oublier la participation au système bancaire canadien avec les avantages comparables à ceux des banques à charte. À la même époque, le Mouvement Desjardins intègre la Fédération des Caisses d'économie et en 1982 la Fédération de Montréal des caisses populaire Desjardins. Si l'on considère la dissolution de la Fédération des Caisses d'entraide économique et des Caisses d'établissement, il apparaît que le Mouvement Desjardins regroupe à la fin des années 1980 l'ensemble des coopératives d'épargne et de crédit du Québec. Au cours de la décennie suivante, il réussira à s'allier les fédérations francophones des caisses populaires Desjardins hors Québec, soit celles de l'Ontario, du Manitoba et de l'Acadie. Même si les Caisses populaires continuent de se considérer comme « le cœur d'un vaste développement coopératif », leur adhésion au projet de nationalisme économique les pousse à assumer une « mission plus générale », celle du contrôle de l'économie québécoise par les francophones, « le géant s'est réveillé » (Parenteau, 1997 : 15). En 1979, l'actif du Mouvement Desjardins atteint 11,5 milliards \$ et dix plus tard 44,2 milliards \$, devenant ainsi la première institution financière au Québec. Enfin, la refonte de la Loi des caisses d'épargne et de crédit en

⁴⁶ Cette révision ne donne pas aux caisses le droit d'acheter des actions des sociétés industrielles ou financières, mais en ayant le droit de souscrire des parts sociales dans des coopératives qui elles ont le pouvoir de le faire, les caisses pourront ainsi se constituer une société de portefeuille à partir de la Société de gestion d'Aubigny qui sera remplacée en 1964 par l'Association coopérative Desjardins, société de gestion coopérative en activité jusqu'en 1971 (Poulin, 1994I : 245-250)

⁴⁷ Créée en 1848 sous le nom de Caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, cette banque était alors régie par une charte fédérale.

⁴⁸ Le rapport d'études sur les institutions financières (1969) réalisé sous la présidence de Jacques Parizeau propose le décloisonnement des institutions financières et d'enlever les restrictions concernant le mouvement coopératif.

1988 rend possible la restructuration du Mouvement avec la mise en place de quatre sociétés de portefeuille (financière, services, investissements, immobilière) qui se retrouvent à la tête de sociétés de portefeuille intermédiaires et de filiales, ce qui permet de faire appel à des capitaux externes tout en conservant le contrôle. Cette refonte réserve les sièges du conseil d'administration du Mouvement aux dirigeants des caisses pour la définition des grandes orientations.

Enfin, le Mouvement Desjardins est désormais beaucoup plus ouvert aux débats d'idées bien qu'il révèle une très grande prudence. En témoigne le long débat sur le crédit à la consommation, qui débute à la fin des années 1950, se poursuit en 1963 avec la recherche bien connue de Tremblay et Fortin, revient d'actualité au début des années 1970 avec les cartes de crédit pour se terminer avec l'achat d'une franchise Visa en 1981 (Poulin, 2000 : 108-109). En même temps, la Fédération a mis sur pied un service d'éducation et a recruté des conseillers en économie familiale. Des services d'éducation sont créés dans toutes les unions régionales alors que les caisses sont invitées à mettre en place des comités locaux d'éducation. Dans cette foulée, l'Institut coopératif Desjardins est fondé en 1963 à l'initiative d'Alfred Rouleau alors directeur général de l'assurance-vie Desjardins. Il sera défini « par ses animateurs comme un agent de développement de la conscience communautaire », ce qui suppose la promotion « de principes et de valeurs de liberté, de démocratie, de participation, de responsabilité personnelle et d'entraide volontaire » et le dépassement du « simple nationalisme économique qui a inspiré et inspire encore l'action du Mouvement Desjardins » (Poulin, 1998 : 299). Devenu vite un « foyer de contestation des attitudes des dirigeants et du personnel », cet institut sera moins utilisé par le personnel des caisses que par des clientèles externes dont les animateurs sociaux orientés vers le développement régional (ex. BAEQ), la coopération internationale et le développement communautaire. En 1973, le personnel et les activités de l'Institut sont intégrés au Mouvement Desjardins, mettant ainsi fin à « une zone de turbulence où s'entrechoquaient les forces réformistes et les forces conservatrices autour d'un enjeu fondamental qu'on l'on pourrait appeler la gestion du changement » (Ibid : 306).

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976 suscite des espoirs dans l'ensemble du mouvement coopératif, d'autant plus que le préjugé favorable aux coopératives était considéré comme allant de soi (Landry, 1980 : 411). Ce sera d'abord la création en 1977 de la Société de développement coopératif (SDC), une société mixte jusqu'en 1979 alors qu'elle devint société d'État⁴⁹. Mais l'événement le plus attendu sera la Conférence socio-économique sur la coopération⁵⁰ tenue en 1980 sous le thème « L'entreprise coopérative dans le développement économique ». Les retombées immédiates seront minces à court terme. Toutefois, cette conférence aura tracé la voie au régime d'investissement coopératif (RIC) adopté en 1985, un régime d'épargne action adapté aux coopératives et à la mise en place de ressources techniques avec la création des Coopératives de développement régional (CDR) qui réaliseront également un regroupement des coopératives sur une base régionale. Comme nous le verrons plus loin, une

⁴⁹ La Société de développement coopératif (SDC) avait été créée en 1977 comme société mixte (avec la participation du Mouvement Desjardins) mais elle est devenue une société d'État en 1979 pour disparaître en 1992 alors qu'Investissement Québec se donnera un volet pour les coopératives.

⁵⁰ Cette conférence socio-économique sur la coopération était organisée conjointement par le CCQ, la SDC, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec (1980). Voir également Office de Planification et de Développement du Québec (1980).

nouvelle génération de coopératives, dont l'aile radicale sera moins intéressée par le nationalisme économique que par le socialisme autogestionnaire, émerge dans les années 1970 et 1980, notamment pour la création d'emplois et les services de proximité.

Avec le syndicalisme agricole, les coopératives agricoles seront au cœur des transformations de l'agriculture qui s'opèrent à partir de la Révolution tranquille. L'agriculture marchande diversifiée devient alors une agriculture marchande de plus en plus spécialisée, d'où une diminution considérable du nombre de fermes qui passe de 134 000 en 1951 à 48 000 en 1981 (Morisset, 1987; Beauchamp, 1988 : 124). De même, le nombre de coopératives affiliées à la Coopérative fédérée diminue en passant de 600 en 1954 à 177 en 1988, résultat d'une consolidation favorisée par la volonté de renforcement de la propriété francophone dans les entreprises, sans oublier les politiques agricoles et d'autosuffisance alimentaire. Cette volonté politique se traduira par « de multiples programmes de soutien à la transformation, au financement et à la commercialisation, les firmes francophones privées et coopératives y ont connu une croissance sans précédent » (Bélanger et Fournier, 1987 : 157). La structure coopérative du secteur agroalimentaire est désormais formée de la Coopérative fédérée, de coopératives régionales pour la transformation du lait et de coopératives locales pour l'approvisionnement. La Fédérée est non seulement une fédération de coopératives agricoles, mais aussi une coopérative offrant des services spécifiques comme entreprise centrale de gros, de mise en marché et de fabrication. Avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard \$ en 1987, elle constitue alors « la première entreprise agroalimentaire au Québec » (Martel, 1983 : 23). À cette époque, la part du marché agricole détenue par les coopératives est d'environ 70 % pour le lait, 50 % pour la volaille, 35 % pour le bétail-viande et 35 % pour l'approvisionnement (Côté et Vézina, 1988).

La part détenue des coopératives dans le lait est d'autant plus significative que les deux tiers des producteurs agricoles sont spécialisés dans le lait (Côté, 1987 : 39). La Société coopérative agricole de Granby (devenue Agropur en 1979) est non seulement la plus importante en termes de sociétaires, de chiffre d'affaires et d'actifs, mais elle représente le modèle pour la restructuration et la modernisation des coopératives agricoles de transformation. À la différence des autres coopératives agricoles, qui étaient structurées sur une base locale, cette coopérative s'est organisée dès le départ en 1938 sur une base régionale et, à partir de 1953, a donné la priorité à la transformation du lait, abandonnant l'approvisionnement en 1987 (Beauchamp, 1988 : 96 et 237). Le Ministère de l'agriculture du Québec et de ses agronomes encourage la coopérative de Granby à « travailler à la fusion des petites entreprises, coopératives ou non, pour en arriver à une production diversifiée et de meilleure qualité qui répondrait mieux aux exigences du marché » (Beauchamp, 1987 : 96). Par des subventions et de l'assistance technique, le Ministère favorise la formule coopérative parce qu'il craignait « que la transformation laitière passe largement en des mains étrangères si on laissait à l'entreprise capitaliste le soin d'assurer la consolidation désirée » (Ibid : 120). Pour cette raison également, la Coopérative de Granby entra en 1969 dans le secteur du lait nature (de consommation) dont la distribution était assurée par de petites laiteries privées, généralement à proximité des villes, qui étaient convoitées par des entreprises non québécoises, en l'occurrence Borden ou Sealtest. Par ailleurs, cette coopérative s'était donné un mécanisme d'autofinancement en retenant une partie des surplus pour former un capital privilégié. Évoluant dans une des régions agricoles les plus prospères, elle a assez spontanément innové par rapport

aux autres coopératives, ce qui provoquera des tensions avec la Coopérative Fédérée qui regroupait l'ensemble des coopératives agricoles québécoises. Cela fut le cas, lorsqu'elle est sortie de sa région pour affilier des coopératives locales et des membres dans d'autres régions, notamment celles de Joliette et du Centre du Québec. Le compromis qu'elle a alors conclu avec la Fédérée a consisté, d'une part, à se concentrer dans le lait et à abandonner l'approvisionnement à la ferme et, d'autre part, à soutenir la formation de d'autres coopératives régionales, notamment celles du Bas Saint-Laurent et du Sud de Québec. Par ailleurs, la Coopérative fédérée, même si « elle se voit dépouillée de toute influence valable », n'avait pas le choix puisqu'elle n'avait ni l'expertise, ni les ressources financières pour faire ce que la Coopérative de Granby était en mesure de réaliser.

Les conflits entre la coopération agricole et le syndicalisme agricole furent beaucoup plus difficiles à dénouer. S'ils existaient au cours de la période précédente, ces conflits prendront une nouvelle dimension. En effet, les coopératives agricoles pour l'approvisionnement et l'écoulement représentaient un outil économique adapté à une agriculture marchande diversifiée, en éliminant par exemple les intermédiaires. Elles le seront beaucoup moins dans le cadre d'une agriculture marchande spécialisée où il faut désormais intervenir sur les prix et au besoin sur l'offre. Ainsi, « les agriculteurs prirent conscience qu'il leur fallait un outil de négociation des prix plus efficace et éventuellement plus coercitif allant jusqu'à permettre le contrôle de l'offre », d'où l'intérêt des syndicats agricoles pour les plans conjoints (Morisset, 1987 : 83). Ce mécanisme se précise par étapes, le plus souvent à la demande du syndicat agricole. Dans un premier temps, en 1956, le compromis consiste à exclure les coopératives des plans conjoints. Mais, en 1966, l'article qui protégeait les coopératives des plans conjoints disparaît alors que le syndicat fonde une Fédération spécialisée des producteurs de lait industriel. Lorsque cette Fédération syndicale, qui a obtenu l'accord de ses membres, veut faire appliquer ce plan à la Coopérative de Granby, cette dernière s'y oppose. Après des négociations infructueuses et les recours auprès de la Régie des marchés agricoles et devant les tribunaux où le point de vue des coopératives ne réussit pas à s'imposer, la Fédération syndicale obtient dans une entente hors cours un prélevé sur le prix du lait. Bien que réduit, ce prélevé constituait une acceptation du mécanisme des plans conjoints, soit « qu'un intermédiaire puisse intervenir entre leurs membres producteurs individuels et ces mêmes membres associés en coopératives pour transformer leur lait et en mettre en marché les produits » (Beauchamp, 1988 : 224). Les conflits n'étaient pas terminés pour autant puisque la Coopérative de Granby était de plus en plus présente dans le lait nature de consommation et qu'en 1968 le syndicat agricole s'était donné également une Fédération des producteurs de lait nature. Ainsi, les années 1970 et 1980 seront marquées par des conflits touchant non seulement les taux prélevés et l'administration des plans conjoints mais aussi le problème des deux laits, lait industriel et lait nature, dont les prix différaient. Enfin, à partir de 1985, Agropur devra renoncer à une partie du lait de ses sociétaires lorsque la Fédération des producteurs de lait lui en fait la demande pour l'acheminer vers des entreprises concurrentes qui offrent un prix de base plus élevé.

À la fin des années 1980, les divergences de point de vue entre le syndicalisme agricole et la coopération se manifesteront également sur la question du libre-échange. L'UPA affirme sa totale opposition au libre-échange en raison non seulement des effets négatifs mais aussi de ses fondements théoriques, le productivisme, la mondialisation, la déréglementation, etc., alors que la

Coopérative fédérée se montre plus ouverte pour un meilleur accès au marché américain. Ces deux positions seraient en convergence avec la logique qui inspire les deux organisations (Beauchamp, 1991 : 90 sq). Le syndicalisme agricole compte surtout sur le marché québécois pour écouler la production agricole québécoise et partage le projet social mis de l'avant par le nationalisme québécois dont l'autosuffisance alimentaire. En revanche, les coopératives plutôt sceptiques par rapport à ce projet sont plus attentives à la réalité des marchés. Alors comment expliquer que deux organisations mobilisant les mêmes agriculteurs puissent tenir deux positions différentes ? Selon Claude Beauchamp (1991 : 95), ces oppositions sont complémentaires comme le sont le point de vue politique et le point de vue économique, une rationalité à double orientation, l'une coopérative, l'autre syndicale. En somme, « la présence active d'une organisation garantit une vigilance créatrice chez l'autre. Chacune est pour ainsi dire condamnée à se surpasser, ce qui ne peut être que bénéfique aux agriculteurs » (Ibid). Cependant, comme l'écrivent Daniel Côté et Martine Vézina (1991 : 79), « en laissant entre les mains du syndicalisme la tâche de défendre, auprès des organes politiques, les intérêts de la classe ouvrière, les coopératives ont négligé un aspect important de leur mission ». En ce sens, certains des mécanismes de régulation des marchés (plans conjoints, gestion de l'offre, règles d'approvisionnement des usines) auraient des effets négatifs sur la formule coopérative puisqu'ils tendent à rompre le lien d'usage du membre à sa coopérative et un « glissement graduel des droits de gérances des coopératives vers les organes syndicaux » (Ibid).

Au début de 1980, la faillite de deux fédérations coopératives révèle l'ambivalence du nationalisme économique à l'égard de la coopération. La faillite Pêcheurs Unis, qui regroupait 50 % des pêcheurs québécois, résulte d'un ensemble de facteurs internes et externes. Outre une conjoncture difficile, des décisions stratégiques discutables et la perte du sentiment d'appartenance des pêcheurs à leur fédération, la sous-capitalisation et l'endettement de cette dernière ne lui donneront aucune marge de manœuvre. Comme elle avait été « sauvée » de la faillite à plus d'une reprise par le soutien des gouvernements, cette fédération est demeurée confiante que l'histoire se répéterait. Mais tel ne fut pas le cas. D'abord, le dossier de Pêcheurs Unis est devenu durant les derniers mois de son existence, « le terrain d'un affrontement entre le gouvernement fédéral et provincial, terrain en partie miné par les créanciers manœuvrant de leur mieux pour sauver leur mise » (Larocque, 1991 : 36). Ensuite, l'État québécois et ses sociétés de financement avaient déjà remis en cause le financement de « canards boiteux », cherchant plutôt à miser sur les entreprises gagnantes. La coopération ne faisait pas exception à cette règle.

La faillite de la Fédération des magasins Co-op en 1982 résulte également de plusieurs facteurs⁵¹, mais l'un des plus importants semble avoir été le nationalisme économique qui s'est retourné contre elle (Labecque, 1986 : 223). Comme le gouvernement du Parti québécois avait fait du contrôle de la distribution alimentaire l'une de ses priorités et que la Société de développement coopératif (SDC) l'avait suivi sur ce point, la Fédération des Magasins Co-op qui regroupait 225 coopératives locales et régionales (coop, cooprix, coop mixte) (Rioux, 1981 : 317) s'est alors donné pour objectif d'augmenter sa part de marché dans l'alimentation pour passer de 5 % à 15 %

⁵¹ L'affaiblissement du sentiment d'appartenance des sociétaires résultant en partie de l'abandon de la défense des consommateurs par les coopératives alors que le mouvement consumériste a plutôt tendance de faire pression sur l'État pour qu'il réglemente les pratiques des entreprises de consommation, y compris les coopératives (Giroux et Malo, 1981).

en 1990. À cette fin, elle s'est lancée dans un processus d'acquisition de supermarchés. Elle obtient une aide modeste pour acquérir les unités les moins rentables des marchés Dominion (des unités que personne ne désirait, mais dont l'achat représentait apparemment une condition préalable pour l'acquisition des autres unités). Par la suite, ce n'est pas Fédération des magasins coop mais Provigo, une entreprise québécoise privée, qui a pu réaliser le montage financier pour acquérir les unités les plus rentables, laissant ainsi les « canards boiteux » à la Fédération alors réduite à la faillite (Giroux et Malo, 1981 : 83). Comme l'expliquait à cette époque Claude Guérard (cité par Sansfaçon, 1986 : 13), il y avait « plus de nationalisme que de coopération dans le soutien qu'apportaient le gouvernement et le mouvement coopératif, si bien que le jour où les concurrents devinrent Provigo et Métro (deux nouvelles chaînes contrôlées par des capitaux francophones) plutôt que Dominion et Steinberg, certains se sont demandés pourquoi ils continueraient à favoriser Cooprix ». En somme, la coopération était privilégiée non pour elle-même mais comme instrument de contrôle économique des entreprises par des Québécois.

La faillite de la Fédération des magasins coop n'a pas entraîné la disparition complète des coopératives de consommation, puisque que la plupart des magasins étaient autonomes et que la formule était diversifiée : clubs, comptoirs alimentaires, coopératives d'alimentation naturelle (Malo, 1989). Au début des années 1970, deux types de nouvelles coopératives dans le domaine de la consommation avaient émergé, soit des clubs coopératifs de consommation et des coopératives d'alimentation naturelle. À la différence de la Fédération qui avait misé au départ sur un certain consumérisme (consommateur informé et rationnel), ces « nouvelles coopératives » reposaient pour la plupart sur la contribution directe des membres et n'avaient généralement pas d'employés (Mercier, 1983). En 1987, on comptait 46 clubs et 22 coopératives d'alimentation naturelle et 91 coopératives de consommation. En dehors du domaine de l'alimentation, il existe un autre type de coopérative de consommation, soit les coopératives en milieu scolaire qui sont apparues en 1940 mais qui ont été relancées en 1980. Leur nombre est passé de 32 pour 135 297 sociétaires à 86 pour 369 096 et leur chiffre d'affaires de 8,7 millions \$ à 37,3 millions \$ pendant la même période. Cette relance résulte de l'appui que le Ministère de l'éducation leur a accordé en incitant les maisons d'enseignement à favoriser la formation de telles coopératives et à orienter les services non seulement vers les étudiants mais aussi vers l'ensemble du personnel. Ces coopératives sont relativement traditionnelles puisqu'elles s'identifient d'abord comme des « coopératives d'affaires » (Martel, 1988). Elles constituent cependant non seulement une école pour la gestion d'entreprises mais aussi un lieu d'apprentissage des principes coopératifs et de formation de la relève.

Enfin, les coopératives d'habitation et les coopératives de travail recevront un soutien déterminant de l'État québécois pour des raisons autres que le nationalisme économique. Ainsi, les coopératives d'habitation connaîtront la plus forte croissance de tous les secteurs coopératifs en termes de coopératives et de membres. Alors qu'on ne comptait qu'une trentaine de coopératives d'habitation en 1976, il existe à la fin des années 1980 environ 700 coopératives propriétaires de 18 784 unités de logements. Dans la relance de ce secteur, le rôle des deux niveaux de gouvernement fut déterminant et notamment celui du Québec à travers la Société d'Habitation du Québec, la formation de groupes de ressources techniques et l'implication de la SDC et de sa filiale, la SDC-Habitation. À partir de 1980, le Mouvement Desjardins avec la Société

d'Habitation Desjardins s'est également fait le promoteur d'une formule qui évolue dans un secteur qui touche directement ses intérêts (ex. prêts hypothécaires). Comme plusieurs l'ont montré, ces coopératives ne se limitent pas à la seule dimension économique puisqu'elles favorisent de nouvelles pratiques d'appropriation de l'espace et du logement (Bouchard, 1991 et 1994). Ce secteur sera également le lieu d'un renouvellement de la pratique coopérative comme en témoigne la mise en place de forme décentralisée de regroupement.

Les coopératives de travail représentent un secteur relativement nouveau puisqu'au milieu des années 1980, 85 % de ces coopératives avaient été formés après 1970 (Lévesque et alii, 1985 : 24). Pour 1987, on comptait 177 coopératives de travail et 8 772 sociétaires pour un chiffre d'affaires de 73,5 millions \$. Ces coopératives ont reçu une impulsion importante du gouvernement québécois à partir de 1983 avec des amendements à la loi des coopératives, puis la mise sur pied d'un régime d'investissement coopératif (RIC) et la mise sur pied de Coopératives de développement régional (CDR) qui se donneront pour priorité la création d'emploi. Il semble que le développement des coopératives de travail soit plus facile du côté des services qui font appel plus au travail qualifié qu'au capital. Enfin, la relance des coopératives forestières date de 1977 alors que le Gouvernement du Québec a adopté une politique forestière les favorisant. Si la coupe du bois et sa première transformation constituent la plus grande partie du chiffre d'affaires (89 %), les autres activités reliées à la sylviculture proviennent de sous-contrats du Ministère responsable de la forêt publique. En 1986, ces coopératives, qui obtenaient 30 % du budget d'aménagement de ce ministère, constituent ainsi un intervenant majeur dans ce domaine. Comme trente-quatre des quarante-sept coopératives forestières sont dans leur milieu respectif le premier employeur, leur impact sur l'économie régionale est significatif.

Enfin, les coopératives funéraires constituent également un domaine nouveau qui s'est développé à partir de 1970 de sorte qu'à la fin des années 1980, on y compte 30 coopératives et 70 820 sociétaires. Ces coopératives, qui se sont développées sans un soutien spécifique de l'État, répondent à un besoin déjà satisfait par le secteur privé mais à un coût trop élevé pour des catégories sociales dont les revenus se sont détériorés avec la crise économique. Dans les années 1990, le soutien financier de l'État à travers Investissement Québec leur permettra de maintenir la présence francophone dans un domaine où les entreprises québécoises les plus importantes avaient été acquises par capitaux étrangers.

3.2. Vers un projet coopératif pluriel ?

La crise économique du début des années 1980 aura deux conséquences paradoxales, soit la disparition de certains secteurs coopératifs matures et l'émergence de nouvelles coopératives, qui provoqueront des tensions au sein du mouvement coopératif. Les faillites de coopératives ont aussi questionné la solidarité des fédérations présentes au CCQ. L'intercoopération ne s'est révélée d'aucun secours pour les coopératives en difficulté alors que certaines fédérations en ont profité pour augmenter leur part de marché. La concurrence caractérise de plus en plus les relations entre les coopératives dans certains secteurs comme celui des coopératives agroalimentaires. Enfin, la

disparition du journal, *Ensemble!*, publié par le Conseil de la Coopération du Québec et la mise en veilleuse de ce Conseil reflètent un processus de « désolidarisation ». Ainsi, les « institutions membres du Conseil » ont fait preuve « d'une sorte d'égoïsme, de repli sur soi, parfois dicté par l'absolu nécessité certes, mais parfois plus gratuit » (Lamarre, 1991 : 116). Enfin, « plusieurs indices peuvent laisser croire en effet qu'il y a maintenant dislocation, morcellement et peut-être atomisation des organisations et des initiatives coopératives par rapport à l'image qu'on s'en faisait au cours des années antérieures » (Martel, 1988 : 48). Chose certaine, personne n'ose avancer l'idée d'une société où l'économie coopérative serait dominante, comme avait pu le faire François-Albert Angers, quelques années auparavant.

En revanche, de nouveaux acteurs, soit une proportion importante de « travailleurs intellectuels scolarisés » et un nombre plus élevé qu'auparavant de femmes, de jeunes et de « gens des villes » ont alors choisi la formule associative ou coopérative pour réaliser des projets de prise en main de leurs conditions d'existence. En même temps, on observe alors une poussée remarquable des associations qui sont multipliées par quatre, passant de 5 302 en 1956 à 23 330 en 1976 (Levasseur, 1990 : 156). Plusieurs des initiatives socio-économiques ont été qualifiées de « coopératives des nouvelles frontières », de « quasi-entreprises de consommation socio-culturelle » (Laliberté, 1973 : 49 note 30), de « coopératives nouvelle vague » (Rioux, 1989 : 177) ou plus souvent de « nouvelles coopératives », en Europe (Defourny, Simon et Adam, 2002) et aux États-Unis (Assoumou-Ndong et Girard, 1998). Au plan des activités, elles évoluent plutôt dans des secteurs reliés au cadre de vie et de la culture : alimentation naturelle, cliniques de santé, comptoirs alimentaires, garderies, habitation, media communautaires, théâtre, etc. Quant à leur fonctionnement, elles misent sur la démocratie participative comme complément indispensable de la démocratie représentative. En raison de leur refus de la bureaucratie et des approches centralisées et de leur préférence pour les réseaux d'échange d'informations et de services, elles se montreront très hésitantes à se donner des instances de second niveau, ce qui ne facilite pas leur participation au CCQ alors que celles qui en feront partie suscitent des tensions (Fortin, 1985). Enfin, pour étendre leur champ d'activité, plusieurs d'entre elles se tourneront vers l'État qui accepte de les soutenir, notamment pour des réponses à des besoins sociaux nécessaires voire urgents qui ne peuvent être pris en charge par voie d'étatisation en raison de l'état des finances publiques.

La Conférence socio-économique de la Coopération du début des années 1980 révéla, selon un ancien sous-ministre de la coopération, « la largeur du fossé qui sépare le mouvement coopératif organisé, représenté par le Conseil de la coopération du Québec, et les coopératives non structurées, particulièrement celles qui œuvrent dans des secteurs nouveaux et qui se veulent innovatrices dans l'idéologie coopérative » (Rioux, 1989 : 177) ». De même, la faible représentativité du CCQ de cette époque s'imposait puisque « 75 % des membres du conseil d'administration provenaient des secteurs de l'assurance et de l'épargne et crédit » alors que « 90 % des coopératives non financières n'y sont pas représentées » (Lamarre, 1991 : 118), soit « quelque 900 coopératives québécoises non structurées ou non fédérées » comme l'affirmait le Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de l'époque (Joron, 1980 : 163). À la décharge du CCQ, la plupart des « nouvelles coopératives » n'avaient pas de fédération sectorielle ou encore ne voulaient pas en faire partie quand ces dernières existaient. En

1980, « sur les 1 055 coopératives du Québec (exception faite des coopératives d'épargne et de crédit) 730 sont non regroupées en fédération» (Rioux, 1989 : 176). Il était également manifeste qu'une réforme des structures du CCQ était nécessaire pour lui donner la représentativité que suppose sa mission de même qu'une aide pour favoriser le regroupement des nouvelles coopératives dans des fédérations.

Les tensions entre les coopératives plus institutionnalisées et les « nouvelles coopératives » provenaient de leur adhésion à des projets sociaux différents. Le mouvement coopératif semblait ainsi éclaté en deux projets sociaux (Baribeau, 1981 et Lévesque, 1981). Le premier projet, que soutiennent surtout les fédérations et les coopératives des générations précédentes, est encore celui du nationalisme économique supporté par le gouvernement peu importe le parti au pouvoir. Le second projet mis de l'avant par les initiatives de la société civile dans le domaine des conditions de vie et de la création d'emploi questionne le nationalisme économique au nom d'un projet alternatif de société qui est lui-même pluriel comme le sont les nouveaux mouvements sociaux (jeunes, femmes, étudiants, contre-culturels, autogestionnaires). Cela dit, plusieurs des expérimentations socio-économiques partagent des objectifs de « vivre et de travailler autrement, qui remettent ainsi en cause le productivisme, et des objectifs d'autonomie et d'autogestion qui s'opposent aux interventions bureaucratiques de l'État et de la grande entreprise, y compris des grandes coopératives (Bélanger et Lévesque, 1992).

Les débats et les tensions provoquées par les nouveaux mouvements sociaux toucheront toutes les institutions ouvertes à la participation citoyenne, à commencer par le syndicalisme, où l'extrême gauche provoquera des débats parfois stériles. Le CCQ n'échappera pas à ces questionnements et à ces remises en questions. Ainsi « l'aile la plus radicale » des « nouvelles coopératives » remet en cause la stratégie de développement des « coopératives structurées » qui sont accusées de coucher avec l'ennemi en contribuant au développement de l'entreprise privée, conformément au nationalisme économique, et de négliger d'investir dans le développement des coopératives⁵² (Larivière 1980 : 54; Laliberté, 1973 : 325). Cette position est soutenue par les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), « coopératives à finalité sociale⁵³ », qui ont été créées en 1965 à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en liaison avec les caisses populaires et surtout les caisses d'économie, pour lutter contre les abus du crédit à la consommation (ACEF, 1968). Admises au CCQ comme fédération en 1970, les ACEF s'y retrouvaient dans une position délicate : critiques à l'égard des Caisses populaires Desjardins, mais en même temps en connivence avec les Caisses d'économie qui avaient « le vent dans les voiles⁵⁴ » et dont la fédération créée en 1962 venait de quitter le CCQ (Laliberté, 1973 : 220 et 22). Enfin, comme les ACEF s'apparentaient plus à des organismes sans but lucratif qu'à des coopératives et qu'elles ne respectaient pas nécessairement la caractéristique de « membres et

⁵² Au Mouvement Desjardins, on lui reprochait de ne pas faire des coopératives une clientèle privilégiée en ne leur prêtant qu'environ 0,5% de ses actifs. Quant aux coopératives matures, on questionnait le fait qu'elles achetaient des entreprises capitalistes sans avoir l'intention de les transformer en coopératives (Larivière, 1980 : 53). (Laliberté, 1973 : 325; Larivière, 1980 :54).

⁵³ L'Association coopérative féminine du Québec, qui était également une coopérative à finalité sociale, continue d'être associée au CCQ.

⁵³ En vertu de la révision en 1964 des lois anciennes, la loi des coopératives prescrivait que « le ministre peut aussi, après avoir pris l'avis du Conseil de la Coopération... autoriser la formation d'associations coopératives dans un but éducatif, scientifique, artistique, athlétique, sportif ou récréatif » (article 4 cité par Angers, 1974 : 172, donnant ainsi lieu à des « associations coopératives pour fins sociales ».

⁵⁴ Entre 1962 et 1968, il s'était créé 165 caisses d'économie.

usagers », « le CCQ, aux prises avec des demandes de constitution en coopératives d'organismes de ce genre, recommande au gouvernement de voter une loi spéciale qui permettrait la distinction entre organismes coopératifs et organismes communautaires » (Angers, 1974 : 174).

Cette position critique à l'égard des coopératives structurées était également présente dans les centrales syndicales, sans oublier la syndicalisation des travailleurs des coopératives qui sera source de nouveaux conflits (Lévesque, 1991). Si certains syndicats soutenaient les coopératives de consommation et de travail comme moyen de libération des travailleurs, d'autres remettaient en question cette stratégie parce que les coopératives avaient selon eux plutôt tendance à soumettre le contrôle ouvrier au contrôle de la bourgeoisie francophone, conformément au programme « nationaliste » du Parti québécois (Centre coopératif de recherche en politique sociale, 1975 : 3). Toutefois, les difficultés d'intégrer les nouvelles coopératives au mouvement coopératif ne se limitaient aux coopératives les plus radicales. Ainsi, certaines coopératives d'habitation considéraient que le CCQ mettait des obstacles à donner un avis positif pour l'obtention du statut coopératif, entre autres, parce qu'elles n'avaient pas « une politique locative au prix du marché » (Larivière, 1980 : 53). Dans le cas des coopératives de travail, la législation ne leur était pas favorable, jusqu'au milieu des années 1980, de telle sorte que le CCQ se montrait parfois hésitant à donner un avis positif pour ce type de coopérative comme ce fut le cas pour Tricofil⁵⁵. Il faudra attendre le milieu des années 1980 avec l'adoption des modifications de la loi pour que le développement des coopératives de travail soit aussi facile que pour les autres types de coopérative⁵⁶. En ce qui concerne les coopératives d'habitation, qui étaient sans doute prises entre le mouvement coopératif et l'État, elles seront très réticentes à l'approche verticale des fédérations alors qu'elles favorisaient une approche horizontale telle celle du « champ de fraises » qui mise sur l'enracinement et la proximité pour s'étendre (Pradès et Coasta-Pradès : 9).

Aussi bien les échecs rencontrés que les remises en question provoquées par les nouvelles coopératives, la première moitié des années 1980 a été « la période la plus sombre, la plus éprouvante, mais aussi la plus erratique de la vie du Conseil » (Lamarre, 1991 : 115). Avec le « chapelet de liquidations, de fusions et de transformations » (Ibid : 116), tout se passe comme si l'intercoopération et le soutien de l'État au monde coopératif ne constituaient plus des acquis. En 1987, dans une conférence au CCQ, le président du Mouvement coopératif proposait des États généraux de la coopération et n'hésitait pas à reconnaître que les entreprises coopératives en sont arrivées « à un moment où il faut vérifier la profondeur de leur projet coopératif » (Béland, 1987 : 20). Quatre ans plus tard, le président du Mouvement Desjardins, devenu aussi président du CCQ, avoua que le « Conseil a été malmené. Ce sont toutefois des luttes internes qui ont fait que le Conseil a été plutôt en veilleuse pendant quelques années » (Béland, 1991 : 148). En somme, le mouvement coopératif, notamment celui des coopératives structurées, semblait alors en manque

⁵⁵ Ainsi, lorsque les travailleurs de Tricofil prennent possession de leur entreprise en 1976, une entreprise « capitaliste » de textile dont le propriétaire avait décidé la fermeture, ils choisissent le statut de compagnie plutôt que celui de coopérative parce « qu'à cette époque, au dire d'un des fondateurs, la possibilité de devenir coopérative de production n'était pas très évidente » (Boucher, 1982 : 121). Avant de disparaître en 1982, Tricofil devient une coopérative de travail pour avoir accès à un financement de la SDC (Ibid : 306). À l'occasion de cette demande appuyée par la SDC, le CCQ s'était montré neutre, ne formulant ni un avis positif, ni un avis négatif de sorte que la décision d'octroyer le statut coopératif à Tricofil fut prise par le Ministère en charge des coopératives et non par le CCQ.

⁵⁶ La loi des coopératives adoptée en 1984 permettra la formation de coopératives de travail dans des secteurs d'activités interdits jusque-là comme le commerce. Elle permettra également de former des coopératives de travail avec trois membres. Voir Benoît Lévesque, Alain Côté, Omer Chouinard et Jean-Louis Russell (1985).

d'un projet social plus large (ou tout au moins victime de la crise du projet de nationalisme économique) alors que certaines nouvelles coopératives mettaient de l'avant un projet de socialisme autogestionnaire qui ne semblait pas pouvoir s'imposer à l'ensemble du mouvement. Si le projet coopératif était devenu pluriel, il devenait nécessaire non seulement d'en faire le constat mais aussi de proposer un projet coopératif renouvelé qui soit plus inclusif qu'il ne l'avait été jusque-là. Tel sera en somme les objectifs des États-généraux de la coopération du début des années 1990.

3.3. Conclusion

La configuration d'économie sociale qui prend forme avec la Révolution tranquille, réalise une rupture avec la configuration corporatiste qui était anti-étatiste, conservatrice et à dominante rurale. Toutefois, les années 1950 avaient montré à la fois les limites du corporatisme social (d'où le besoin d'une certaine rupture) et le potentiel de la concertation alors expérimentée (d'où le besoin d'une certaine continuité). Désormais, l'avenir des Québécois repose sur la modernisation de l'économie et le renforcement du contrôle québécois sur les entreprises évoluant au Québec. Le levier du développement économique et social n'est plus la seule coopération, mais l'État qui ne manque pas de solliciter les coopératives, notamment pour la modernisation de l'agriculture et la création de sociétés financières mixtes telles la SGF en 1963 et la SDC en 1977. Après certaines hésitations, les coopératives adhéreront pleinement au nationalisme économique et à la concertation sous la gouverne de l'État. En retour, elles bénéficieront des politiques de l'État québécois pour leur croissance et leur entrée dans de nouveaux secteurs (Lévesque, 1988).

Les années 1960 et 1970 furent particulièrement favorables à l'expansion des coopératives matures comme on a pu l'observer dans l'agriculture et dans l'épargne et le crédit. Ce fut à nouveau une période d'effervescence pour la coopération. Même si l'arrivée du PQ au pouvoir en 1976 avait soulevé beaucoup d'espoir de la part du mouvement coopératif, la crise économique du début des années 1980 représente une conjoncture moins favorable aux coopératives évoluant dans les secteurs traditionnels. Désormais, le soutien de l'État ira en priorité aux entreprises gagnantes, aux entreprises privées francophones qui sont susceptibles de s'imposer dans la restructuration en cours. Ainsi, les coopératives en difficulté sont abandonnées à leur propre sort de même que celles qui sont en concurrence avec des entreprises privées qui ont supposément plus de chances de s'imposer. En revanche, à la même époque, les initiatives coopératives et associatives dans le domaine de la création d'emploi et de nouveaux services collectifs que l'État ne peut plus offrir ou prendre en charge, seront soutenues (Favreau et Lévesque, 1996). Ces expérimentations socio-économiques à dominante urbaine et surtout dans les services, qui sont portées par de nouveaux mouvements sociaux, sont critiquées par rapport aux entreprises coopératives matures, en ce qui concerne leur fonctionnement et leur inscription dans le nationalisme économique. Au sein même du mouvement coopératif, plusieurs coopérateurs et coopératrices s'indignent du peu de solidarité entre les divers secteurs coopératifs. Certains n'hésitent pas à parler de crise de la coopération pour les années 1980. Dans plusieurs secteurs coopératifs (agriculture, consommation, pêche), les coopératives se centrent sur leurs activités économiques, laissant en quelque sorte à

d'autres organisations (syndicats, instituts de consommation, association) le soin de défendre les intérêts de leurs membres. Ce faisant, elles ne pourront les mobiliser lorsqu'elles seront menacées de faillite. Enfin, la morosité qui s'installe alors dans le monde coopératif, se maintient jusqu'au début des années 1990.

Si la configuration coopérative empreinte de nationalisme économique a facilité la transition vers une économie plus administrée et organisée, tout en renforçant la place des francophones dans le contrôle des leviers économiques, elle a par ailleurs révélé ses limites quant au développement coopératif. Les entreprises et les secteurs coopératifs, qui étaient trop dépendants de l'État, ont été les grands perdants. En revanche, les coopératives dans les nouveaux secteurs ont tiré avantage du soutien de l'État, mais l'ont fait en manifestant une certaine indépendance que leur fournissaient leur capacité de mobilisation populaire et un projet de développement distinct du nationalisme économique. Dans la réalité, le projet coopératif se présentait souvent sous deux visages, l'un fortement intégré à la dynamique de développement économique de type fordiste, l'autre plutôt orienté vers un autre développement que suppose la sortie de crise. Dans un premier temps, ces deux projets coopératifs s'affrontent alors que la crise économique qui se prolonge leur fournit la possibilité de coexister dans un modèle de développement ouvert à une économie plurielle et à la société civile pour une gouvernance renouvelée. Ces deux projets susciteront des tensions conflictuelles, qu'on peut déplorer, mais aussi des tensions créatrices qui ouvrent la voie au renouvellement du monde coopératif et à la reconnaissance de l'économie sociale.

4. VERS UNE CONVERGENCE DE L'« ÉCONOMIE SOCIALE » ET DE L'« ÉCONOMIE SOLIDAIRE » (DEPUIS 1990)

La crise économique et la crise de l'État providence ont incité la société civile à trouver des solutions aux problèmes bien concrets du chômage de longue durée, de l'exclusion sociale, de nouveaux besoins sociaux et des urgences sociales. Dans ce contexte, l'État ne peut refuser de soutenir ces initiatives. Autrement dit, la recherche de solutions nouvelles ne préoccupe plus seulement ceux et celles qui remettaient en question le modèle dominant, mais toutes les forces vives de la société, même si leur engagement répond à des visées fortement contrastées quant au projet de société. La reconnaissance explicite de l'économie sociale par l'État a d'abord été précédée d'une reconnaissance *de facto* des diverses composantes elles-mêmes, sans doute à travers des débats houleux comme on l'a vu précédemment, mais aussi de plus en plus à partir de la délibération et du dialogue pour trouver des solutions inédites. Ces débats, qui permettront un repositionnement des acteurs, rendront possible la reconnaissance de l'économie sociale au Sommet socio-économique de 1996 donnant ainsi lieu à une nouvelle configuration d'économie sociale misant sur le partenariat.

4.1. Repositionnement des acteurs pour une convergence

Parmi les forums publics, qui ont favorisé la convergence entre les groupes communautaires et le mouvement coopératif, le plus innovateur fut sans doute le Forum pour l'emploi⁵⁷, une initiative non gouvernementale créée en 1987 qui s'est poursuivie jusqu'au début des années 1990. En regroupant non seulement les syndicats mais aussi toutes les composantes de l'économie sociale et en confiant la présidence à Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, ce Forum a constitué une expérience charnière de concertation pour l'emploi qui a favorisé des initiatives régionales et locales. Par ailleurs, les groupes communautaires ont eux-mêmes travaillé pour se donner une vision commune quant à leur inscription dans le développement économique. Le premier colloque tenu en 1986 à l'initiative de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Victoriaville a joué un rôle déterminant pour préciser la notion de communautaire, identifier l'ampleur du mouvement et se donner une identité commune, sans oublier une reconnaissance à l'échelle de la société (CDC des Bois-Francs, 1987 : 17-18). Le terme d'« entreprises communautaires⁵⁸ pour désigner l'ensemble des groupes communautaires, des groupes populaires ou des groupes de services ou coopératives » est mis de l'avant, ce qui suscitera des réserves de la part des groupes de défenses des droits et d'éducation populaire (CDC, 1987 : 221). Cette première grande rencontre fut suivie de deux colloques internationaux⁵⁹,

⁵⁷ Il a été inspiré par deux professeurs d'économie, Diane Bellemare (UQÀM) et Lise Simon-Poulin (Université Laval).

⁵⁸ Nous avons utilisé dès 1979 le terme « entreprises communautaires », sans doute avec hésitation lors d'un colloque où nous avons réuni des organisations communautaires et des coopératives à l'Université du Québec à Rimouski (Lévesque, 1979).

⁵⁹ *Le local en action* a été organisé en 1989 par le Programme économique de Pointe-St-Charles (par la suite CDEC du Sud-Ouest de Montréal et actuellement RÉSO) (ANPL et IFDEC, 1989) alors que le second colloque tenu en 1997 sous le thème de *Stratégie locale pour l'emploi et l'économie sociale* a été organisé par l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC, 1998).

Le local en action, en 1989 et *Stratégie locale pour l'emploi et l'économie sociale* en 1997. Une autre initiative de concertation est Urgence rurale, devenue Solidarité rurale suite aux États généraux du monde rural tenus en février 1991 (Larocque, 1991). Toutes les forces vives du monde rural à l'échelle du Québec ont ainsi été regroupées pour mettre de l'avant une vision nouvelle du développement rural (Vachon, 1993: 55). Les activités de Solidarité rurale se poursuivent de nos jours.

Les coopérateurs et les coopératrices ont entrepris à la même époque une réflexion⁶⁰ sur la pertinence de la coopération et la nécessité d'une relance du CCQ, quitte à s'ouvrir à des partenariats plus larges. Sous la direction de Claude Béland, le CCQ a organisé en 1990 un colloque pour lancer les États généraux de la coopération, colloque suivi de rencontres dans une trentaine de villes du Québec qui se sont closes par la tenue d'assises « nationales » au printemps 1992. Ces dernières ont permis de « regrouper les coopératrices, les coopérateurs et leurs partenaires autour de nombreux projets faisant appel à la concertation, au maillage et à la solidarité » (Béland, 1992 : 3). À cette occasion, les participants ont adopté un nouveau *Manifeste de la coopération*, une demande formulée depuis quelques décennies (CCQ, 1992 : 1). De plus, le CCQ s'est alors engagé dans une opération de relance misant, entre autres, sur la création d'un fonds d'éducation coopérative, la réalisation d'un Sommet sur l'éducation coopérative, la redynamisation de la Semaine de la coopération, notamment auprès de la relève, l'ouverture des fonds régionaux à l'égard des besoins des coopératives, la mise sur pied d'une académie coopérative populaire, la création d'un centre coopératif de maillage d'entreprises (CCQ, 1992). La pertinence coopérative a été réaffirmée non seulement pour les anciens secteurs, mais aussi pour les nouveaux, y compris ceux du développement régional, de la santé et des services aux personnes (Lévesque, Malo et Girard, 1999).

Enfin, la recherche a pu alimenter les débats, notamment en proposant l'économie sociale comme concept rassembleur. Ainsi, la première recherche visant à circonscrire l'économie sociale au Québec a été réalisée au début de 1990, dans le cadre d'un groupe de recherche du CIRIEC International. Elle portait le titre évocateur de « l'économie sociale au Québec : une notion méconnue, une réalité économique importante » (Lévesque et Malo, 1992). Le CIRIEC Canada, qui réunit à la fois des chercheurs et des dirigeants d'entreprises d'économie sociale et d'entreprises publiques, et sa revue *Coopératives et Développement (Économie et Solidarités* à partir 1996), en liaison avec les divers centres de recherche et chaires associés, ont également été des lieux de recherche et de débats qui ont contribué sans doute modestement à la diffusion de l'idée d'une convergence des pratiques initiées à l'époque aussi bien par le mouvement coopératif et le mouvement syndical que par les groupes communautaires et de femmes. Ce réseau universitaire a favorisé la diffusion des réflexions et de recherches européennes, à commencer par les nombreux séjours d'Henri Desroche et ceux plus récents de Jean-Louis Laville, promoteur du concept d'économie solidaire (Laville, 1994; Pallard, 2005). Avec le soutien de la Fondation d'éducation à la coopération, le CIRIEC Canada a été l'un des principaux promoteurs de *l'Appel pour une économie sociale et solidaire* lancé au début de 1998 et de l'organisation du

⁶⁰ Témoignage de cette réflexion, les deux numéros de la revue du CIRIEC-Canada, *Coopératives et Développement*, Vol. 22 no 2 sous le thème : État de la coopération : I. le Projet coopératif; Vol 23 no 1 sous le thème : État de la coopération : II : les secteurs.

Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire qui se tiendra quelque temps plus tard (CIRIEC Canada, 1998).

Les divers débats et mobilisations, dont il vient d'être question, ont permis d'esquisser les contours d'un projet de développement économique qui ne saurait être dissocié du développement social puisque ce dernier en est la finalité. Cet arrimage que réalise plus explicitement l'économie sociale suppose la valorisation de la démocratie économique et d'un développement durable qui tient compte de l'équité et des générations à venir. Enfin, c'est ce qui nous semble le plus significatif, ces mobilisations et débats ont permis aux composantes coopératives, mutualistes, syndicales et associatives de se reconnaître et d'affirmer leur volonté commune de relever le défi de la mondialisation et de la nouvelle économie dans une direction qui pourrait être celle d'une sociale-démocratie renouvelée. C'est dans ce contexte que l'État québécois fera une place pour la première fois aux groupes communautaires et aux groupes de femmes pour sa Conférence socio-économique de mars 1996.

4.2. Compromis fondateur et définition de l'économie sociale

En plus des débats et des expérimentations dont nous avons fait état précédemment, deux événements plus récents ont contribué à la reconnaissance de l'économie sociale et à sa définition institutionnelle. Le premier relevant de la société civile, la *Marche des femmes contre la pauvreté. Du Pains et des roses* » en juin 1995, interpelle les pouvoirs publics et les acteurs sociaux pour des investissements dans les infrastructures sociales visant l'amélioration du cadre de vie, un domaine où les femmes sont présentes massivement. Le deuxième, une initiative de l'État québécois, est le Sommet sur l'Économie et l'Emploi tenu à l'automne 1996 en vue de définir « les grandes lignes d'un nouveau pacte social », dont l'un des principaux éléments était une politique de déficit zéro du budget de l'État. Si le premier donna lieu à une réflexion sur l'économie sociale et à la mise sur pied de Comités régionaux d'économie sociale, le second a permis la création d'un Groupe de travail sur l'économie sociale (GTÉS) qui fut présidé par Nancy Neamtan et formé de représentants du monde coopératif, des syndicats, du secteur privé et des groupes communautaires et de femmes, d'où résultera un compromis fondateur conformément au mandat confié⁶¹ (Lévesque et Mendell, 2004; Laville, Lévesque et Mendell, 2005).

La définition de l'économie sociale proposée par le GTÉS (1996), qui a été alors acceptée, se voulait large, inclusive voire rassembleuses. Elle comprend trois grandes dimensions. La première concerne ce qu'il faut entendre par économie (point de vue substantif), soit « la production concrète de biens ou de services », et par social défini à la fois par « l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population » et le « développement démocratique », la citoyenneté active. La deuxième dimension est constituée des principes éthiques dans un sens proche des principes

⁶¹ Son mandat relativement large consistait à définir et faire reconnaître le « modèle québécois d'économie sociale », élaborer un plan d'action en faveur de la création d'emplois dans le domaine de l'économie sociale, mobiliser les moyens concrets pour le démarrage de projets créateurs d'emplois et donner une impulsion au développement de l'économie sociale sur des bases solides et durables (Groupe de travail sur l'économie sociale, 1996).

coopératifs. La troisième dimension est donnée par les statuts juridiques des entreprises et organismes, soit ceux de coopérative, de mutuelle et d'association. Cette définition s'inscrivait dans la perspective d'une reconnaissance de l'économie sociale comme partenaire à part entière du développement économique et social, à l'exemple du mouvement coopératif. La nécessité pour tous les partenaires sociaux de prendre position n'aurait pu s'imposer aussi facilement sans le cadre d'une concertation « nationale » pour l'économie et l'emploi, sans un contexte de crise aiguë. En revanche, un tel cadre laissait craindre une réduction de l'économie sociale à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté, des objectifs par ailleurs pleinement légitimes.

Cette définition et le plan de développement alors mis de l'avant furent l'objet de compromis de la part des parties prenantes (GTÉS, 1996). Pour le gouvernement québécois, l'économie sociale laissait espérer la possibilité de répondre à des nouveaux besoins (ex. aide à domicile) à un coût moindre, tout en favorisant la création d'emplois. Les coopératives et les associations y ont vu une ouverture pour consolider et élargir leur champ d'activité tout en étant convaincues de pouvoir faire mieux que le secteur public et le secteur privé. Les syndicats en principe favorables demanderont que les emplois de l'économie sociale soient durables, de qualité et rémunérés au-dessus du salaire minimum et surtout qu'ils ne se substituent pas à ceux du secteur public (et du secteur privé ajoutera le patronat), orientant ainsi l'économie sociale vers les secteurs émergents. Ces conditions rejoignaient celles des groupes de femmes qui voulaient que l'économie sociale puisse inclure aussi les associations de défense des droits et le travail invisible des femmes. En revanche, l'action communautaire autonome et les groupes engagés dans la défense des droits sociaux refuseront d'en être parties prenantes, considérant qu'ils méritaient d'être subventionnés pour une mission relevant en grande partie du domaine politique (D'Amours, 2002). Enfin, les caisses populaires Desjardins bien ancrées dans les collectivités locales iront jusqu'à fournir du personnel au GTÉS en plus de l'abriter. Ce compromis fondateur de même que la définition ne sont pas figés à jamais, mais constituent désormais une référence incontournable pour évaluer les progrès ou les régressions réalisées depuis.

Le plan de développement proposé par le GTES dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi comprend deux axes. Selon le premier, les projets avancés sont constitués principalement de projets pilotes ou de diffusion d'expérimentations réussies comme c'était le cas des services à domicile. Ce faisant, les projets pourront éviter à la fois la substitution d'emploi et l'identification de l'économie sociale à la seule insertion sociale tout en confirmant sa capacité de participer à part entière au développement socio-économique du Québec. Ainsi, les projets concernent surtout le secteur des services aux personnes et des projets ayant une incidence sur le développement local, la revitalisation des milieux ruraux dévitalisés et le développement durable. Pour créer 300 entreprises et 20 000 emplois⁶², on compte non seulement sur les OBNL, mais aussi sur les coopératives, notamment les coopératives d'habitation, les coopératives d'aide à domicile, les coopératives de consommation, les coopératives jeunesse services, les coopératives funéraires et les coopératives de solidarité multiservices. Selon le deuxième axe, la reconnaissance de l'économie sociale comme partenaire par l'État et par l'ensemble des institutions

⁶² Cet objectif de créer 20 000 emplois en cinq ans était très ambitieux puisque l'ensemble des composantes de l'économie sociale (coopératives et associations) comprenaient environ 80 000 emplois.

gouvernementales représente une condition de départ. Parmi les outils identifiés, le financement arrive en tête, « subventions » pour l'action communautaire⁶³, mais aussi des outils appropriés pour l'économie sociale, soit des fonds régionaux et locaux et l'accès à Investissement Québec pour les OBNL. De plus, trois interventions prioritaires sont identifiées : consolider les organismes de soutien à l'économie sociale (GRT en habitation et CDR), favoriser la mise en réseau des entreprises, élaborer de nouvelles formes de partenariat avec le secteur privé : mécénat et parrainage. Pour la formation, le plan recommande la création d'un comité sectoriel de formation de la main d'œuvre. Il est également proposé d'actualiser les législations concernant les OBNL et les coopératives, notamment la création de coopératives de solidarité. Enfin, le GTES recommande, pour une période de deux ans, la mise en place d'une structure de suivie, qui relèverait directement du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec et qui serait représentative de l'économie sociale.

4.3. Les composantes de l'économie sociale

À l'heure actuelle, l'économie sociale comprend au moins trois grandes composantes : les coopératives et les mutuelles, les associations ayant des activités économiques, les fonds de travailleurs et autres entreprises syndicales. D'autres composantes pourraient s'ajouter telles les fondations, à commencer par Centraide du grand Montréal qui soutient de nombreuses organisations communautaires et les fondations privées dont les conseils d'administration relativement autonomes et représentatifs (comme c'est de plus en plus le cas en Europe).

4.3.1. Les coopératives et les mutuelles

Les coopératives et les mutuelles sont regroupées au sein d'un Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) qui « organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires, effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois, favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération pour ses membres et la population » (CQCM, 2007 : 2). En dépit des difficultés rencontrées dans les années 1980, un nouveau paradigme coopératif s'est précisé (Côté, 2000) et le nombre de coopératives a recommencé à croître, notamment dans les nouveaux secteurs. À la fin de 2004, on y comptait 2 834 coopératives et 39 mutuelles, 77 025 emplois, près de 19,3 milliards de chiffre d'affaires et plus de 111 milliards d'actifs de dollars (MDEIE, 2006). Par rapport au Canada, le Québec est la province où les coopératives sont les plus présentes : avec moins de 25 % de la population canadienne, on y retrouve 39 % des coopératives, 42 % des membres et 45 % des emplois. Enfin, même si les coopératives et les mutuelles sont plus importantes au Québec qu'ailleurs au Canada, les coopératives non financières ne représentent que 3,2 % du PIB du Québec. Toutefois, leur forte

⁶³ Ententes sur une période de trois ans pour un financement de base pour de la mission et des financements pour des projets ratifiés par des ententes négociées.

concentration dans quelques secteurs, tels l'agroalimentaire et les services financiers, leur permet de jouer un rôle stratégique sur le développement économique. De même, leur présence plus importante dans certaines régions fait qu'elles influent également sur le développement régional.

On retrouve des coopératives dans une quarantaine de « grands secteurs » d'activités tels que définis par le MDEIE, qui considère le manufacturier comme un seul secteur alors que dernier comprend de nombreux secteurs (c'est dire que le nombre de secteurs est encore plus élevé). Cependant, le secteur financier et le secteur agroalimentaire, dont les origines remontent au début du XX^e siècle, sont les plus lourds économiquement puisqu'ils représentent 98,2 % des actifs, 88 % des membres et 74 % des emplois de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste. À lui seul le Mouvement Desjardins, première institution financière québécoise et première coopérative financière au Canada, comptait en 2004 plus de 5,3 millions de membres, 100,9 milliards \$ d'actifs et 35 493 employés alors que les mutuelles (les deux plus importantes étant le SSQ Groupe financier avec 2 milliards \$ d'actifs et La Capitale avec 1,7 milliards \$) avaient 1,4 millions de membres, 5,9 milliards \$ d'actifs et 4 613 personnes à leurs services (MDEIE, 2006). Le secteur agroalimentaire comprend 35 919 sociétaires et compte 2,3 milliards \$ d'actifs et 17 266 emplois (www.coopquebec.ca). Les deux plus importantes coopératives de ce secteur sont la Coopérative fédérée avec 12 287 employés, 2,7 milliards \$ de chiffre d'affaires et 754 millions \$ d'actifs (avec ses 97 coopératives affiliées) et Agropur avec 4 200 membres, soit 50 % de tous les producteurs laitiers au Québec, 3 000 personnes et 1,9 milliards \$ de chiffre d'affaires. Les autres secteurs ne sont pas pour autant sans effet structurant si l'on considère l'habitation avec 1 040 coopératives (soit 47,2 % de toutes les coopératives non financières) et 26 114 sociétaires (intensité du lien d'usage) ou encore les coopératives forestières avec 332 millions \$ de chiffre d'affaires et 5 058 emplois, notamment les collectivités locales des régions ressources.

Enfin, les coopératives apparues au cours des trois dernières décennies représentent plus de 60 % de l'ensemble des coopératives non financières. De plus, alors que le nombre total des coopératives non financières est de 2 589 en 2005, 1 571 coopératives ont été constituées au cours des dix dernières années, principalement des coopératives de solidarité (31 %), des coopératives de travail (24 %), des coopératives de producteurs (18 %), des coopératives de travailleurs actionnaires (11 %), coopératives d'habitation (10 %) (MDEIE, 2006 : 16 et 18). Le taux de survie des coopératives après cinq ans et dix ans est très supérieur aux entreprises privées, mais fortement contrasté selon les secteurs coopératifs⁶⁴ (Bond, Clément, Cournoyer et Dupont, 1999 : 15-16). Les coopératives sont manifestement entrées dans une nouvelle ère de croissance comme le manifestent à la fois le nombre de créations et la valorisation de la distinction coopérative par les plus anciennes. Enfin, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité est lui-même partie

⁶⁴ De 1996 à 2005, 1 571 coopératives ont été constituées alors que le nombre total de coopératives non financières est passé de 1 813 coopératives en 1996 à 2 589 coopératives (actives) en 2005, ce qui laisse supposer que plusieurs coopératives (soit 795 coopératives) sont disparues soit par consolidation ou faillite ou ne sont jamais entrées en activité. Les coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) sont passées de 58 déclarantes en 2000 à 71 en 2004 alors qu'entre ces deux dates, 96 CTA ont été constitués; sans perte, le nombre total devrait être de 154 CTA. De même, les coopératives de travail sont passées de 190 en 2000 à 210 en 2004 alors qu'au cours de cette période 244 coopératives ont été constituées (sans perte, le nombre total devrait être de 454 coopératives de travail en 2004). Enfin, les coopératives de solidarité sont passées de 72 en 2000 à 124 en 2004 alors que 190 ont été constituées entre ces deux dates, sans perte, elles seraient 262.

prenante de ce dynamisme comme le manifestent son changement de nom et son incorporation comme coopérative (CQCM, 2007).

4.3.2. Les fonds de travailleurs : des entreprises d'économie sociale

Devant la situation critique de l'emploi, les deux plus grandes centrales syndicales ne se sont pas limitées à intervenir auprès des gouvernements. Dès le Sommet socio-économique de 1982, la FTQ a proposé de créer un fonds de développement destiné à maintenir et créer de l'emploi par l'investissement dans les PME (Lévesque, Bélanger, Bouchard et alii, 2000). Cette innovation majeure que représente le Fonds de solidarité des travailleurs place désormais les syndicats comme des acteurs incontournables non seulement pour la négociation des conditions de travail mais également pour le développement économique. La CSN qui, dès sa fondation en 1920, s'est préoccupée de la coopération et qui en 1940 faisait partie du premier conseil d'administration du Conseil supérieur de la coopération (Lévesque, 1998), a mis l'accent plus récemment sur la participation des travailleurs et sur le développement durable, d'abord par la promotion des coopératives de travail, puis par la création d'un groupe conseil à cette fin (MCE conseil) et enfin par la création du FondAction (CSN, 1996). Cette centrale syndicale n'hésita pas à explorer l'hypothèse de l'économie solidaire dans un document produit en 1994 (Aubry et Charest, 1994) qui sera suivi d'un autre document intitulé « nos outils collectifs » (CSN, 1996). En somme, en correspondance avec leur histoire et leur culture syndicale, la CSN et la FTQ ont mis en place les bases d'une véritable filière syndicale de l'économie sociale.

Comme il a été le premier fonds de travailleurs au Canada, le *Fonds de solidarité* (FTQ) a joué un rôle de pionnier. Il faudra attendre cinq ans avant qu'un second fonds de travailleurs soit fondé. Depuis, une vingtaine de fonds semblables ont été créés au Canada alors qu'on n'en trouve pas ailleurs dans le monde (Lévesque et alii, 2000 :65). Il a innové à plus d'un titre, notamment en créant des courtiers ouvriers, appelés représentants locaux (RL), en complétant l'analyse financière par un bilan social et en mettant en place un programme de formation économique des travailleurs. Actuellement, il représente le fonds de capital de risque le plus important au Canada : à la fin de 2006, il comptait 573 086 actionnaires et des actifs de 6,6 milliards \$ dont 3 milliards \$ investis dans 1 681 entreprises québécoises. Depuis sa fondation, il a contribué à la création et le maintien d'environ 116 644 emplois (Fonds de solidarité, 2007). Avec plus d'une centaine de filiales, il est présent dans le développement local et régional de même que dans la nouvelle économie, tout en contribuant à l'occasion à relancer des entreprises menacées de fermeture. Au plan de la gouvernance, les liens entre le Fonds et la centrale syndicale sont très étroits. Ainsi, les présidents des diverses « unions » (ex. métallurgie, automobile) siègent au conseil d'administration avec quelques représentants socio-économiques. Des représentants syndicaux siègent également sur les conseils d'administration des fonds régionaux et locaux. Enfin, on peut affirmer que le Fonds de solidarité a également contribué à renforcer l'action syndicale au Québec, tout en apportant une contribution significative au développement du Québec.

Le *Fondation pour la coopération et l'emploi* (CSN) a été créé plus récemment, soit en 1996. Bien que ses rapports avec la *Confédération des syndicats nationaux* (CSN) soient étroits, sa gouvernance et celles des outils qui l'entourent se veulent plus autonomes par rapport à la centrale syndicale tout en étant fortement réseautés entre eux. De plus, le *Fondation* s'est donné pour mission d'investir davantage dans des entreprises relevant de l'économie sociale et du développement durable même si cela n'est pas prédominant dans l'ensemble de ses investissements. Au terme de la dernière année financière, il comptait 64 000 actionnaires et 442 millions \$ d'actifs, ce qui lui permet d'être présent, entre autres, dans le développement local à travers sa filiale, *Filaction*, dans le développement durable avec *Fonds d'investissement en développement durable*, dans les coopératives avec le *Fonds de financement coopératif* (géré par Filaction), dans la microfinance à travers, entre autres, *Fonds d'emprunt économique communautaire de Québec* (Fondation, 2006). Dans cette perspective, il valorise fortement son appartenance au monde de la coopération, de l'investissement responsable (GRI) et de l'économie sociale comme en témoignent, entre autres, sa présence au *Conseil de la coopération du Québec* et son partenariat avec le RISQ depuis plusieurs années. En somme, le *Fondation* a exprimé souvent et explicitement son appartenance au monde de l'économie sociale.

Ces deux fonds de travailleurs satisfont pratiquement à tous les critères de la définition de l'économie sociale adoptée en 1996. Leur conseil d'administration est formé principalement de représentants des centrales syndicales concernées, la *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec* (FTQ), dans un cas, et la *Confédération des syndicats nationaux* (CSN), dans l'autre. Leurs objectifs socio-économiques sont la création d'emploi, le développement du Québec et de ses régions et la formation économiques des travailleurs, pour le premier; la création d'emploi, le développement durable et la coopération, pour le second. Ils contribuent ainsi à infléchir la financiarisation en dirigeant l'épargne salariale vers des secteurs et des territoires négligés par le grand capital. En plus de participer à la démocratisation de l'économie et de favoriser la participation et la formation des travailleurs, ces deux fonds contribuent également au projet de contrôle de l'économie par les francophones, projet de nationalisme économique considéré comme relevant de l'intérêt général (Lévesque, Bélanger, Bouchard et Mendell, 2001). En relation avec leur mission, ils ont soutenu de nombreuses initiatives de développement communautaire dont le Fonds du développement de l'emploi de Montréal (FDEM) pour le Fonds de solidarité et la Société de développement Angus pour le *Fondation*. Plus récemment, relevons leur participation à la nouvelle *Fiducie*⁶⁵ du *Chantier de l'économie sociale* dont la capitalisation totale atteint 52,8 millions \$. Ces deux fonds sont également partenaires de *l'Alliance de recherche Universités Communauté en économie sociale* (ARUC-ÉS) depuis 2000. Plus largement encore, ils participent à plusieurs institutions financières relevant de l'économie sociale, telles les caisses d'économie et la mutuelle SSQ, ce qui laisse entrevoir un quasi réseau financier en lien étroit avec les syndicats, complémentaire au Mouvement Desjardins. Le *FondAction* est également membre associé du CQCM et membre actif du CIRIEC Canada.

⁶⁵ Il s'agit de 12 millions \$ pour le Fonds de solidarité et de 8 millions \$ pour le *FondAction*, de 22,8 millions \$ pour Développement économique Canada et 10 millions \$ pour le Gouvernement du Québec.

4.3.3. Les associations ayant des activités économiques

La souplesse que permet le statut juridique des OBNL explique en partie sa popularité, ce qui n'est pas sans soulever des réserves de la part des tenants des autres statuts. Chose certaine, les associations sont plus difficiles à cerner que les autres formes d'organisation, à fortiori sous l'angle de l'économie sociale. Comment distinguer une association ayant des activités économiques (production d'un bien ou d'un service) d'une association n'en ayant pas. Le fait d'avoir du personnel salarié et des revenus diversifiés représente des indicateurs d'activités économiques, mais cela s'accompagne d'exceptions importantes. Traditionnellement, les associations se distinguaient clairement des coopératives : les premières avaient des activités non marchandes et offraient des services aux non-membres (les administrateurs n'étaient pas les bénéficiaires des activités), les secondes avaient des activités marchandes et offraient des services à leurs membres, selon le principe de la double qualité de membres et usagers (Gui, 1991). Depuis plus d'une décennie, les choses sont moins claires. Outre le fait que certaines coopératives telles les coopératives de solidarité regroupent diverses parties prenantes (y compris certaines dont le lien d'usage est faible voire inexistant), de nombreuses associations ont des activités marchandes (d'où d'ailleurs le terme d'entreprise sociale) et regroupent souvent des usagers de leurs activités avec les autres parties prenantes. Plusieurs analystes coopératifs parlent « d'hybridation des coopératives et des associations », notamment dans le domaine des services de proximité, des services sociaux et de santé (Munkner, 2004; Draperi, 2000; Girard, 2004).

Les associations se sont multipliées, dans la plupart des pays développés, y compris sous l'angle des emplois : 14,4 % de la main-d'œuvre active au Pays-Bas, 11,1 % au Canada, 10,9 % en Belgique et 9,8 % aux États-Unis (Hall et alii, 2005 :11). Avant la mise en place de l'État providence, une grande partie des associations, qui offraient au Québec des services dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, étaient sous le contrôle des Églises. À l'exception de certaines associations caritatives telles la Saint-Vincent de Paul qui sont demeurées reliées aux Églises, trois dynamiques sociopolitiques ont refaçonnées le monde associatif: d'abord l'étatisation (toujours à l'œuvre) d'association offrant des services (ex. CLSC), ensuite l'autonomisation des associations philanthropiques tels les Centraide⁶⁶ (United Way) et enfin l'autonomisation des associations ayant des activités économiques dans le domaine du loisir et du tourisme social. Ces dernières rejoignent des associations du même type mais plus anciennes encore telles les CAA dont les activités économiques se sont diversifiées (ex. assurances et agence de voyage). Toutefois, ce qui nous a semblé nouveau avec les années 1970 et 1980, ce sont les initiatives de la société civile qui ont donné des associations de défense de droits sociaux et puis des groupes de services, dans le domaine des services de proximité, du développement local et de l'emploi (Bélanger et Lévesque, 1992; Favreau et Lévesque, 1996). Une grande partie de ces initiatives de la société civile, notamment celles produisant des biens et des services, s'est reconnue dans l'économie sociale.

⁶⁶ Pour le grand Montréal, Centraide résulte du regroupement de trois organismes relevant des groupes religieux (catholique, protestant et juif) pour une collecte commune des fonds destinés à soutenir les défavorisés et de plus en plus ceux qui les aident.

Le Canada compte 161 000 OBNL pour un chiffre d'affaires de 36,9 milliards \$ (dont 39 % provient du gouvernement) et 1 016 856 employés équivalents temps plein rémunérés, sans compter les hôpitaux, collèges et universités qui ont un statut d'OBNL (Hall et alii, 2005 : iv et 9). En raison de l'importance de la prestation de service et de l'aide gouvernementale à ce secteur, il ressemble à des pays comme les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Irlande. Cependant, sous l'angle de l'importance du bénévolat et de la société civile, le Canada constitue une synthèse du modèle du partenariat de l'aide sociale et du modèle anglo-saxon. Avec 46 000 organisations sans but lucratif⁶⁷, le Québec regroupe 29 % des associations du Canada, un pourcentage plus élevé que celui de sa population. Les recettes de ces associations, sans compter les hôpitaux, collèges et universités ayant le statut d'OBNL, sont de 17 milliards \$ et les effectifs salariés de 324 000 personnes (Imagine Canada, 2005). En termes de regroupement, ces associations demeurent fragmentées, étant donnée l'existence de près de 250 regroupements nationaux, sectoriels et régionaux dans le seul domaine communautaire (SACA, 2005). Si l'on considère les associations qui ont des employés et qui produisent des biens ou services, tout en étant ni des organisations quasi gouvernementales ou religieuses, ni des organismes de défense des droits ou de groupes professionnels, nous estimons qu'environ 10 000 d'entre elles pourraient relever de l'économie sociale (Hall et alii, 2004). Les 3 941 OBNL identifiées par le Bureau de l'économie sociale et le Chantier de l'économie sociale en 2001 se retrouvent principalement dans la culture (37,9 %), le loisir et tourisme (24,3 %), les centres de la petite enfance (22,8 %), l'habitation (6,1 %), les médias communautaires et les techniques d'information et de communication (3,8 %), les entreprises d'insertion et aide adaptées (2,8 %), l'aide à domicile (1,6 %), la récupération (0,7 %) et la périnatalité (0,2 %). Comme on peut le constater, les nombreuses associations, qui évoluent dans le domaine des services sociaux et de santé, sont faiblement représentées dans cet inventaire en raison du compromis de départ⁶⁸.

4. 4. Regroupements et rapport à l'État

La plupart des coopératives, des mutuelles et des associations relèvent de l'État québécois pour leur incorporation. Les stratégies de développement des principales composantes de l'économie sociale ne semblent pas complètement intégrées. En effet, elles relèvent d'un même ministère, le *Ministère de développement économique, de l'innovation et de l'exportation* (MDEIE), mais elles doivent s'adresser à deux directions générales différentes : une Direction des coopératives⁶⁹ et une Direction générale des politiques régionales et de l'économie sociale de laquelle relève un Bureau de l'économie sociale qui en principe ne se limite pas aux seules OBNL. Suite à l'arrivée au pouvoir du parti libéral de Jean Charest en avril 2003, le *Chantier de l'économie sociale* a tenté de compenser l'indifférence momentanée de ce nouveau gouvernement en se rapprochant du gouvernement fédéral au moment où Paul Martin était le Premier ministre du Canada. Cela dit, les orientations stratégiques du développement de l'économie sociale sont définies par les

⁶⁷ Ce chiffre correspond de près à celui avancé par le *Registraire des entreprises* (2004 : 13) qui identifie 46 519 associations dont 84,6% sont incorporées en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies alors qu'il existe 1500 lois particulières.

⁶⁸ Elles s'identifient plutôt comme organismes communautaires voire comme action communautaire autonome (Jetté, 2005).

⁶⁹ Un Service des coopératives fut créé en 1963 au sein du secrétariat du Québec alors que le Conseil de la Coopération recevait une subvention de 15 000\$ pour émettre entre autres son avis lors de la création d'une nouvelle coopérative (Lamarre, 1991 : 67).

regroupements québécois, le CQCM pour les coopératives et des mutuelles et le Chantier de l'économie sociale pour l'économie sociale. Dans les deux cas, l'accent est mis non seulement sur les entreprises, les secteurs et les régions, mais aussi sur les outils de développement qui supposent l'aide des pouvoirs publics. Même si aucune coopérative ne participait au Chantier de l'économie sociale, les interventions de ce dernier exigeraient toujours une concertation avec le CQCM, notamment pour les outils de développement de l'économie sociale qui seront utilisés aussi bien par les coopératives que par les associations ayant des activités économiques.

4.4.1. Le CQCM et le soutien de l'État

Les rapports État/Coopératives sont délicats voire ambivalents dans tous les pays, leur aide est revendiquée mais leur contrôle est craint (Vienney, 1988). Comme les coopératives évoluent le plus souvent dans des domaines relevant de l'intérêt collectif voire de l'intérêt général, l'État s'y intéresse en fournissant un cadre juridique approprié et des soutiens aussi importants que ceux consentis aux entreprises du secteur privé. Les ministères directement concernés par un secteur coopératif ont toujours préféré avoir affaire à des regroupements coopératifs sectoriels représentatifs comme en témoignent la création de la Coopérative fédérée en 1922 et celle de la Fédération provinciale des caisses populaires en 1932. Puisque le succès de ces organisations suppose leur autonomie, leur mise en tutelle produit des effets contraires à ceux escomptés (Lévesque, 1988; Rioux, 1989). Les rapports État/Coopératives sont variables dans le temps et l'espace puisqu'ils vont de la tutelle, au paternalisme en passant par la sous-traitance pour arriver parfois au partenariat. Au cours de la dernière décennie, la Direction des coopératives travaille de plus en plus en partenariat avec le CQCM qui a pris en main la définition des orientations stratégiques et des stratégies du développement des coopératives. Par ailleurs, lorsque le Ministre concerné doit définir une politique pour ces entreprises, il le fait en misant sur la négociation voire la co-construction.

Le CQCM regroupe trois mutuelles (SSQ Groupe financier, la Capitale et Promutuel, cette dernière réunissant 39 mutuelles), plusieurs fédérations coopératives (11 Coopératives de développement régional, 7 fédérations de coopératives d'habitation et leur confédération, 12 fédérations sectorielles : Caisses Desjardins, alimentation, câblodistribution, services à domicile, travailleurs-actionnaires, paramédics, Nouveau-Québec, funéraires, milieu scolaire, travail et forestières) et Agropur, la plus grande coopérative agricole dans la transformation du lait. En plus de ces membres réguliers, il compte huit membres associés, quatre étant des groupes universitaires de recherche, quatre étant des organisations orientées vers la promotion ou le soutien de la coopération telles le FondAction. Contrairement aux périodes antérieures, le CQCM est pleinement représentatif de la coopération et de la mutualité. Il s'est donné pour mission de participer « au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste » en conformité avec les principes et valeurs de l'ACI. À cette fin, il organise la concertation entre les secteurs et leurs partenaires, les représente, défend leurs intérêts et en favorise le développement.

Au cours des dix dernières années, le CQCM (CCQ jusqu'en 2006) a réalisé deux opérations de planification stratégique : la première couvrait la période 1999-2003; la seconde, la période 2004-2007. Le premier plan visait à donner une vision renouvelée de la coopération et une stratégie de développement au regard des nouveaux besoins et aspirations. À partir « d'une stratégie ciblée, partenariale et réseautante », le mouvement coopératif cherche ainsi « à devenir une alternative démocratique à la concentration du pouvoir économique découlant de la mondialisation et un créateur d'entreprises et d'emplois répondant de façon pertinente aux besoins actuels de la population » (CCQ, 2000 : 4). La deuxième opération de planification stratégique du CCQ, qui a débuté en 2003, a donné un *Plan d'ensemble 2004-2007 du développement coopératif québécois, La formule coopérative, solution durable* (CCQ, 2005). Certains des enjeux identifiés comme celui de la capitalisation et des mesures de soutien aux coopératives ne sont pas nouveaux de même que celui du développement de nouveaux secteurs tels celui de la santé et des services sociaux. En revanche, le CQCM semble vouloir renouveler sa gouvernance, notamment par un développement décloisonné où les bases du mouvement seraient non seulement les fédérations sectorielles mais aussi les coopératives de développement régional (CDR). Ces dernières sont à la fois des regroupements de coopératives sur un territoire donné et un pool de ressources techniques pour soutenir le démarrage et le développement des coopératives. Cette nouvelle forme de gouvernance représente un tournant historique, mais l'articulation secteur/territoire soulève des questionnements qui pourraient se poursuivre sur quelques années. Le terme économie sociale, qui donne toujours lieu à quelques phrases dans les rapports annuels depuis plusieurs années, n'est jamais mentionné dans ce plan.

La politique du gouvernement du Québec à l'égard de la coopération a d'abord été formulée en 2001 dans un *Avant-projet de Politique de développement des coopératives* (Ministère Industrie et Commerce, 2001) qui accompagnait un projet de révision de la *Loi sur les coopératives*. L'un et l'autre ont suscité de nombreux commentaires et suggestions, comme le laisse voir le nombre de mémoires déposés. À la même époque, l'Assemblée nationale a adopté la Loi constituant *Capital régional et coopératif Desjardins*⁷⁰, un fonds destiné à soutenir, entre autres, les coopératives et les régions et dont les actifs sont de 650 millions \$ à la fin de 2006. Suite à l'Avant-projet, un énoncé de politique intitulé, *Politique de développement des coopératives, Horizon 2005*, fut déposé en 2003 (Ministère des finances, de l'économie et de la recherche, 2003). Les mesures et pistes d'action proposées sont regroupées sous quatre axes : la modernisation de la Loi sur les coopératives pour accélérer le développement coopératif, des outils de capitalisation et de financement adaptés à la réalité coopérative, une offre de conseil aux coopératives et une reconnaissance des coopératives pour l'intégration et l'harmonisation de l'action gouvernementale en la matière. Le changement de gouvernement en avril 2003 retarda de quelques mois la révision de loi des coopératives et remit en question la réalisation de certaines propositions de la Politique de développement coopératif. Les modifications apportées en 2006 à la loi touchent par exemple le

⁷⁰ À l'exemple des fonds de travailleurs qui ont une mission de développement économique, cette nouvelle société devra investir, à partir de 2006, 60 % de l'actif net moyen de son exercice précédent dans les entreprises québécoises. Une partie de cette somme, soit 21 % de cet actif net moyen, devra être investie dans des coopératives ou dans des entreprises situées dans les régions ressources. Pour atteindre ces objectifs, les personnes qui y investissent bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% de la part du gouvernement du Québec pour un montant pouvant atteindre 2 500\$ par année pour un investisseur donné. De plus, ce fonds a reçu une subvention de démarrage de 10 M\$ provenant à part égale du gouvernement du Québec et du Mouvement Desjardins. Enfin, pour les dix prochaines années, cette société compte réunir 1,5G\$ au rythme de 150 M\$ par année.

nombre minimal d'administrateurs réduits à trois, la nécessité qu'au moins 50 % des opérations d'une coopérative soient effectuées avec les membres et le pouvoir de l'assemblée qui ne peut soumettre à son autorisation l'exercice des pouvoirs conférés expressément au conseil d'administration par la loi.

Suite à la politique adoptée, une première entente de partenariat entre le *Ministre du développement économique et régional et de la recherche* (MDERR) et le Conseil de la coopération du Québec, pour une période de trois ans, fut signée en janvier 2005 (MDERR et CCQ, 2005). L'entente octroie au CCQ 13,5 millions \$ sur une période de trois ans, soit de 2004 à 2007, en vue de soutenir, entre autres, les CDR et les fédérations sectorielles dans l'aide au démarrage et à l'accompagnement des coopératives (CCQ, 2005 :4). Le CCQ et ses membres se sont engagés à fournir 500 000 \$ par année pour cette même période. En liaison avec l'offre de conseil et en réponse à une demande du CCQ concernant la relève et la jeunesse, le *Ministère Développement économique, innovation et exportation* (MDEIE) subventionne la création de « 11 postes d'agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse dans 10 coopératives de développement régional et à la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire » (MDEIE, 2005b : 27). Pour le financement et la capitalisation des entreprises coopératives, le moratoire sur le RIC est levé et les plafonds pour le Fondation et le CDRC (Desjardins) sont élevés. De plus, le Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif et le Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale, qui découlent de la « La Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif », permettront à *Investissement Québec* de réaliser des investissements de 21,1 millions \$ pour des projets coopératifs dont la valeur totale sera de 43,2\$ millions \$ (Investissement Québec, 2005 : 25).

L'entente de partenariat de 2005 a été renouvelée en 2006 pour la période 2007 à 2010 (MDEIE et CQCM, 2006). Cette dernière entente, qui regroupe les principales activités stratégiques de développement coopératif appuyé par le MDEIE, comprend quatre volets : la promotion de la formule coopérative et la concertation des coopératives en région dont les principaux organismes admissibles à des financements sont les CDR, la prestation de services techniques aux promoteurs de nouvelles coopératives dont les organismes admissibles sont les CDR et les fédérations sectorielles, la prestation de services d'accompagnement et de suivi spécialisé aux coopératives existantes dont les principaux organismes admissibles sont les fédérations sectorielles provinciales membres du CQCM et la réalisation d'activités structurantes dont les principaux organismes admissibles sont les fédérations provinciales (dans le cas de ce dernier volet, les projets présentés par les fédérations sont autorisés par écrit par le CQCM, mais ceux réalisés par le conseil lui-même doivent recevoir l'autorisation par écrit du Ministre). En cas de différends entre une fédération et une CDR, ce qui pourrait se produire en raison des responsabilités partagées, notamment dans le cas de services offerts aux coopératives existantes (volets 2 et 3), le CQCM peut trancher ou avoir recours à un processus d'arbitrage. Les organismes s'engagent à conserver un taux d'autofinancement de 60 % et plus. En cas de différend ou de mésentente entre les représentants du ministre et le CQCM, le ministre tranchera en rendant une décision finale applicable aux deux parties. Le CQCM est responsable de la gestion de l'entente dont les critères de performance sont préalablement définis. Les montants versés par le MDEIE sont légèrement

inférieurs à ceux de l'entente précédente, soit 12,9 millions \$ sur trois ans alors que le mouvement coopératif et mutualiste investira 1,5 million \$ au cours de la période (CQCM, 2007 :15)

Enfin, en 2007, le mouvement coopératif et mutualiste semble mieux outillé que jamais. En premier lieu, les fédérations les plus fragiles, notamment celles qui regroupent des entreprises appartenant à plusieurs secteurs tels la Fédération des coopératives de travail, sont en voie de consolidation. En deuxième lieu, le dynamisme du conseil est manifeste lorsqu'on considère les nombreux comités mis sur pied dans le domaine de la vie associative, de la gestion et de l'administration (financement, synergie des achats, gestion de programme), jeunesse et éducation coopérative, communication et contenu du forum coopératif et recherche et développement (éolien, identité coopérative, santé, normes comptable et coopératives multiactivités). En troisième lieu, la préoccupation pour la recherche et développement s'est d'abord manifestée comme une inquiétude devant ce que le conseil considérait comme le désintérêt des chercheurs universitaires pour la coopération (CCQ, 2005 : 17). Cet appel a été bien reçu puisqu'en plus de l'IRECUS, du Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives financières, de l'Observatoire international des coopératives de services financiers de l'École des H.É.C et de la Chaire Guy-Bernier (UQÀM) qui mènent des recherches exclusivement sur les coopératives depuis plusieurs décennies, le CQCM peut maintenant compter sur un partenariat avec l'Université du Québec en Outaouais dans le cadre d'une ARUC dont le thème de recherche est « L'innovation sociale et le développement des communautés ». De plus, il a pris le leadership d'une seconde ARUC en codirection avec le CRDT sur le thème, « Coopération et le développement des territoires » et qui mobilise des chercheurs d'au moins six universités. Le CQCM comme d'ailleurs le Chantier de l'économie sociale est aussi membre du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) que préside Gérald Larose. Si l'on tient compte de ces diverses institutions de recherche, de l'existence de la Fondation pour l'éducation à la coopération, de Présence Coopérative insérée dans le journal Réseaux de même que des outils de financement auxquels il participe, on peut avancer que le mouvement coopératif et mutualiste dispose maintenant des principaux éléments d'un système d'innovation (Lévesque, 2004a).

4.4.2. Le Chantier de l'économie sociale et l'économie sociale

De 1996 à 1998, le Chantier de l'économie sociale a représenté une structure de suivi du plan de développement esquissé par le Groupe de travail sur l'économie sociale (GTÉS). Bien que formé de représentants de l'économie sociale, il relevait alors directement du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec. À partir de 1999, le Chantier de l'économie sociale s'est autonomisé en devenant une OBNL, suite à une consultation des parties concernées. Comme les demandes de clarification du mandat et de la mission de ce nouvel organisme ne répondaient pas à ses demandes, le CCQ refusa alors d'en faire partie⁷¹. Le Chantier de l'économie sociale continua

⁷¹ Il existait un consensus pour poursuivre sur une période de deux ans et même assurer une pérennité du Chantier. En 1998 « tous les partenaires consultés, les regroupements d'organismes et entreprises d'économie sociale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le Conseil de la coopération du Québec (CCQ), les regroupements en développement local, les comités régionaux de l'économie sociale (CRÉS), (...) ont exprimé le désir de voir le travail

alors d'être financé par l'État québécois et de recevoir un soutien de ses partenaires dont le Mouvement Desjardins. En continuité avec le mandat confié au GTÉS, « la mission principale du Chantier de l'économie sociale est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et ce faisant de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économique » (www.chantier.qc.ca). Dans cette visée, il travaille « à favoriser et à soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'entreprises et d'organismes d'économie sociale dans un ensemble de secteurs de l'économie ». Plus spécifiquement, ses mandats sont « la promotion, la représentation sur le plan national et international, le soutien à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projet et la concertation des divers acteurs de l'économie sociale ». Se voulant un lieu d'échange et de réflexion favorable à l'économie sociale, le Chantier s'est donné divers comités de travail dont les principaux portent sur les pôles régionaux, la communication et la promotion, les relations extérieures et la jeunesse.

La composition du conseil d'administration a quelque peu changé depuis sa fondation puisque les comités régionaux d'économie sociale (CRÉS) ont fait place à des pôles régionaux et que les outils créés à son initiative y sont représentés (ex. RISQ), mais les acteurs de l'économie sociale côtoient toujours des mouvements sociaux, un peu comme au début du Conseil supérieur de la coopération, de 1940 à 1951. À la fin de 2006, le conseil d'administration du Chantier compte trente-deux membres dont sept représentants de regroupements d'économie sociale (Services adaptés Transit, fédération des coopératives paramédics, Association des CPE, Regroupement québécois des OSBL en habitation, Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique, Collectif des entreprises d'insertion), cinq représentants de treize pôles régionaux existant, cinq représentants de regroupements d'organisations de développement de l'économie sociale (Association des CLD du Québec, Réseau québécois du crédit communautaire, Regroupement des CDÉC du Québec, Regroupement québécois pour la coopération du travail, Association des GRT du Québec), six représentants de mouvement (syndicats, coopératif, femmes, communautaire), quatre membres d'office qui sont des « filiales » (Fiducie du Chantier de l'économie sociale, CSMO-ÉSAC, ARUC en économie sociale, RISQ) et un membre coopté provenant du milieu universitaire. La composition du Conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale laisse voir une certaine spécialisation dans le vaste monde de l'économie sociale, une spécialisation que nous qualifierions d'économie sociale émergente et proche des nouveaux mouvements sociaux, même si certaines organisations ont une longue histoire telle le loisir et le tourisme social.

À bien des égards, les objectifs du plan de développement élaboré dans le cadre du Sommet de l'économie et l'emploi en 1996 ont été atteints et même dépassés aussi bien selon l'axe des entreprises et des emplois que selon celui des outils et de la reconnaissance. Ainsi, le nombre CPE est passé de 600 à 1 000, le nombre de places de 50 000 à 200 000, le nombre d'emplois de 10 000 à 40 000 (tant dans les CPE qu'en milieu familial) et la contribution de l'État de quelques centaines de millions à 1,3 milliards \$ (les parents payant 7 \$ par jour) (Sommet de l'Économie sociale et solidaire, 2006a : 19). Plus d'une centaine d'entreprises d'aide à domicile, cinquante

du Chantier se poursuive, tout en soumettant des propositions de clarification concernant sa mission, ses mandats et sa structure » (Neamtan, 1999 : 22). Les clarifications apportées ne seront pas suffisantes pour que le CCQ, d'où son retrait.

OBNL et cinquante et une coopératives, qui emploient 5 088 personnes, permettent maintenant d'offrir ce service à 79 059 personnes, dans toutes les régions du Québec, à partir d'un financement comprenant la tarification aux usagers, les subventions, les allocations directes et le crédit d'impôt pour le soutien à domicile (Ibid : 23; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003 :138). Le parc du logement communautaire, qui comptait environ 45 000 logements communautaires pour un actif de plus de 1,4 milliard \$, atteint en 2005 environ 55 000 logements pour un actif de 3,1 milliards \$ (2 milliards pour les OBNL et 1,1 milliard pour les coopératives), sans oublier 10 000 logements en cours de réalisation (Ibid : 13; Gouvernement du Québec, 2006). De même, les entreprises de ressourcerie-recyclage, les entreprises d'insertion, les journées de la culture ont également dépassé leurs objectifs, sans oublier le dynamisme qui anime d'autres secteurs tels les centres de périnatalité, les communications et nouvelles technologies, les coopératives jeunesse de services, le tourisme social, etc.

Selon le deuxième axe du plan de développement, celui des outils et de la reconnaissance de l'économie sociale, les réalisations dépassent manifestement ce qui avait été prévu en 1996. Au plan de la reconnaissance de l'économie sociale, celle-ci s'est faite non seulement au niveau des ministères québécois (et dans une moindre mesure du gouvernement canadien), mais aussi dans les médias et dans les milieux académiques, sans oublier le grand public. À cette fin, le Chantier et ses partenaires ont dépensé beaucoup de temps et d'énergie pour mettre en place des alliances et s'inscrire dans des réseaux à l'échelle du Québec, du Canada et même du monde. Après dix ans, l'économie sociale ne se présente plus comme une « petite braise » sur laquelle il fallait s'efforcer de souffler, mais constitue maintenant « un véritable feu d'artifice de projets, d'entreprises, de réseaux et d'outils et cela, dans presque toutes les régions du Québec » (Chantier, 2005). Si la construction d'un mouvement identitaire en économie sociale représente toujours un défi à relever (à commencer par les entreprises et les organisations qui ne s'y reconnaissent pas encore), des pas importants ont été franchis pour atteindre un point de non retour. En ce sens, le Sommet de l'économie sociale qui s'est tenu à l'automne 2006 le confirme bien, surtout lorsqu'on prend en considération le travail préparatoire, la participation, les pistes d'action adoptées⁷² et l'importance des partenariats qui les soutiennent (Sommet de l'économie sociale et solidaire, 2006b)

En ce qui concerne les outils, le Chantier de l'économie sociale y a joué un rôle de leadership de premier plan, notamment pour la Fiducie du Chantier de l'économie sociale dont la capitalisation est de 52,8 millions \$, sans oublier l'ouverture des CLD à l'économie sociale qui ont soutenu à l'échelle locale 3 765 projets d'économie sociale entre 1998 et 2004, soit 537 projets par année (Sommet de l'économie sociale et solidaire, 2006b : 5). Pour l'identification des besoins de main-d'œuvre et pour sa formation, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire (CSMO-ÉSAC) représente un apport significatif des entreprises dont la diversité des besoins et la complexité organisationnelle sont reconnues. Enfin, au plan de la recherche le Chantier de l'économie sociale codirige avec des universitaires de quatre universités une ARUC en économie sociale depuis 2000 et avec des universitaires de huit universités un Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ES) qui est lui-même

⁷² Ces pistes d'action concernent les domaines suivants : entreprendre autrement, travailler solidairement, investir solidairement, développer nos territoires solidairement, consommer de façon socialement responsable, mondialiser solidairement (Sommet de l'ÉS, 2006 b).

partie prenante d'un réseau pancanadien regroupant d'autres réseaux régionaux canadiens. De plus, comme le CQCM, le Chantier de l'économie sociale est également membre du CIRIEC Canada qui regroupe des chercheurs de toutes les universités québécoises et des représentants d'entreprises d'économie sociale et d'entreprises publiques (le CIRIEC Canada est lui-même une section nationale du CIRIEC International qui regroupe des sections nationales d'une douzaine de pays). Si l'on tient compte des outils créés au cours des dix dernières années, le Chantier de l'économie sociale a grandement contribué à mettre en place les éléments d'un système québécois d'innovation en économie sociale où l'on retrouve des instances de financements, des services de formation, des services aux entreprises et de la recherche et développement, sans oublier la gouvernance qui assure une interaction entre ces diverses composantes (Chantier, 2005b; Lévesque, 2004a).

Si le Chantier de l'économie sociale peut fournir un bilan aussi positif, c'est en grande partie en raison des partenariats qu'il a su nouer et du soutien que l'État québécois et plus récemment le gouvernement canadien lui ont accordé. Avec l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Charest en 2002, ce soutien n'allait pas de soi puisque l'économie sociale pouvait apparaître comme une créature péquiste (d'où l'importance de la reconnaissance des libéraux fédéraux). Au Sommet de l'économie et de l'emploi et au cours des deux années suivantes, le Chantier avait accès directement au premier ministre, Lucien Bouchard, et au Conseil exécutif, ce qui avait permis la création d'un Comité interministériel de l'économie sociale. Par la suite, le Bureau de l'économie sociale au sein du *Ministre du développement économique et régional et de la recherche* (MDERR maintenant MDEIE) n'a pu jouer un rôle comparable à celui de la Direction des coopératives. Après avoir respecté les ententes réalisées précédemment, le MDEIE a conclu en mai 2004 une entente avec le Chantier de l'économie sociale qui lui assure 450 000 \$ par année sur une période de trois ans, pour un total, 1,3 million \$ pour la promotion et le développement, soit 10 % de la somme consentie au CCQ dont les responsabilités sont sans doute différentes. Si la partie non marchande de l'économie sociale semble susciter peu d'intérêt de la part du MDEIE, il faut bien voir que les financements de l'économie sociale provenant des ministères à vocation sociale continuent de croître.

Le financement de l'économie sociale à dominante non marchande dépasserait les deux milliards \$. À lui seul le *Ministère de la Famille, Aînés et Conditions féminine* (2005) consacre 1,3 milliards \$ pour les services de garde dont la plus grande partie est assurée par l'économie sociale. De même, le *Ministère de la Santé et des Services Sociaux* a consacré plus de 350 millions de dollars en 2005 pour environ 3 000 organismes sans but lucratif, soit environ 1,9 % du budget total de ce ministère (www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/stats_sss). Pour le logement communautaire et social, 233 millions \$ étaient prévus pour 2005. Pour l'exercice 2005-2006, une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux ont versé plus de 634,7 millions \$ à près de 5 000 organismes communautaires en vertu de 63 mesures et programmes (www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/action-communautaire). De ce montant, 363,6 millions \$ ont été attribués en appui à la mission globale de plus de 4 070 organismes alors que 229 millions \$ l'ont été pour des ententes de services et 42 millions \$ pour des projets ponctuels. Cette somme de plus d'un demi milliard \$ pour l'action communautaires ne comprend pas les sommes versées aux entreprises d'économie sociale, aux « coopératives d'économie

sociale »⁷³, ni celles versées par le *Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion par le travail*. Enfin, pour évaluer la part totale du financement de l'État québécois à l'économie sociale, il faudrait également tenir compte des contributions à travers l'ensemble des politiques sectorielles et régionales (D'amours, 2006 : 97 sq).

Les démarches du *Chantier de l'économie sociale* auprès du gouvernement fédéral ont apparemment porté fruit. Reconnaisant l'expérience québécoise, le gouvernement du Canada a créé en 2004 un *Secrétariat de l'économie sociale*. De nouveaux fonds sont ainsi destinés à l'économie sociale : 100 millions de dollars (M\$) en cinq ans, dont 30 M \$ pour le Québec pour des investissements en capital permanent dans les entreprises d'économie sociale; à ce montant, s'ajoutent 17 M \$ pour l'aide technique, dont 3 M \$ pour le Québec, et 15 M \$ pour la recherche. L'exemple québécois a servi de modèle également pour le projet des nouvelles Alliances de recherche universités communautés (ARUC) en économie sociale (Lévesque et Mendell, 2004). De plus, le gouvernement fédéral a alors reconnu que « les entreprises d'économie sociale se révèlent être des instruments souples et durables permettant d'aider les collectivités à réaliser des objectifs sociaux et économiques, tels que la création d'emplois et le développement des compétences, le soutien social, l'environnement durable, la croissance économique et la revitalisation des quartiers » (Bakopanos, in Gouvernement du Canada, 2005). Une réflexion sur la nature de l'économie sociale a même été entreprise au sein de la fonction publique bien que l'arrivée des conservateurs au pouvoir a signifié un temps d'arrêt au plan des politiques.

Dans un *Guide pour la recherche en politiques publiques* intitulé *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale*, l'économie sociale et les entreprises à but lucratif (capitalistes) y sont présentées comme « des possibilités différentes d'obtenir des produits et des services » dont l'intervention de l'État peut modifier les préférences des consommateurs ou des producteurs (Gouvernement du Canada, 2005 : 6). L'importance de la redistribution étatique pour l'économie sociale et le fait qu'elle se développe surtout là où le marché et même l'État rencontrent des échecs justifient apparemment qu'elle soit rattachée au *Ministère du Développement social*. Ce ministère canadien a été « chargé d'élaborer le cadre stratégique du gouvernement fédéral concernant l'économie sociale » alors que « les initiatives pilotes touchant au renforcement de la capacité et au financement seront mises en œuvre par *Industrie Canada* et les organismes de développement régional » dont *Développement économique Canada* pour les régions du Québec (http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/comm/ds/economie_sociale.shtml). On peut se demander si une telle division des tâches ne contribue pas à accentuer le clivage entre l'économie sociale relevant du développement social et celle évoluant dans le développement économique. De plus, cette approche laisse supposer que l'économie sociale peut être considérée comme sociale en autant qu'elle apporte des solutions aux problèmes sociaux comme si ces problèmes ne résultaient pas également d'un fonctionnement de l'économie marchande incapable de prendre en charge les externalités qu'elle génère. Comme l'écrit Alain Supiot (1999 : 191), « le social est une notion

⁷³ Cette somme ne tient pas compte de celles consacrées aux organismes suivants : entreprises d'ÉS (centres de la petite enfance (CPE), ressourcerie, etc.); Coopératives d'économie sociale; Sommes versées à des organismes financés par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (celui-ci a pris fin en mars 2004); Centres locaux de développement (CLD); Conseils régionaux de développement (CRD); Conférences régionales des élus (CRÉ); Fondations qui ont pour seule mission de recueillir et de redistribuer des fonds; Organismes à vocation religieuse; Associations professionnelles, syndicales ou politiques; Subventions salariales destinées à des individus et qui transitent par des organismes communautaires (SACA, 2006 : 5).

sans consistance théorique, qui n'a d'autre fonction que d'entretenir une fallacieuse opposition avec l'économie ». Pour fin d'illustration, il rappelle que « tout contrat, et en particulier tout contrat de travail, est indissolublement un lien économique et un lien social ».

4.5. Conclusion

Désormais, en raison de sa reconnaissance par les pouvoirs publics, l'économie sociale peut être considérée au Québec non seulement d'un point de vue analytique, comme dans les périodes précédentes, mais aussi comme réalité relativement circonscrite du point de vue de l'État, des acteurs concernés et de leurs organisations. Sous cet angle, le milieu des années 1990 marque un tournant historique qui a pour conséquences que les coopératives, les mutuelles et les associations ayant des activités économiques ont pris conscience d'une parenté, qu'elles sont en interaction plus souvent qu'auparavant (ce qui signifie aussi des tensions nouvelles) et qu'elles travaillent désormais à se donner des outils communs voire une vision commune. Cette rencontre est le résultat de plus d'une dizaine d'années de débats dans divers forums et espaces publics, à l'occasion de la crise économique et de la découverte des limites de formes antérieures (hiérarchiques et bureaucratiques) d'intervention de l'État aussi bien dans le développement économique et régional que dans le développement social (Bouchard, Bernier et Lévesque, 2003). La configuration d'économie sociale, qui émerge au cours de la présente période, se caractérise par le partenariat et par une relative convergence entre économie sociale et économie solidaire. Le partenariat se retrouve aussi bien dans la co-construction des politiques concernant les coopératives et l'économie sociale que dans le compromis fondateur, sans oublier la politique « du tiers secteur » définie antérieurement dans le domaine de la santé et des services sociaux (Jetté, 2005). Enfin, le partenariat est également présent dans les nouveaux outils mis en place pour le développement de l'économie sociale, notamment la recherche avec les universités et les outils de financement avec, entre autres, les fonds de travailleurs et les deux paliers de gouvernement.

La reconnaissance de l'économie sociale en 1996 n'a pas fait disparaître comme par enchantement les différences entre les diverses composantes en ce qui concerne l'identité, l'histoire, les besoins, l'intérêt, les aspirations, les activités et les formes d'organisations et de regroupements (et en un sens tant mieux). S'il y a une caractéristique commune à toute économie sociale telle que reconnue institutionnellement, c'est bien la très grande hétérogénéité des composantes et des entreprises au sein de chacune, d'autant plus qu'elles s'inscrivent à la fois dans des mouvements de pratiques et des mouvements d'idées. D'où des tensions et des polarisations perceptibles dans tous les pays et régions, mais toujours fortement contrastées. Au Québec, ces tensions se manifestent principalement depuis une décennie entre les deux regroupements que sont le CQCM et le Chantier de l'économie sociale. Elles résultent moins de la confrontation du nationalisme économique et d'un développement différent puisque la recherche d'alternative au fordisme et au providentialiste s'impose maintenant à partir d'une nouvelle vision sociétale faisant une large place au développement durable et à la nécessité de nouvelles solidarités. En revanche, de nouvelles sources de tensions et de conflits sont apparues. En dépit d'une définition institutionnelle large et inclusive de l'économie sociale, l'appareil administratif de l'État

québécois tend à considérer l'économie sociale comme désignant exclusivement des petits projets sans rapports avec les autres plus importants comme le laisse supposer la séparation rigide entre la direction des coopératives et la direction générale du développement régional et de l'économie sociale. Par ailleurs, dans la mesure où le Chantier de l'économie sociale se donne des outils de développement convenant à la fois aux petites coopératives et aux associations ayant des activités économiques, la concertation avec le CQCM devient indispensable. Par conséquent, une gouvernance plus appropriée s'impose. Sans elle, les conflits se perpétueront d'eux-mêmes, indépendamment des personnes en poste. Sans sous-estimer les différences d'orientation dont nous avons fait état, nous sommes en présence de conflits que prolonge en grande partie l'inertie institutionnelle.

Comme le cas français d'économie sociale a inspiré le Québec, à l'exemple de la plupart des autres sociétés, trois différences méritent d'être relevées. En premier lieu, en France à la différence du Québec, il y existait des regroupements nationaux non seulement pour les coopératives mais aussi pour les mutuelles et pour les associations. Dès lors, la coordination des diverses composantes a pu se faire en mettant sur pied, dans un premier temps, un comité de liaison réunissant des représentants de ces divers regroupements. En revanche, les tensions se sont manifestées ailleurs, soit entre les porteurs de vision sociétale et économique différente, soit entre l'économie sociale (entreprises et institutions matures de divers statuts) et l'économie solidaire (entreprises et organisations émergentes proches des nouveaux mouvements sociaux). Ces tensions existent au Québec, mais ont été en grande partie atténuées à la suite des débats et de réalisations communes dont nous avons fait état. En deuxième lieu, à la différence de la France où ce sont les grandes coopératives et les grandes mutuelles qui se sont engagées dans une démarche menant à la reconnaissance de l'économie sociale, au Québec, ce sont les petites coopératives, groupes communautaires et les groupes de femmes qui ont été les demandeurs pour une telle reconnaissance. Si les grandes coopératives et mutuelles québécoises n'ont pas senti ce besoin pour elles-mêmes, on peut supposer qu'elles étaient moins dépourvues que leurs cousines françaises devant la relative banalisation résultant de leur forte insertion dans une économie de marché, en raison, entre autres, du nationalisme économique qui leur donne un supplément de sens. En troisième lieu, au lieu de voir l'économie solidaire comme radicalement opposée à l'économie sociale, les petites coopératives et les associations québécoises offrant des services de proximité ont positionné l'économie solidaire comme approfondissement de l'économie sociale, donc sur un continuum. D'où la proposition d'une économie sociale et solidaire exposée au Rendez-vous de l'économie sociale en 1998 et confirmée par la déclaration solennelle du Sommet de l'économie sociale et solidaire de 2006, déclaration acceptée à l'unanimité par toutes les composantes. En revanche, il faut admettre que le refus de l'action communautaire autonome de s'inscrire dans l'économie sociale, même si certaines organisations en relevant y participent, révèle une vision où le partenariat et les compromis sont refusés en principe.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'aperçu d'un siècle et demi d'initiatives socio-économiques faisant appel à l'association de personnes pour produire des biens et offrir des services, ce que nous avons appelé économie sociale d'un point de vue analytique, est très instructif. Il révèle en premier lieu des grappes d'initiatives (cycles) qui s'épanouissent pendant deux décennies ou plus pour donner lieu ensuite à des questionnements et des remises en question sur deux décennies ou moins. Ces initiatives ancrées dans les collectivités locales sont néanmoins fortement sensibles aux crises économiques puisqu'elles cherchent à répondre à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits. Cependant, elles ne se limitent pas à réagir aux perturbations de l'environnement puisqu'en dépit de conjoncture comparable elles ne surgissent ni de la même manière partout, ni avec la même intensité, ni avec le même rayonnement. Si l'économie sociale est « fille de la nécessité » ou réponse à une question sociale, comme plusieurs l'ont affirmé, ses acteurs ont besoin de raisons d'agir autrement, ce qui suppose une identité forte alimentée par un projet social mobilisateur. Dans un contexte de nécessité, la conjonction de l'identité et du projet social rend possible les alliances et l'arrimage d'un mouvement de pratiques et d'un mouvement d'idées, d'où l'hypothèse d'une grande variété de configurations et d'une grande complexité des formes organisationnelles et institutionnelles.

Pour caractériser les diverses configurations d'économie sociale, nous avons retenu dans la mesure du possible les éléments suivants, soit une conjoncture et un contexte institutionnel plus ou moins favorables, des acteurs individuels et collectifs porteurs d'une vision dynamisant les projets pris un à un, des regroupements et des outils de diffusion et de développement, une reconnaissance plus ou moins explicite et un soutien plus ou moins affirmé des pouvoirs publics. Nous avons ainsi proposé quatre grandes périodes : une première, pour la seconde moitié du XIX^e siècle, qui pourrait être caractérisée par le passage d'une « économie » solidaire à dominante urbaine à économie sociale patronnée à dominante rurale; une seconde, pour la première moitié du XX^e siècle, qui s'impose sous la forme d'un mouvement coopératif inspiré principalement par une économie sociale patronnée puis par un corporatisme inspiré par la doctrine sociale de l'Église; une troisième, pour les années 1960 à 1980, où les coopératives, les mutuelles et les associations s'ajustent à la Révolution tranquille et participent avec conviction au projet du nationalisme économique, ce qui donnera lieu à de fortes remises en question de la part des « coopératives sociales » et des associations; une quatrième, au tournant du XXI^e siècle, où la recherche de convergence entre les composantes s'impose pour relever des défis nouveaux, notamment la crise l'emploi et les limites de l'interventionnisme étatique, dans le contexte d'une globalisation inspirée par le néolibéralisme. Comme nous l'avons montré, le passage d'une configuration à l'autre a été le plus souvent précédé de remises en question en raison, entre autres, des incapacités de la première à relever les nouveaux défis. En même temps, cette transition donne lieu à des expérimentations apparemment marginales, mais qui deviennent par la suite structurantes au regard de la forme de régulation socio-économique, voire du nouveau modèle de développement en émergence.

TABLEAU 1
Configurations prédominantes pour une période donnée

	ÉCONOMIE SOLIDAIRE	ÉS PATRONNÉE	COOPÉRATION CORPORATISTE	COOPÉRATION (NATIONALISME ÉC.)	ÉS ET SOLIDAIRE (PARTENARIAT)
Conjoncture (québécoise)	Celle des années 1850-1880 Celle des années 1980-1990	Celle des années 1880-1932	Celle des années 1933-1959	Celles des années 1960-1980	Celle des années 1990-2007...
Acteurs	XIX ^e s : artisans et ouvriers XX ^e s : MS et classes populaires	Paysans et ouvriers encadrés par les autorités sociales	Regroupement sous la base professionnelle (patrons et ouvriers ou paysans)	Nouvelle élite et classes favorables au nationalisme économique	Pluralité d'acteurs : Nouvelle élite nationaliste, NMS
Composantes	XIX ^e s : Société de secours et coopération XX ^e s : Groupes communautaires, « nouvelles coopératives »	Associations (ex. cercles agricoles), Coopératives agricoles et financières, Mutualité sc	Coopération et mutualité Syndicalisme agricole	Coopératives et mutuelles	Coopératives Mutuelles Associations ayant des activités économiques
Projet de société	XIX ^e : autonomie ouvrière XX ^e : autogestion	Paix et harmonie sociale, paternalisme	Corporatisme social, groupes intermédiaires, Nationalisme de conservation	Nationalisme de développement Contrôle de l'économie par les francophones	Articulation +/- du nationalisme éc. et d'une autre développement
Rapport à l'État	XIX ^e : peu favorable XX ^e : contestation puis reconnaissance et soutien financier	Paternalisme (Église et État) et parfois mise en tutelle Législation, aide financière	Anti-étatisme Soutien des conservateurs (et UN)	Entreprises mixtes, soutien financier, concertation	Régulation partenariale et parfois concurrentielle
Tensions	Avec l'économie patronnée	Pour plus d'autonomie (vs tutelle)	Avec la coopération comme finalité	Pour plus d'autonomie (vs l'instrumentalisation)	Entre projets sociaux

Au cours d'une période historique donnée, une configuration prédomine mais, en raison de la complexité et de la diversité des éléments qui la définissent, il existe toujours des variantes provenant soit des groupes d'acteurs mobilisés, soit des activités socio-économiques mises de l'avant, soit des stratégies de développement, soit encore de l'inscription ou non-inscription dans le projet social dominant, d'où l'idée de configurations virtuelles, de configurations qui ne réussissent pas à s'imposer voire à se pérenniser au moins pour une génération donnée. Le tableau 1 fournit quelques éléments pour caractériser les diverses configurations. La première, l'économie solidaire, est apparue au XIX^e siècle avec les sociétés de secours mutuels, puis est réapparue à nouveau dans les années 1980 avec les groupes communautaires; elle se démarque par une recherche d'autonomie, d'autogestion et de solidarité, à travers, entre autres, des activités non marchandes mais n'a réussi à obtenir le soutien de l'État que dans la période actuelle. La deuxième, celle de l'économie sociale patronnée par les « autorités sociales », selon l'expression de Le Play, s'affirme au tournant du XX^e siècle avec la montée des grandes mutuelles et surtout des coopératives agricoles et des caisses d'épargne et de crédit. La troisième, celle inspirée par le corporatisme social et la doctrine sociale de l'Église, est en continuité avec la précédente mais avec une dose plus forte de nationalisme de conservation, tout en demeurant à dominante rurale malgré une ouverture vers les milieux urbains avec les coopératives de consommation et d'habitation. La quatrième, celle du nationalisme économique, représente une rupture dans la mesure où l'antiétatisme fait place à une concertation avec l'État et à la participation à des entreprises mixtes telles la SGF et la SDC, mais représente aussi une certaine continuité au regard du contrôle des entreprises québécoises par des francophones, ce qui ne sera pas sans créer des tensions très vives aussi bien du côté de ceux qui voudraient aller plus loin dans le sens du nationalisme économique que de ceux qui remettent en question une telle instrumentation de la coopération. Enfin, la dernière configuration, celle de la période actuelle, est à la fois celle d'une certaine convergence entre l'économie solidaire et l'économie sociale dans la perspective d'un partenariat avec l'État aussi bien pour le développement économique que le développement social, ce qui n'est pas sans donner lieu à des tensions qui sont pour le moment créatrices.

Si l'on peut caractériser une période par une configuration, c'est dans la mesure où cette dernière est dominante, ce qui n'interdit pas l'existence de d'autres configurations sous un mode mineur. Ainsi, la période de 1930 à 1950, celle où prédomine la configuration d'inspiration corporatiste, fournit un bon exemple de la présence de d'autres visions de la coopération. Le projet de restauration sociale fortement inspirée par la doctrine sociale de l'Église et par le corporatisme social a donné son envol au mouvement coopératif pour cette période. Mais, au cours de cette même période, on peut identifier au moins quatre visions et stratégies de développement coopératif. En premier lieu, le corporatisme social dont le modèle pour la coopération est le Boerendborg belge qui a séduit d'abord l'abbé Allaire puis l'UCC et l'École sociale populaire (jésuites et militants d'action catholique) et qui ouvre sur la proposition d'un ordre social chrétien. En deuxième lieu, la voie des coopératives de consommation que Victor Barbeau et de Berthe Louard proposent avec la création de la Familiale en 1937 et l'Alliance des coopératives de consommation en 1942, stratégie ouvrant sur l'idée de république coopérative de Charles Gide que partageait explicitement François-Albert Angers (1974 : 130 et 142). En troisième lieu, la stratégie d'un « secteur coopératif » ouvert à tous, peu importe leur origine ethnique et leur religion, que met de l'avant le Père Lévesque pour qui la finalité de la coopération est d'abord celle du

développement économique, d'où d'ailleurs dans le journal Ensemble! des articles de Fauquet⁷⁴, défenseur de l'idée de secteur, mais aucun de Gide qui mettait de l'avant l'idée de république coopérative (Deschênes, 1977 : 44). Les tensions entre ces diverses approches expliquent sans doute en partie la non adhésion de la Fédération des caisses populaires Desjardins au CSQ de 1940 à 1957 de même que la sortie de l'UCC en 1951, mais elles pourraient être à la base du dynamisme de cette période que les historiens ont appelé « l'âge d'or » de la coopération.

Les statuts juridiques des initiatives socio-économiques, qui reposent sur le regroupement de personnes plutôt que de capitaux, se sont précisés et spécialisés principalement au tournant du XX^e siècle. Auparavant, l'association sans but lucratif et la mutuelle étaient plus fréquemment utilisées (en conjonction avec la défense professionnelle des membres) que la coopérative. En revanche, dans la première moitié du XX^e siècle, la coopérative s'impose pour les activités marchandes et l'association sans but lucratif pour des activités non marchandes. Avec montée de l'État-providence, les associations se multiplient, mais avec sa crise, elles se donnent de plus en plus d'activités marchandes. Au même moment, on assiste à la résurgence des coopératives sociales (ex. ACEF) et plus récemment à l'apparition de coopératives de solidarité (*multi-stakeholders*) de sorte qu'il est maintenant fréquent de retrouver des statuts différents pour un même secteur d'activité (ex. aide à domicile et habitation). Dans cette visée, plusieurs spécialistes ont avancé l'idée d'une hybridation des coopératives et des associations devenues « entreprises sociales ». Toutefois, les tensions et conflits au sein de l'économie sociale ne sauraient être réduits à une concurrence des statuts. En effet, pour toutes les périodes historiques, nous avons relevé d'importants conflits au sein même du monde coopératif. Comment en serait-il autrement ? Le grand potentiel des coopératives comme des mutuelles et des associations provient du fait qu'elles reposent sur des personnes qui se regroupent non seulement pour satisfaire des besoins mais aussi pour un projet plus large qui renvoie alors à des croyances et à des valeurs, multipliant ainsi les raisons de diverger. En somme, les entreprises d'économie sociale, quel que soit leur statut, sont plus complexes et donc conflictuelles que les autres, mais elles offrent en contrepartie plus de potentiel en termes de mobilisations intenses et de rendement socio-économique.

Au cours du dernier siècle et demi, les diverses vagues d'entreprises d'économie sociale sont apparues dans une conjoncture de crise se révélant ainsi plus attentives aux demandes, urgences et besoins sociaux que ne le sont l'État et l'entreprise privée, sans oublier la capacité de donner forme plus rapidement aux aspirations nouvelles. Après coup, l'économie sociale a permis de réaliser des transitions moins douloureuses vers des formes d'économie toujours à dominante capitaliste mais différemment. Elles ont ainsi expérimenté des solutions inédites à la question sociale qui seront reprises par l'État providence et ont également contribué à une certaine humanisation de l'économie, sans jamais réaliser la rupture que promettait la voie révolutionnaire, aujourd'hui déconsidérée. Dans la conjoncture actuelle où l'on voit les limites d'une mondialisation visant l'approfondissement et l'élargissement de la concurrence de même que les limites d'un productivisme qui conduit à des catastrophes de plus en plus nombreuses, l'économie

⁷⁴ Entre 1940 et 1951, 62% des articles signés par des auteurs extérieurs au Québec sont de Georges Fauquet, aucune de Charles Gide ou d'Armand Lavergne (Deschênes, 1977 : 44).

sociale pourrait représenter au sein des entreprises une voie à suivre. Toutefois, cela qui ne va pas de soi. Sans préoccupation pour bien arrimer les activités économiques à un projet social cohérent, les entreprises d'économie sociale sont entraînées sur la voie de l'imitation et de la banalisation, y compris celles qui se replient sur leur statut juridique.

Alors qu'apporte concrètement la proposition d'une économie sociale et solidaire pour des coopératives, des mutuelles et des associations ayant des activités économiques ? Sans renoncer pour autant à leur identité et à leur histoire, elles sont invitées à entrer dans une démarche qui suppose au moins une volonté de recherche de convergence vers un projet de développement plus équilibré et plus durable. Cette invitation repose sur la conviction que ces entreprises et organisations, aux statuts divers mais priorisant le regroupement de personnes plutôt que de capitaux, peuvent produire de la valeur sociale ajoutée en se donnant non seulement des outils communs mais aussi une vision commune. Cette conviction est renforcée par un contexte difficile mais favorable à l'économie sociale, dans la mesure où cette dernière est sollicitée non pas parce que nous traversons temporairement une crise mais parce que nous sommes entrés dans un monde qui nous oblige à innover socialement et à travailler à une transformation en profondeur de notre mode de développement et de consommation. L'avenir de l'humanité est devenu si incertain que même les entrepreneurs capitalistes éclairés de même que les théoriciens de la richesse invitent à la responsabilité sociale et au développement durable. En somme, sur le terrain bien concret de l'économie, il n'est plus possible de ne pas être normatif.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGERS, François-Albert. 1981. « Déclaration d'ouverture », in *Revue du CIRIEC*, Québec, Vol. 13, no 1-2 (1980-1981), pp. 1-14.
- ANGERS, François-Albert. 1976. *La coopération de la réalité à la théorie économique*. Tome II : *L'activité coopérative en théorie économique*, Montréal, Fides, 412 p.
- ANGERS, François-Albert. 1972. *La coopération de la réalité à la théorie économique*. Tome I : *Le monde vivant de la coopération*, Montréal, Fides, 226 p.
- ANGERS, François-Albert. 1944. « Documentation statistique », Minville, Esdras (Dir.) (1944), *L'agriculture*, Montréal, Fides et École H.É.C. (Coll. Études sur notre milieu), pp. 483-540.
- ANDLP et IFDEC, *Le local en action*, Paris, Les Éditions de l'Épargne, 1989.
- ASSOUMOU-NDONG, Franklin-X. et Jean-Pierre GIRARD. 1998. *L'expérience des « New Generation Cooperatives »: la transformation, la commercialisation des produits agroalimentaires et les nouvelles pratiques des entreprises coopératives agricoles aux États-Unis*, Montréal, Cahier de la Chaire de coopération Guy-Bernier, 1998, no 097.
- AUBRY, François et Jean CHAREST. 1994. *Développer l'économie solidaire : éléments d'orientation*, Montréal, Service de recherche, Confédération des syndicats nationaux, 50 p.
- BEAUCHAMP, Claude. 1991. « La coopération et le syndicalisme agricole au Québec face à l'accord de libre-échange Canada/États-Unis : vers une explication des tensions récurrentes entre les deux organismes », *Coopératives et Développement*, Vol. 23, no 1, pp. 83-96.
- BEAUCHAMP, Claude. 1988. *Agropur. Cinquante ans de rêves et de réalisations depuis la Société coopérative agricole du canton de Granby, 1938-1988*, Montréal, Boréal, 290 p.
- BEAUCHAMP, Claude. 1979. Les débuts de la coopération et du syndicalisme agricole, 1900-1930), *Recherches sociographiques*, Vol 20, no 3, pp. 337-381.
- BEAUCHAMP, Claude. 1972. « Notes sur l'associationnisme agricole du Québec, 1760-1930, *Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale*, Vol. 8, pp. 87-104.
- BARIBEAU, Claude. 1981. « Coopération et Autogestion au Québec », *Revue du CIRIEC*, Québec, Vol. 13, no 1-2, pp. 101-116.
- BEAUCHAMP, Claude. 1981. « La coopération au Québec : évolution du projet et de la pratique au XX^e siècle », *Coopératives et Développement*, Vol. 13, no 1-2, pp. 23-36.
- BERNIER, Jacques. 1973. « La condition des travailleurs, 1851-1896 », in Bélanger, N., Bernier, J. et alii, *Les travailleurs québécois 1851-1896*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp.31-60.

- BÉLAND, Claude. 1991. « L'état du mouvement coopératif au Québec : rétrospectives et prospectives. Table ronde réalisée par B. Lévesque et D. Côté », *Coopératives et Développement*, Vol. 22, no 2, 1991, p. 148
- BÉLAND, Claude. 1992. « Message du président », in Conseil de la coopération du Québec (CCQ), *Rapport annuel 1992. Réussir ensemble un développement de qualité*, Lévis, CCQ.
- BÉLAND, Claude. 1987. « Pour des États-généraux de la coopération québécoise », Conférence prononcée au Conseil de la Coopération du Québec, le 19 juin 1987, in *Info-Giresq*, Vol. 4, no 1, 1987, p. 2.
- BÉLANGER, Yves et Pierre FOURNIER. 1987. *L'entreprise québécoise. Développement historique et dynamique contemporaine*, Montréal, Édition HMH, 188 p.
- BÉLANGER, Noël et Jacques LALANDE. 1973. « Les réactions devant la montée ouvrière », in Bélanger, N., Bernier, J. et alii, *Les travailleurs québécois 1851-1896*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, pp. 151-192.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE. 1992. « Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat », in Gérard Daigle et Guy Rocher (Sous la dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, PUM, pp. 713-747.
- BÉLANGER, Paul R., Jacques L. BOUCHER et Benoît LÉVESQUE. 2007. « L'économie solidaire en Amérique du Nord : le cas du Québec », in Jean-Louis LAVILLE (Dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Hachette Littérature, pp. 105-144.
- BELLEMARE Diane et Lise POULIN-SIMON. 1996. *Le défi du plein emploi*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- BOIS, Henri C. 1944. « Les coopératives agricoles », Minville, Esdras (Dir.) (1944), *L'agriculture*, Montréal, Fides et École H.É.C. (Coll. Études sur notre milieu), pp. 393-410.
- BOND, Lise, Michel CLÉMENT, Michel COURNOYER et Gaétan DUPONT. 1999. *Taux de survie des entreprises coopératives au Québec*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 52 p.
- BOUCHARD, Marie J. 2001. « Le logement coopératif au Québec : entre continuité et innovation », in Alain G. GAGNON et Jean-Pierre GIRARD (Dir.), *Le mouvement coopératif au cœur du XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 99-118.
- BOUCHARD, Marie J. 1994. *Évolution de la logique d'action coopérative dans le secteur du logement locatif au Québec*, Paris/ Marseille, thèse de sociologie (doctorat unique), École des Hautes Études en Sciences Sociales/ Centre pluridisciplinaire de la Vieille Charité, 1994.
- BOUCHARD, Marie J., Luc BERNIER et Benoît LÉVESQUE. 2003. « Attending to the general interest : new mechanisms for mediating between individual interest, collective interest and general interest in Québec », in *Annals of Public and Cooperative Economics*, Oxford (Blackwell), Vol. 74, no. 3, pp.321-347.

- BOUCHARD, Marie J. 1991. *Le logement populaire au Québec entre l'État et le secteur coopératif*, Montréal, Cahiers du Centre de gestion des coopératives (École des H.É.C.), no 91-6, 1991.
- BOUCHER, Paul-André en coll. avec Jean-Louis MARTEL. 1982. *Tricofil, tel que vécu!*, Montréal, Éditions du CIRIEC et des H.É.C., 380 p.
- BOURQUE, Gilles L. 2000. *Le modèle québécois de développement industriel: de l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 235 p.
- BROCHU, Paul. 2002. *Économie coopérative et formes de connaissance. Analyse de l'enracinement cognitif au fondement des représentations sociales de l'activité financière dans les caisses d'économie au Québec (1945-1996)*, Montréal, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal, 264 p.
- BRUNELLE, Dorval. 1978. *La désillusion tranquille*, Montréal, HMH, 225 p.
- CAUX, Rachel. 1994. *L'État, les patrons, les propriétaires et les marchands : l'évolution des fabriques de transformation laitière au Québec, 1870-1910*, Montréal, Mémoire de maîtrise en histoire (Département d'histoire, UQÀM), 164 p.
- Centre coopératif de recherche en politique sociale. 1975. *Les coopératives ouvrières de production et la lutte des travailleurs*, Montréal, CEQ, 188 p.
- Conseil de la coopération du Québec (CCQ). 2005. *Plan d'ensemble 2004-2007 du développement coopératif québécois*, Lévis, CCQ, 22 pages.
- Conseil de la coopération du Québec (CCQ). 1992. *Rapport annuel 1992. Réussir ensemble un développement de qualité*, Lévis, CCQ, p. 6 (On y retrouve le nouveau Manifeste du conseil de la coopération du Québec, en page 1).
- CDC des Bois-Francs. 1987. *Les Actes du colloque provincial sur le développement communautaire. Fais-moi signe de changement*, Victoriaville, CDC des Bois-Francs, 1987.
- Centre coopératif de recherche en politiques sociales, *Les coopératives ouvrières de production et la lutte des travailleurs*. 1975. Montréal, Centrale de l'enseignement du Québec, p. 3 (recherche réalisée sous la direction de Pauline Vaillancourt avec la collaboration de Lucille Beaudry, Jean Sylvestre et Jean-Pierre Beaudry).
- Chantier de l'économie sociale. 2005. *Bilan 2004-2005 et plan d'action 2005-2006*, Montréal, 25 août 2005, 23 p.
- Chantier de l'économie sociale. 2001. *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 28 p. (disponible sur le site : <http://www.chantier.qc.ca/>).

- CIRIEC Canada. 1998. *Appel pour une économie sociale et solidaire*, Montréal, CIRIEC Canada 8 p. (publié avec l'aide financière de la Fondation d'éducation à la coopération et du CIRIEC Canada).
- CIRIEC International. 2006. *The Social Economy in the European Union*, Liège, CIRIEC (N^o. CESE/COMM/05/2005 The European Economic and Social Committee, 122 p.
- CIRIEC International. 2000. *Les entreprises et organisations du troisième secteur. Un enjeu stratégique pour l'emploi*. Liège, CIRIEC, 144 p.
- CLOUTIER, Émile. 1932. « L'organisation professionnelle », in Semaines sociales du Canada, XI^e session, *L'ordre social chrétien*, Montréal, Secrétariat des semaines sociales du Canada, pp.251-268.
- Confédération des syndicats nationaux (CSN). 1996. *Nos outils collectifs*, Montréal, CSN, 24 p.
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. 2007. *La coopération, des valeurs à transmettre. Rapport d'activités 2006*, Lévis, CQCM, 32 p. (voir www.coopquebec.coop).
- Conseil de la coopération du Québec. 2000. *Rapport annuel*, Lévis, CCQ.
- COMEAU, Yvan, Louis FAVREAU, Benoît LÉVESQUE et Marguerite MENDELL. 2001. *Emploi, économie sociale, développement local : les nouvelles filières*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 302 p.
- CST (Conseil de la science et de la technologie). 1997. *Pour une politique québécoise de l'innovation. Rapport de conjoncture 1998*, Québec, CST, 73 p.
- Conseil de la coopération du Québec. 2005. *Rapport annuel 2005 - La coopération : un projet de société en pleine éclosion!*, Lévis, CCQ.
- Conseil supérieur de la coopération. 1940. *Manifeste du Conseil supérieur de la coopération*, Québec, CSC série A, 7 p.
- CÔTÉ, Alain. 1978. « La genèse du mouvement coopératif québécois », *Interventions critiques en économie politique*, no 2, pp. 118-128.
- CÔTÉ, Daniel. 2000. « Les coopératives et le prochain millénaire : l'émergence d'un nouveau paradigme », *Revue internationale de l'économie sociale (ex-RECMA)*, no 275-276, pp. 150-166.
- CÔTÉ, Daniel et Martine VÉZINA. 1991. « La mutation de l'entreprise coopérative : le cas de l'industrie laitière au Québec », *Coopératives et Développement*, Vol. 23, no 1, pp. 61-82.
- CÔTÉ, Daniel. 1987. « L'organisation des marchés dans l'industrie laitière au Québec », in *Coopératives et Développement*, Vol. 18, no 2, pp. 39-59.

- D'AMOURS, Martine. 2006. *L'économie sociale au Québec*, Montréal, Édition Saint-Martin et Aruc en Économie sociale, 150 p.
- D'AMOURS, Martine. 2002. « Économie sociale au Québec. Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire », *Revue internationale de l'économie sociale*, no 284, pp. 31-44.
- DEFOURNY, Jacques, Michel SIMON et Sophie ADAM. 2002. *Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir?* Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2002, 118 p.
- DEMOUSTIER, Danièle. 2001. *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros, 206 p.
- DESCHÊNES, Gaston. 1983. « Jérôme-Adolphe Chicoyne (1844-1910) », *Coopératives et Développement*, Vol. 15, no 2, pp. 153-166.
- DESCHÊNES, Gaston. 1984. « Jérôme-Adolphe Chicoyne (1844-1910) - Suite », *Coopératives et Développement*, Vol. 16, no 1, pp. 159-168.
- DESCHÊNES, Gaston. 1985. « Jérôme-Adolphe Chicoyne – Suite » (1844-1910) », *Coopératives et Développement*, Vol. 16, no 2, pp. 95-108.
- DESCHÊNES, Gaston. 1982a. « J.- A. Chicoyne et le mouvement coopératif », *Revue du CIRIEC*, Vol. 14, no 2, pp. 213-218.
- DESCHÊNES, Gaston. 1982. « Le premier siècle du mouvement coopératif », *Revue du CIRIEC*, Vol. XIII, no1-2, pp. 15-22.
- DESCHÊNES, Gaston. 1981. « Le mouvement coopératif québécois : guide bibliographique », in *Revue du CIRIEC*, Vol. 11, no 1-2, Montréal, Éd. Le Jour, 338 p.
- DESCHÊNES, Gaston. 1977. *Ensemble! Revue de la coopération*, Sherbrooke, La Chaire de coopération de l'Université Sherbrooke, 102 p.
- DESCHÊNES, Gaston. 1976. « Associations coopératives et institutions similaires au XIX^e siècle », *Revue d'histoire d'Amérique française* », vol. 29, pp. 539-554.
- DESCHÊNES, Gaston. 1976a. « Les travailleurs québécois et la coopération au XIX^e siècle », *Bulletin du RCHTQ*, Vol. 3, no 2 (juin-juillet), pp. 9-13.
- DESCHÊNES, Gaston. 1972. « Le mouvement coopératif québécois : évolution et problématique », *Revue canadienne d'économie publique et coopérative* (Revue du CIRIEC), Vol. V, pp. 125-162.
- DESROCHE, Henri. 1987. « Postface » [*Quatre écoles d'économie sociale*], in *Communautés. Archives de Sciences sociales de la Coopération et du Développement*, Paris, No 82 (octobre et décembre 1987), pp. 121-126.

- DESROCHE, Henri. 1983. *Traité d'économie sociale*, Paris, CIEM, 1983, 256 p.
- DRAPERI, Jean-François. 2000. « De L'économie sociale face à un siècle de pratiques coopératives », *Revue internationale de l'économie sociale*, no 275-276, pp. 124-135.
- FECTEAU, Jean-Marie. 1992. « État et associationnisme au XIX^e siècle québécois : élément pour une problématique des rapports État/Société dans la transition au capitalisme », in Allan Greer et Ian Radforth (Dir.), *Colonial Leviathan State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, pp. 134-162
- FECTEAU, Jean-Marie. 1989. L'émergence de l'idéal coopératif et l'état au Québec 1850-1914, Montréal, Cahiers de la Chaire de coopération Guy-Bernier, 110 p., no 72, p. 39.
- FILLION, Gérald. 1944. « Le paysan et ses institutions sociales », Minville, Esdras (Dir.) (1944), *L'agriculture*, Montréal, Fides et École H.É.C. (Coll. Études sur notre milieu), pp. 411-425.
- Fondation, fonds pour la coopération et l'emploi (CSN), *Premier rapport de développement durable. Rapport annuel 2005-2006*, Montréal, Fondation, 99 pages (www.fondation.com).
- Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ). 2007. *Vous investissez, nous investissons, le Québec s'enrichit. Rapport annuel 2006*, Montréal, 89 p.
- FORTIN, Andrée. 1985. *Le Rézo. Essai sur les coopératives d'alimentation au Québec*, Québec, IQRC, 1985.
- Forum pour l'emploi. 1991. *Le Québec à l'ouvrage, Colloque 1991*, Montréal, Forum pour l'emploi.
- Forum pour l'emploi. 1990. *Les actes du forum pour l'emploi* (Mai 1990), Montréal, Forum pour l'emploi.
- FOURNIER, Pierre. 1979. *Les sociétés d'État et les objectifs économiques du Québec : une évaluation préliminaire*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 136 p.
- GAULDRÉE-BOILLEAU, Charles-Henri-Philippe. 1875. *Paysan de Saint-Irenée de Charlevoix en 1861 et 1862*, in Les Cahiers de l'Institut d'Histoire, Québec (PUL), no 11 (1968), pp. 17-76.
- GÉRIN, Léon. 1938. *Le type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de tradition française*, Montréal, Édition de l'A. C.-F., 221 p.
- GIRARD, Jean-Pierre. 2004. « Solidarity Co-operatives in Quebec (Canada) : overview », in Carlo Borzaga et Roger Spear (dir.), *Trends and Challenges for Co-operatives and Social enterprises in developed and transition countries*, Trento (Italy), Edizioni, pp. 165-182.
- GIROUX, Nicole et Marie-Claire MALO. 1988. « Quand l'État s'approprie le projet coopératif : réflexions sur le cas des coopératives de consommation au Québec », in *Coopératives et Développement*, Vol. 20, no 1, pp. 79-90.

- GOW, Ian. 1979. « L'administration québécoise de 1867 à 1900 : une État en formation », *Canadian Journal of Political Science/ Revue canadienne de science politique*, Vol. 12, no 3, pp. 555-620.
- Gouvernement du Canada. 2005. *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale Un guide pour la recherche en politiques publiques*, Ottawa, Gouvernement du Canada (Projet de recherche sur les politiques), 52 p.
- Gouvernement du Québec. 2006. *Les coopératives d'habitation au Québec*, MDEIE, Direction des coopératives, édition 2005 et RQOH, 2006.
- Gouvernement du Québec. 1982. *Le Virage technologique. Bâtir le Québec - Phase 2*, Québec, Développement économique, 248 p.
- GUI, Benedicto. 1991. "The economic rationale for the third sector. Nonprofit and other noncapitalist organizations" *Annals of Public and Cooperative Economics*, 62 (4), pp. 551-572.
- HAMELIN, Jean et Yves ROBY. 1971. *Histoire économique du Québec, 1951-1896*, Montréal, Fides, 436 p.
- HARVEY, Fernand. 1978. *Révolution industrielle et travailleurs. Une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 350 p.
- HALL, Michael H. et alii. 2004. *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, no de catalogue 71-542-XPE, Ottawa, Statistique Canada, 85 p.
- IFDEC (Institut de formation en développement économique communautaire), *Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale*, Montréal, Les Publications de l'IFDEC, en collaboration avec l'OCDE, Développement des ressources humaines du Canada.
- Imagine Canada. 2005. *Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, Toronto, Imagine Canada et Développement social Canada (www.imaginecanada.ca)
- Investissement Québec. 2005. *Investissement Québec : une organisation performante. Rapport annuel 2004-2005*, Québec, Investissement Québec, 112 p.
- JEAN, Bruno. 1977. *Les idéologies éducatives agricoles (1860-1890) et l'origine de l'agronomie québécoise*, Québec, Maîtrise en sociologie (Université Laval), (publiée dans les Cahiers de l'Institut Supérieur des Sciences Humaine dans la Collection Études sur le Québec, no 7), 237 p.
- JETTÉ, Christian. 2005. *Le programme de soutien aux organismes communautaires du Ministère de la santé et des services sociaux : une forme institutionnelle structurante du modèle québécois de développement social (1971-2001)*, Montréal, Thèse de doctorat en sociologie (Département de sociologie de l'UQAM), 601 p.

- JETTÉ, Christian. 1999. « Le Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire : un pas vers la reconnaissance », *Économie et Solidarité*, Vol. 30, no 1, pp. 10-14.
- JORON, Guy. 1980. « La clôture du colloque », », *Colloque sur l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec*, Secrétariat permanent des Conférences socio-économique du Québec, Québec, 1980.
- KALAORA, Bernard et Antoine SAVOYE. 1989. *Les inventeurs oubliés : Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seyssel (France), Éd. Champ Vallon, 293 p.
- KESTERMAN, Jean-Pierre en coll. avec Guy BOISCLAIR et Jean-Marc KIROUAC. 1984. *Histoire du syndicalisme au Québec, UCC-UPA, 1924-1984*, Montréal, Boréal Express, 328 p.
- LABRECQUE, Laurent. 1986. « Le déclin des coopératives de consommation et les mutations d'une culture économique », in *Recherches sociographiques*, vol. XXVII, no 2, pp. 195-217.
- LALIBERTÉ, Raymond G. 1973. *La culture politique du Conseil de la Coopération du Québec*, Sherbrooke, Chaire de la coopération du département d'économie de l'Université de Sherbrooke, 474 p.
- LANDRY, Bernard. 1980. Rapport. L'entreprise coopérative dans le développement économique, Québec, Conférences socio-économique, 447 p.
- LAMARRE, Kristian. 1991. *50 ans d'avenir! 1939-1989*, Lévis, Conseil de la coopération du Québec, 143 p. + annexes.
- LAMONDE, Yvan. 2000. *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 574 p.
- LAMONDE, Yvan. 2004. *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, Montréal, Fides, 328 p.
- LAROCQUE, Paul. 1991a. « Dévitalisation rurale et créativité sociale: la Coalition Urgence rurale dans l'Est-du-Québec », dans J. Chevalier, B. Jean, J.-L. Klein et N. Sztokman (dir.), *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions socio-territoriales*, Rimouski, Chicoutimi, GRIDEQ, GRIR, URA 915, 1991, pp. 125-134.
- LAROCQUE, Paul. 1991. « La Fédération des Pêcheurs Unis du Québec : les dernières années (1969-1983) », *Coopératives et développement*, Vol. 23, no 1, pp. 7-38.
- LAROCQUE, Paul. 1978. *Pêche et coopération au Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 380 p.
- LARIVIÈRE, Claude. 1980. « Le choix entre le conservatisme et le changement social », *Colloque sur l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec*, Secrétariat permanent des Conférences socio-économique du Québec, Québec, pp. 51-57.
- LARIVIÈRE, Claude. 1979. *Albert St-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Montréal, Éd. Coopérative Albert St-Martin.

- LAVILLE, Jean-Louis. 2004. « Démocratie et économie : éléments pour une approche sociologique », *Économie solidaire et démocratie*, in *HERMÈS*, no 36 (Éd. CNRS), 2004, pp. 185-193.
- LAVILLE, Jean-Louis. 1994. *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.
- LAVILLE, Jean-Louis, Benoît LÉVESQUE et Marguerite MENDELL. 2005. « The social economy. Diverse approaches and practices in Europe and Canada », *The Social Economy as a Tool of Social Innovation and Local Development*. Paris, OECD, pp.125-173.
- LÉTOURNEAU, Firmin. 1944. « La politique agricole », Minville, Esdras (Dir.) (1944), *L'agriculture*, Montréal, Fides et École H.É.C. (Coll. Études sur notre milieu), pp. 347-392.
- LEVASSEUR, Roger (avec coll. de Raymond Boulanger). 1990. « La dynamique des associations au Québec : démographie et morphologie : 1942-1981 », in Brault, Marie-Marthe T., Saint-Jean, Lise (dir.), *Entraide et associations*, Québec, IQRC, 153-180.
- LÉVESQUE, Benoît. 2004. « Les enjeux du développement et de la démocratie dans les pays du Nord : l'expérience du Québec », in Abdou Salam Fall, Louis Favreau et Gérald Larose (Dir.), *Le Sud...et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004, pp. 97-132.
- LÉVESQUE, Benoît. 2004a. « Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociale que les autres? », in *Le développement social au rythme de l'innovation*, Québec, Presses de l'Université du Québec et Fonds de recherche sur la société et la culture, pp. 51-72.
- LÉVESQUE, Benoît. 2002. « Le modèle québécois : origines, définition, fondements et adaptation au nouveau contexte économique et social », *Interventions économiques*, no 29 (voir <http://www.telug.quebec.ca/interventionseconomiques>)
- LÉVESQUE, Benoît et coll., (Dir.). 1997. *Desjardins. Une entreprise et un mouvement?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, 352 p.
- LÉVESQUE, Benoît. 1998).La CSN et l'économie sociale: de promoteur à entrepreneur, in Yves Bélanger et Robert Comeau (Sous la dir.), *La CSN, 75 ans d'action syndicale et sociale*, Québec, PUQ, pp. 239-245.
- LÉVESQUE, Benoît. 1993. « « Les coopératives au Québec, deux projets distincts pour une société ? » » in N. Bàardos-Feltoronyi, J. Defourny, H. Detremmerie, J.-L. Laville et B. Lévesque et alli., *Coopération, défis pour une démocratie économique*, Bruxelles, Éd. Ouvrières, pp. 69-96.
- LÉVESQUE, Benoît. 1991. « Coopération et syndicalisme. Le cas des relations de travail dans les Caisses populaires Desjardins » in *Relations Industrielles*, Vol. 46, no 1, pp. 13-45.
- LÉVESQUE, Benoît. 1988. « Les relations État-Coopératives (1960-1970) : anciens et nouveaux compromis », *Coopératives et Développement*, Vol. 20, no 1, 1988, pp.159-191.

- LÉVESQUE, Benoît. 1981. « Coopératives et socialisme au Québec », *Interventions critiques en économie politique*, No 6, 1981, 193-210.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL. 2004. *L'économie sociale: diversité des approches et des pratiques. Proposition pour la nouvelle ARUC en Économie sociale. Document de travail pour la présidence/ The Social Economy: diverse approaches and practices, Proposal for a New CURA on the Social Economy, Working Document for SSHRC President*, 19 pages + annexes. Voir : http://www.sshrc.ca/web/apply/background/social_economy_f.pdf
- LÉVESQUE, Benoît, Paul R. BÉLANGER, Marie BOUCHARD, Marguerite MENDELL, André LAVOIE, Corinne GENDRON et Ralph ROUZIER. 2000. *Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Nouvelle gouvernance et capital de développement*, Montréal, CRISES, 221 p.
- LÉVESQUE, Benoît et Daniel CÔTÉ. 1991. « L'état du mouvement coopératif au Québec : rétrospectives et prospectives », *Coopératives et Développement*, Vol. 22, no 2, pp. 123-157.
- LÉVESQUE, Benoît et Marie-Claire MALO. 1992. « L'économie sociale au Québec : une notion méconnue, une réalité économique importante », J. Defourny et J.L. Monzon Campos (Dir.), *Économie sociale – The Third Sector*, Bruxelles, De Boeck, pp. 349-403.
- LÉVESQUE, Benoît, Marie-Claire MALO et Jean-Pierre GIRARD. 1999. « L'ancienne et la nouvelle économie sociale. Le cas du Québec », Jacques Defourny, Patrick Develtere et Bénédicte Fonteneau (Dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, pp. 195-216.
- LÉVESQUE, Benoît, Alain CÔTÉ, Omer CHOUINARD et Jean-Louis RUSSELL. 1985. *Profil socio-économique des coopératives de travail au Québec*, Montréal, Montréal, UQAM/Comité provincial des coopératives de production, de travail et pré-coopératives, 1985, 180 p.
- LÉVESQUE, Benoît (Sous la dir.). 1979. *Animation sociale et entreprises communautaires et coopératives*, Montréal, Éd. Albert Saint-Martin, 380 p.
- LÉVESQUE, Delmas. 1982. « L'expérience coopérative québécoise : émergence, essor, diffusion du mouvement coopératif québécois », *Revue du CIRIEC*, Vol. 14, no 2, pp.161-211.
- LINTEAU, Paul-André. 1993. *L'expansion des caisses populaires à Montréal, 1940-1960*, Montréal, Cahiers de la Chaire de coopération Guy-Bernier, 23 p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD. 1989. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome II, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT. 1989. *Histoire du Québec contemporain. De la confédération à la crise (1967-1929)*, Tome I, Montréal, Boréal, 748 p.

- MALO, Marie-Claire. 1988. « Clientes ou militantes? Les consommatrices coopératrices au Québec, 1938-1978 », *Coopératives et Développement*, Vol. 20, no 2, pp. 231-244.
- MALO, Marie-Claire. 1981. *Les grandes étapes de l'évolution des coopératives de consommateurs au Québec*, Montréal, Centre de gestion des coopératives (H.É.C.), Cahiers de recherche S-81-7.
- MANOA, Jean-Yves, Claude VIENNEY et Daniel RAULT. 1992. « Les institutions de l'économie sociale en France. Identifications et mesures statistiques », in Jacques Defourny et José L. Monzon Campos (dir.), *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique/ The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC et e Boeck Université, pp.57-102
- MARTEL, Jean-Louis. 1988. *L'évolution du Mouvement coopératif québécois, 1975-1985*, Montréal, Centre de gestion des coopératives, Cahier 88-10.
- MARTEL, Jean-Louis. 1987. « L'organisation coopérative et les projets de restauration sociale des années '30 au Québec », in *Revue du CIRIEC*, Vol. 18, no2, pp.15-38.
- MARTEL, Jean-Louis avec la coll. de Delmas LÉVESQUE. 1986. « Émergence du mouvement coopératif agricole au Québec : d'un mouvement populaire à une politique de développement » in *Revue du CIRIEC*, Vol. 18 no1, pp.13-39.
- Ministère de la famille, aînés et condition féminine. 2005. *Statistiques sur les services de gardes, Portrait de l'ensemble des régions*, Québec, <http://www.mfacf.gouv.qc.ca/statistiques/services-de-garde/faits-saillants/province.asp>
- Ministère des finances, de l'économie et de la recherche. 2003. *Politique de développement des coopératives. Horizon 2005. La coopération, tout le monde y gagne*, Québec, Direction des coopératives, 70 p.
- MINVILLE, Esdras. 1980. *La vie économique 2. Système et structure économique*, Montréal, Fidès, 770 p.
- MINVILLE, Esdras (Dir.). 1944. *L'agriculture*, Montréal, Fides et École H.É.C. (Coll. Études sur notre milieu), 555 p.
- MDEIE et CQCM. 2006. *Entente de partenariat 2007-2008 à 2009-2010 entre le Ministre du développement économique de l'innovation et de l'exportation et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité relativement au développement des coopératives*, Québec, Décembre 2006, 13 p.
- MDERR et CCQ. 2005. *Entente de partenariat entre le Ministre du développement économique et régional et de la recherche et le Conseil de la coopération du Québec relativement au développement des coopératives*, Québec, 11 p.
- MDEIE. 2005. *Rapport annuel de gestion, 2003-2004*, Québec, MDEIE, 128 p.

- MERCIER, Clément. 1983. « Les clubs coopératifs de consommation : quelques faits et tendances récentes », in *Coopératives et Développement*, Vol. 16, no 1, pp. 59-84.
- MINGUY-DESCHÊNE, C. 1981. *Histoire du mouvement coopératif du Québec*, Québec, Ministère des Institutions financières et des coopératives.
- Mouvement Desjardins. 2007. *Des millions de raisons d'être. Rapport annuel 2006*, Lévis, Desjardins (voir : www.desjardins.com).
- MORISSET, Michel. 1987. *L'agriculture familiale au Québec*, Paris, L'Harmattan, 206 p.
- PARISÉ, Robert. 1976. *Georges-Henri Lévesque. Père de la renaissance québécoise*, Montréal, Alain Stanké, 186 p.
- POULIN, Pierre. 1990, 1994 et 1998. *Histoire du Mouvement Desjardins*, tome I (1990): *Desjardins et la naissance des caisses populaires, 1900-1920*; Tome II (1994) : *La percée des Caisses populaires, 1920-1944*, Tome III (1998) : *De la caisse au complexe financier*, Montréal, Québec/Amérique (Collection Desjardins, 372 p., 450 p. et 480 p.
- MUNKNER, Hans. 2004. « Multi-stakeholder co-operatives and their legal framework », in BORZAGA, Carlo et Roger SPEAR (dir.) (2004), *Trends and Challenges for Cooperatives and Social Enterprises in Developed and transition countries*, Trento, Edizioni, pp. 49-82.
- Office de Planification du Développement du Québec. 1980. *Les coopératives au Québec : problématique et potentiel de développement*, Québec, Éditeur officiel, 149 p.
- PALLARD, Jacques. 2005. « Henri Desroche et ses réseaux québécois. Entre théorie de l'utopie et pratiques maïeutiques », in *Sociologie et Société*, Vol. XXXVII, no 2, pp. 21-48.
- PARENTEAU, Roland. 1997. « Le Mouvement Desjardins dans le système financier québécois : une institution différente? », Benoît Lévesque (dir.), *Desjardins. Une entreprise et un mouvement?* Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 15.
- PAYETTE, Michel. 1992. « Le Forum pour l'emploi: histoire et perspectives », *Interventions économiques pour une alternative sociale*, no 24, 1992.
- PERRON, Normand. 1980. « Genèse des activités laitières, 1850-1960 », in Normand Séguin (Dir.), *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal, Boréal, pp. 113-140.
- PETITCLERC, Martin. 2005. *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19^e siècle*, Montréal, Département d'histoire (Thèse de doctorat), 382 p. (paru sous le titre : « *Nous protégeons l'infortune. Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2007, 280 p.
- POULIN, Pierre. 2000. *Desjardins, cent ans d'histoire*, Québec et Lévis, Édition Multi-mondes et Éditions Dorimène, 130 p.

- POULIN, Pierre et Benoît TREMBLAY. 2005. *Desjardins en mouvement. Comment une grande coopérative de services financiers se restructure pour mieux servir ses membres*, Montréal et Lévis, Édition HEC Montréal et Desjardins Éditions Dorimène, 222 p.
- PRADÈS, Jacques et Bernadette COSTA-PRADÈS, *L'économie solidaire. Prendre sa vie en main*, Toulouse, Éd. Les Essentiels Milan, p. 9.
- ROCARD, Michel. 2006. « Préface », in Thierry Jeantet, « Économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité » in *Les Études*, Paris, La Documentation française, no 5227, pp. 7-11.
- ROUSSEAU, Yvan. 2003. « De la cotisation à la prime d'assurance. Le secours mutuel au Québec entre 1880 et 1945 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, Tome 110, no 4, pp. 151-169.
- RUDIN, Ronald. 1990. *In Whose Interest? Quebec's Caisses Populaires, 1900-1945*, Montréal et Kingston, 185 p.
- SAVARD, Pierre. 1993. « *Rerum Novarum* au Canada français : des fruits tardifs et divers », in Jean Richard et Louis O'Neil (Dir.), *La question sociale hier et aujourd'hui. Colloque du centenaire de Rerum Novarum*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp. 29-31.
- Secrétariat des conférences socio-économiques. 1980. *L'entreprise coopérative dans le développement économique*, document de réflexion déposé à la conférence sur l'entreprise coopérative dans le développement économique tenue à Montréal les 4,5,6 et 7 février 1980.
- SÉGUIN, Normand. 1977. *La conquête du sol au 19^e siècle*, Montréal, Boréal-Express, 295 p.
- TOUPIN, Gustave. 1944. « La production animale », in Esdras Minville (Dir.), *L'agriculture. Études préparées avec la collaboration de l'Institut agricole d'Oka*, Montréal, Fides et École des HÉC, pp. 193-236.
- TRÉPANIÉ, Pierre. 1987. « Les influences leplaysiennes au Canada français » in *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, Vol. 22, no 1, pp. 60-82.
- TRÉPANIÉ, Pierre. 1986. « La Société canadienne d'économie sociale de Montréal (1888-1911) : ses membres, ses critiques et sa survie », *Historie sociale/ Social History*, Vol. XIX, no 38, pp. 299-322.
- RIOUX, Gaston. 1981. « Le développement des coopératives de consommateurs : un défi collectif », in *Coopératives et Développement*, Vol. 13, no 1-2, pp. 315-327.
- RIOUX, Adrien. 1989. « L'État et la coopération », *Coopératives et Développement*, Vol. 20n no 2, 1989, pp.171-182.
- ROBITAILLE, Claude. 2006. « Les coopératives et les mutuelles : solidaires et lucides ou lucides et solidaires? », *Réseaux/Présence coopérative*, Juin-Juillet, p. 5.

- ROCHER, Guy. 1984. « Introduction », in Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin et al., (dir.), *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, tome 1, pp.7-22.
- ROCHER, Guy. 1984a. « Le sociologue et le pouvoir ou comment se mêler des affaires des autres », in Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin et al., (dir.), *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, tome 2, pp.369-383.
- ROUSSEAU, Yvan et Roger LEVASSEUR. 1995. *Du comptoir au réseau financier. L'expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du centre du Québec, 1909-1970*, Montréal, Boréal, 388 p.
- RUDIN, Ronald. 1990. In Whose Interest? Quebec's Caisses Populaires, 1900-1945, Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 186 p.
- SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome). 2006. *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, Édition 2005-2006, Québec, Gouvernement du Québec, 61 p.
- SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome). 2005. *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, Québec, Gouvernement du Québec, 60 p.
- SAINT-PIERRE, Jacques. 1997. *Histoire de la Coopérative fédérée de Québec, L'industrie de la terre*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval/Les Éditions de l'IQRC.
- SANSFAÇON, Jean-Robert. 1986. « Nostalgiques s'abstenir », Dossier sur les coopératives, in *Le Devoir économique*, Vol. II, no 5.
- Semaines sociales du Canada. 1932. *L'ordre social chrétien*, Montréal, Secrétariat des semaines sociales du Canada, 396 p.
- Solidarité rurale : Voir <http://sites.cgocable.ca/SolidaritéRurale>
- Sommet de l'économie sociale et solidaire. 2006. *Le Québec affiche ses valeurs. Rapport synthèse des travaux préparatoires*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 60 pages (voir www.chantier.qc.ca)
- Sommet de l'économie sociale et solidaire. 2006a. *Entreprendre solidairement, Bilan 1996-2006*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 38 p.
- Sommet de l'économie sociale et solidaire. 2006b. *Pistes d'action adoptées*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 10 pages (voir www.chantier.qc.ca).
- SUPIOT, Alain (dir). 1999. *Au-delà de l'emploi. Transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe. Rapport pour la Commission européenne*, Paris, Flammarion, 1999, 322 p.

- TREMBLAY, Louis-Marie. 1973. « L'influence extragène en matière de direction syndicale au Canada », in Fernand Harvey (Dir.) (1973), *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal Express, pp. 202-222.
- VACHON, Bernard. 1993. *Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Montréal, Gaëtan Morin.
- VAILLANCOURT, Yves, François AUBRY et Christian JETTÉ (Dir.). 2003. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 341 p.
- VIENNEY, Claude. 2000. « Qu'est-ce que l'économie sociale? », *Revue internationale de l'économie sociale*, no 275-276, pp. 38-41 (extrait d'un texte écrit en 1989).
- VIENNEY, Claude. 1998. « Les rapports les coopératives et l'État », *Coopératives et Développement*, Vol. 20, no 1, pp. 13-38.
- WALLOT, Jean-Pierre. 1984. « L'histoire et le néo-nationalisme des années 1947-1970 », in in Georges-Henri Lévesque, Guy Rocher, Jacques Henripin et al., (dir.), *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, tome I, pp. 111-116.